



Société anonyme au capital de 20 693 736 euros
Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019



Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 15 juin 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

TABLE DES MATIERES

1	Remarques générales.....	7
1.1	Définitions	7
1.2	Avertissement.....	7
1.3	Informations prospectives.....	7
1.4	Facteurs de risques.....	7
2	Personnes responsables.....	8
2.1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel	8
2.2	Déclaration du responsable.....	8
2.3	Responsable de l'information financière	8
3	Contrôleurs légaux des comptes.....	9
3.1	Identité des contrôleurs légaux.....	9
3.1.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	9
3.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	9
4	Facteurs de risque.....	10
4.1	Risques financiers	11
4.1.1	Risques de liquidité (niveau de trésorerie)	11
4.2	Risques liés au marché	12
4.2.1	Arrivée de nouveaux concurrents (compétition internationale)	12
4.2.2	Risques technologiques.....	12
4.3	Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe	13
4.3.1	GPAO (gestion de production assistée par ordinateur)	13
4.3.2	Dépendance du portefeuille client.....	13
4.3.1	Unicité de matériel.....	13
4.3.2	Risques réglementaires	13
4.3.3	Risques matières premières (maîtrise des achats)	14
4.3.4	Risques environnementaux.....	14
4.4	Autres Risques	14
4.4.1	Pandémie.....	14
4.5	Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	15
4.5.1	Principes généraux de gestion des risques	15
4.5.2	Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne	16
4.5.3	Principes généraux de contrôle interne.....	16
4.5.4	Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne	17
4.5.5	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	18
4.5.6	Rôle des commissaires aux comptes.....	19
4.5.7	Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité	19
4.5.8	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	20
5	Informations concernant l'émetteur.....	21
5.1	Raison sociale	21
5.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	21
5.3	Date de constitution et durée de vie.....	21
5.4	Siège social et forme juridique.....	21
5.5	Site internet.....	21
5.6	Événements importants dans le développement des activités	21
6	Aperçu des activités	23
6.1	Principales activités	23
6.1.1	Les boîtiers hermétiques de protection.....	23
6.1.2	Les technologies de scellement	23
6.1.3	Le traitement de surface	24
6.1.4	La céramique, de la poudre au composant.....	24
6.1.5	Les perles de verre	25
6.1.6	Les fonds dissipant et composants métalliques.....	26
6.1.7	Répartition du chiffre d'affaires par activités	26

6.2	Principaux marchés	27
6.2.1	L'imagerie thermique	28
6.2.2	Les composants de puissance	28
6.2.3	L'optronique	28
6.2.4	Les composants hyperfréquences.....	29
6.2.5	Répartition du chiffre d'affaires par applications	29
6.2.6	Les clients	31
6.2.7	Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques	31
6.3	Evénements exceptionnels et perspectives	32
6.4	Stratégies et objectifs de l'émetteur	33
6.5	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	33
6.6	Position concurrentielle	33
6.7	Investissements	34
6.7.1	Principaux investissements réalisés	34
6.7.2	Principaux investissements en cours	34
6.7.3	Principaux investissements à réaliser	35
6.7.4	Nantissements des actifs.....	35
6.7.5	Nantissements des biens acquis en crédit-bail	35
7	Organigramme.....	36
7.1	Organigramme du groupe	36
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	36
8	Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements	37
8.1	A - Immobilisations corporelles importantes	37
8.1.1	Les sites industriels.....	37
8.1.2	Les équipements industriels.....	37
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	38
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	38
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	38
9	Examen de la situation financière et du résultat	39
9.1	Situation financière	39
9.1.1	Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur	39
9.1.2	Recherche et développement, brevets et licences	40
9.1.3	Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement.....	41
9.2	Résultat d'exploitation	41
9.2.1	Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation	41
9.2.2	Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires.....	41
9.2.3	Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés.....	42
10	Trésorerie et capitaux.....	44
10.1	Capitaux	44
10.2	Flux de trésorerie.....	44
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	44
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	45
10.5	Sources de financement attendues.....	45
10.6	Engagements hors bilan	45
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	46
11	Environnement Réglementaire.....	47
11.1	Propriété intellectuelle.....	47
11.2	Réglementations particulières	47
11.3	Assurances	47
11.4	Litiges sociaux	47
11.5	Lien de dépendance avec d'autres sociétés	47
11.6	Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	48
12	Information sur les tendances.....	49

12.1	Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice	49
12.1.1	Faits marquants de l'exercice 2019	49
12.1.2	Evènements postérieurs à la clôture 2019	49
12.2	Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	49
12.2.1	Activité du 1 ^{er} semestre 2020	49
12.2.2	Perspectives d'avenir	49
12.2.3	Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	50
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	50
14	Organes d'administration, de direction et direction générale	51
14.1	Composition des organes d'administration et de direction	51
14.1.1	Conseil d'administration	51
14.1.2	Direction générale	51
14.1.3	Comité de direction du groupe	52
14.1.4	Comité de direction d'Egide SA	52
14.1.5	Liste des mandats	52
14.1.6	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	53
14.1.7	Informations sur les membres des comités de direction	54
14.1.8	Autres informations	55
14.2	Conflits d'intérêts	56
15	Rémunérations et avantages	57
15.1	Rémunération versée et avantages en nature	57
15.1.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	57
15.1.2	Principes de rémunération des dirigeants	61
15.1.3	Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué	62
15.2	Ratios d'équité	63
15.3	Montants provisionnés	63
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	64
16.1	Date d'expiration des mandats	64
16.2	Informations sur les contrats de service	64
16.3	Comités du conseil d'administration	64
16.3.1	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	64
16.3.2	Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)	64
16.3.3	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.2 des statuts)	65
16.3.4	Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale	66
16.4	Code de gouvernement d'entreprise	66
17	Salariés	67
17.1	Nombre de salariés et répartition	67
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	67
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	68
17.3.1	Situation au 31 décembre 2019	68
17.3.2	Situation au 30 mai 2020	69
17.4	Impact social de l'activité du groupe	70
17.4.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité	70
17.4.2	Relations sociales	73
17.4.2.6	Santé et sécurité	74
17.4.3	Formation	75
17.4.4	Egalité de traitement	75
17.4.5	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité	76
17.4.6	Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)	77
17.4.7	Utilisation durable des ressources	77
17.4.8	Changement climatique	78
17.4.9	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	78
17.4.10	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	78
17.4.11	Loyauté des pratiques	79

18	Principaux actionnaires.....	80
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital.....	80
18.1.1	Répartition du capital et droits de vote.....	80
18.1.2	Franchissement de seuils.....	80
18.2	Droits de vote différents.....	81
18.3	Frais liés à la gestion des titres.....	81
19	Opérations avec des apparentés.....	81
19.1	Conventions réglementées.....	81
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	82
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.....	83
20.1	Informations financières historiques (2017 et 2018).....	83
20.1.1	Informations financières consolidées 2017, 2018 et 2019.....	83
20.1.2	Informations financières (comptes annuels) 2017, 2018 et 2019.....	84
20.2	Informations financières pro forma.....	85
20.3	Etats financiers.....	86
20.3.1	Etats financiers consolidés 2019.....	86
20.3.2	Etats financiers annuels 2019 d'Egide SA.....	114
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	134
20.4.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019.....	134
20.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019.....	139
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe.....	144
20.5.1	Exposé sur l'activité.....	144
20.5.2	Exposé sur les résultats.....	145
20.5.3	Information en matière de délais de paiement (Egide SA).....	148
20.5.4	Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA).....	149
20.5.5	Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA).....	149
20.5.6	Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA).....	149
20.5.7	Informations sur les dividendes (Egide SA).....	149
20.5.8	Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA).....	150
20.6	Politique de distribution des dividendes.....	150
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	150
20.8	Procédures administratives.....	150
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	150
21	Informations complémentaires.....	151
21.1	Capital social.....	151
21.1.1	Nombre d'actions et valeur nominale.....	151
21.1.2	Capital autorisé non émis.....	151
21.1.3	Capital potentiel.....	151
21.1.4	Evolution du capital social.....	152
21.1.5	Modifications intervenues au cours des trois dernières années.....	153
21.2	Acte constitutif et statuts.....	153
21.2.1	Objet social.....	153
21.2.2	Organes d'administration.....	153
21.2.3	Droits attachés aux actions de la société.....	154
21.2.4	Modification des droits attachés aux actions de la société.....	155
21.2.5	Assemblées générales.....	155
21.2.6	Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle.....	156
21.2.7	Franchissements de seuils.....	156
21.2.8	Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital.....	156
21.2.9	Rachat par la société de ses propres actions.....	156
21.3	Marché des titres de la société.....	156
22	Contrats importants.....	158
23	Documents accessibles au public.....	159
23.1	Liste des documents et méthode de consultation.....	159

23.2	Communiqués de presse	159
23.3	Calendrier de parution des éléments financiers	159
24	Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts	160
25	Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 19 juin 2020	161
25.1	Ordre du jour	161
25.2	Projet de texte des résolutions	162

TABLES DE CORRESPONDANCE

-	Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise	168
-	Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion	169

1 Remarques générales

1.1 Définitions

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, et sauf indication contraire :

- Le terme la « Société » ou « EGIDE SA » désigne la société mère EGIDE SA dont le siège social est situé Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon 341 699 106 ;
- Le terme « EGIDE » ou « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales rentrant dans périmètre de consolidation ;
- Le terme « Document » désigne le présente Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers.

1.2 Avertissement

Le Document d'Enregistrement Universel contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes, soit par des sources externes (publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché ou des rapports d'analystes). Le Groupe estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

1.3 Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement Universel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Document d'Enregistrement Universel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les Abus de marché (« Règlement MAR »).

1.4 Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 4 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

2 Personnes responsables

2.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur James F. Collins, Directeur général.

2.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion intégré dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bollène, le 15 juin 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Collins', is written over the text of the declaration.

James F. Collins
Président directeur général

2.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Luc Ardon
Directeur financier
Adresse : Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France
Courriel : finance@fr.egide-group.com

3 Contrôleurs légaux des comptes

3.1 Identité des contrôleurs légaux

3.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

RSM PARIS (anciennement SYC SAS)

Madame Régine Stéphan
26 rue Cambacérès - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Thierry Charron
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 11 juin 2019

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

FIDINTER (anciennement MBV & Associés)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Renouvellement : assemblée générale du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

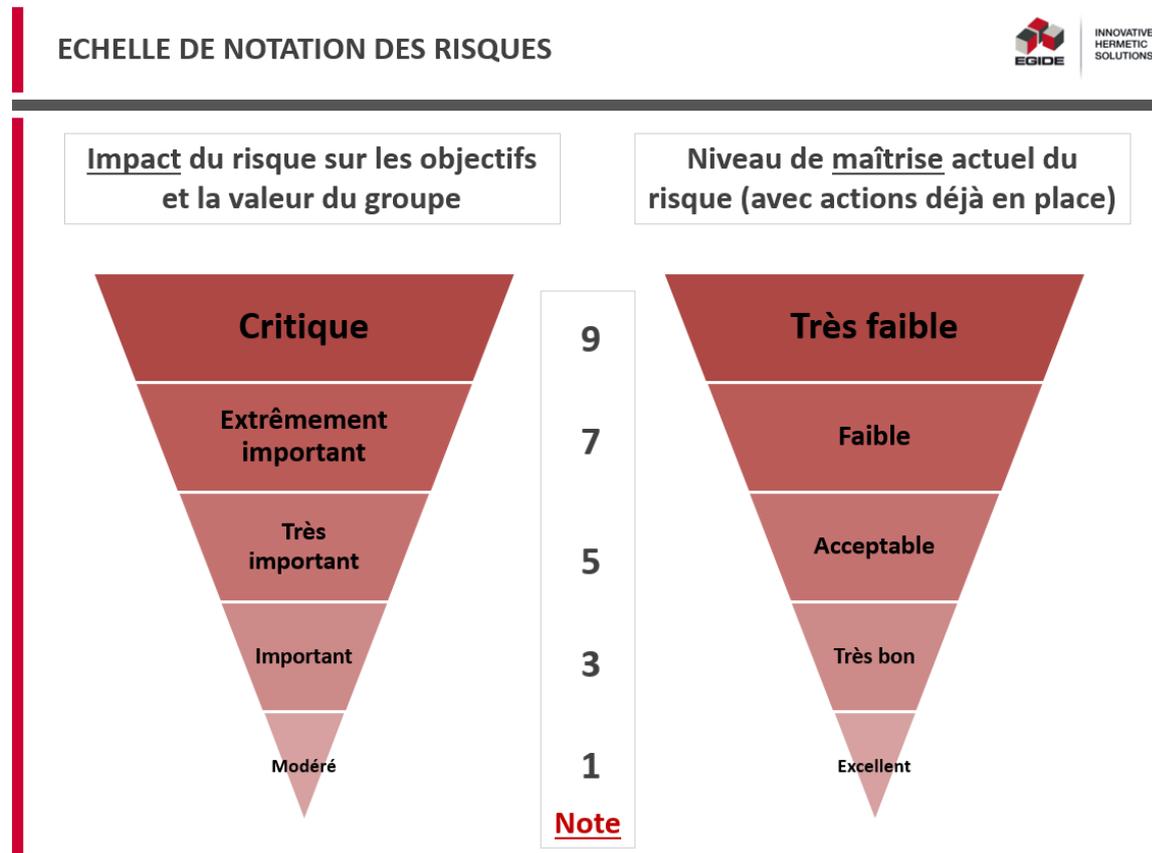
La loi Sapin 2 ayant supprimé l'obligation de nomination de commissaires aux comptes suppléants, le mandat de Madame Anik Chaumartin, qui arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, n'a pas été renouvelé.

4 Facteurs de risque

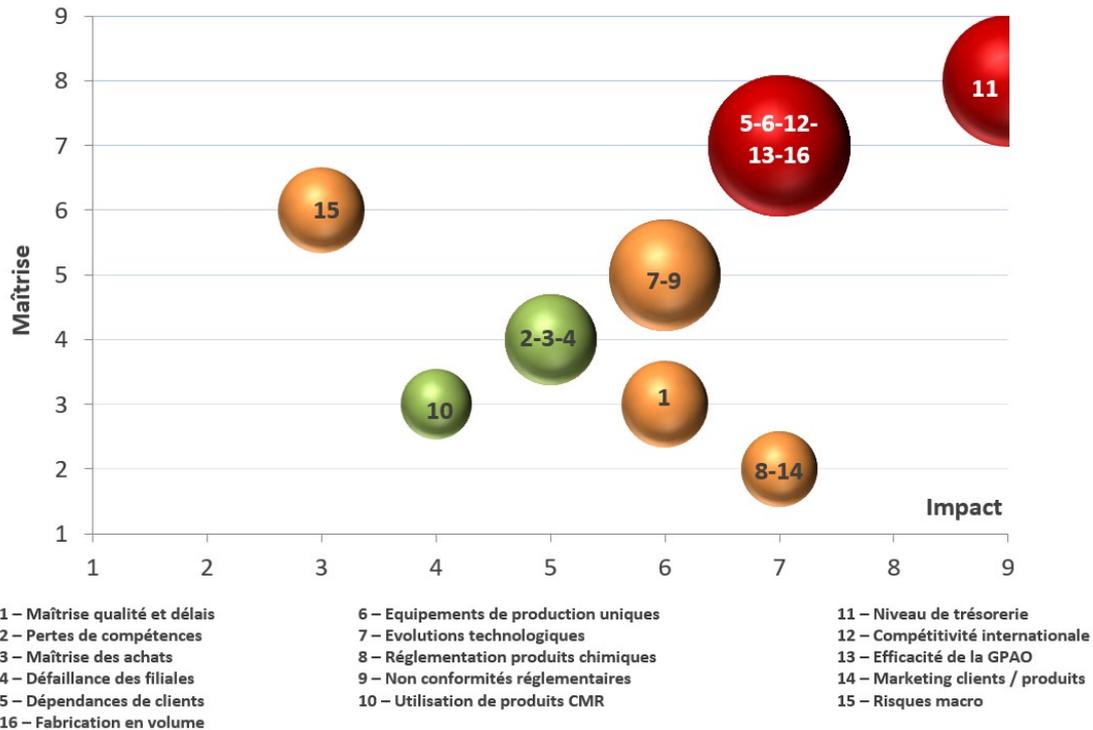
Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2017/1129, dit « Prospectus 3 » entré en vigueur le 21 juillet 2019 et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA applicable en France à compter du 4 décembre 2019, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société et/ou le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du présent Document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du présent Document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La société effectue une cartographie des risques chaque année dans le cadre de son processus de qualité, notamment dans le cadre de la Revue de Direction. Il a semblé intéressant de reprendre cette présentation afin d'inscrire l'exposé de quelques risques jugés majeurs dans un contexte plus global. En effet, il y a une double appréciation : l'ampleur du risque mais aussi la maîtrise de l'entreprise. Voici la grille qui est utilisée :



Avec cette double évaluation dans laquelle plus la note est élevée, plus le danger est grand, l'entreprise réalise donc une cartographie des risques, présentée comme suit :



Ces risques sont classifiés en 4 catégories sans hiérarchisation entre elles :

- Risques financiers,
- Risques liés au marché
- Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe,
- Autres risques.

Au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société et le Groupe et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du Document.

Les facteurs de risques ci-dessous sont présentés selon leur matérialité de la plus forte à la plus faible à la date de dépôt du Document et, lorsque cela s'avère possible, une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque est fournie.

4.1 Risques financiers

4.1.1 Risques de liquidité (niveau de trésorerie)

Ce risque est historiquement majeur car l'entreprise a dû faire face à une succession d'adaptation et a souvent eu des difficultés à avoir un cash-flow positif. Le Groupe a réalisé une augmentation de capital en 2019 afin de renforcer sa trésorerie pour financer l'optimisation de la structure française et rassembler toutes ses activités sur le site de Bollène dans le Vaucluse en fermant le site de Trappes en région parisienne.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les informations sur la continuité de l'exploitation et l'endettement sont présentées respectivement en note 20.3.1.5.2.5 et 20.3.1.5.3.6 dans l'annexe aux comptes consolidés inclus dans le présent Document. La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financements pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Les flux de trésorerie opérationnels prévisionnels sont suffisants pour autofinancer la stratégie de développement de l'activité, malgré les développements récents de la crise sanitaire du Covid19.

Voir également § 10.3 – Conditions d’emprunt et structure de financement

La Société attribue à ce risque un niveau **élevé**.

Une crise de liquidité aurait un impact très important sur les capacités opérationnelles du Groupe et le respect à moyen terme de la stratégie du Groupe.

4.2 Risques liés au marché

4.2.1 Arrivée de nouveaux concurrents (compétition internationale)

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques ou des composants dissipant spécifiques reste difficile à acquérir et nécessite un processus de qualification préalable long et coûteux. Il faut ensuite être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s’implanter sur les marchés d’Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.2.2 Risques technologiques

4.2.2.1 Lancement de produits de substitution (évolution technologique)

Les besoins d’herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d’herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d’intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s’applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l’aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d’herméticité ne serait plus exigé, d’autres solutions pourraient être utilisées. Avec l’intégration de Santier Inc., société spécialisée dans la fabrication de matériaux dissipant et dont l’activité est complémentaire à celle des boîtiers, le groupe peut dorénavant répondre aux besoins de l’industrie électronique en matière de composants de dissipation thermique sans nécessité d’herméticité.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.2.2.2 Baisse des prix (fabrication en volume)

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s’adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques longue distance, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d’atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque en cas de forts volumes de production. Dans le cas où la réduction des coûts de production n’est pas suffisante pour atteindre le prix objectif tout en conservant une marge suffisante, le risque est de ne pas pouvoir prendre la commande du client. Pour ce qui concerne d’autres produits dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix et Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication des boîtiers hermétiques, ce qui permet de limiter les effets d’une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence et aux prix du marché. De plus, des efforts continus visant à améliorer la productivité et les rendements sont déployés sur chacun des sites, de manière à anticiper les baisses de prix qui pourraient être demandées, tout en maintenant les marges.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3 Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe

4.3.1 GPAO (gestion de production assistée par ordinateur)

La société utilise en France un outil de gestion de production informatique qui a été modifié et customisé au fil des années. Le logiciel de base a plus de 20 ans et n'est plus maintenu depuis longtemps. Le risque perçu par l'entreprise concerne la possibilité d'un dysfonctionnement de bases de données très anciennes, mais aussi la perception qu'un outil moderne pourrait être plus performant.

Pour y remédier l'entreprise a lancé un projet de mise en place d'un ERP moderne qui doit démarrer dans les semaines à venir.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3.2 Dépendance du portefeuille client

La dépendance à quelques clients est développée dans la note 6.2.6.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3.1 Unicité de matériel

Certains équipements comme par exemples une étuve sous vide ou une machine de découpe sont uniques et anciens. Si ces équipements tombaient en panne, des retards de production seraient à craindre. Pour minimiser ces risques, l'inventaire de ces équipements est réalisé chaque année et l'entretien préventif ou le remplacement de ces matériels est priorisé.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3.2 Risques réglementaires

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire notamment dans le domaine des mesures de protection de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la sécurité et l'hygiène du personnel et la sécurité des produits qu'il fabrique et commercialise.

Le respect de ces réglementations impose donc que le Groupe engage des dépenses régulières. Un manquement à ces réglementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures (financières, civiles, administratives ou pénales). En outre, des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel et/ou l'adaptation de la formulation de ses produits, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats et ses perspectives.

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisé.

En matière d'accident du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré** compte tenu des investissements réguliers réalisés par le Groupe pour le respect de ces réglementations.

.

La Société estime la probabilité de réalisation de ce risque faible

4.3.3 Risques matières premières (maîtrise des achats)

Le groupe Egide utilise principalement de l'ASTM F15 (ou Kovar™), de l'alumine, des métaux précieux ou non comme matière première. L'ASTM F15 est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usieurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est parfois approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises, américaines ou japonaises, mais il l'est plus généralement directement par ses fournisseurs de composants. Le groupe n'éprouve pas de difficulté à approvisionner ces matières premières, dont aucune n'est disponible qu'en quantité limitée.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.2).

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Les processus de fabrication mis en œuvre entraînent l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure. Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont également régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque. Il en a été de même lors des due diligences relatives à l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation qui ont conduit à la création de la filiale Santier Inc. en Californie en février 2017.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Le groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Ce règlement encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**, le Groupe veille à respecter les réglementations qui lui sont applicables.

4.4 Autres Risques

4.4.1 Pandémie

Le groupe n'avait jamais identifié le risque de pandémie et Covid19 a surpris l'entreprise comme le reste du monde. Globalement l'entreprise devrait passer ce moment difficile sans trop de dommage pour les raisons suivantes :

- Les marchés et les clients du groupe, sans être de première nécessité, sont considérés comme prioritaires et n'ont pas été fortement touchés. C'est aux US que ce statut est le mieux formalisé avec un label DO-DX qui constitue une obligation de performance au service de l'Etat.
- Les implantations industrielles sont compatibles avec la distanciation du personnel, même s'il a fallu modifier l'organisation du temps de travail pour réduire le nombre de salariés présents en même temps sur site.
- Peu de fournisseurs ont ralenti et la stratégie d'approvisionnement multi sources permet une continuité.
- Enfin, les implantations du groupe ne sont pas dans des zones de populations très denses. Même Santier qui est en Californie à San Diego est dans une banlieue assez lointaine de la ville.

En tant que pandémie, le risque semble être réduit pour Egide. Le risque corolaire concerne le contrecoup de l'arrêt économique du monde avec en particulier une interrogation sur les budgets d'investissements financés par les Etats.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**, le Groupe veille à respecter les règles de sécurité en vigueur.

4.5 Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques

4.5.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société,
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité),
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels,
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place,
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commande, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le directeur général communique au conseil d'administration, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à court terme, les effectifs, les comptes de résultats ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Jusqu'au 31 décembre 2018, la société publiait chaque trimestre le chiffre d'affaires du

groupe pour le trimestre écoulé. A compter du 1^{er} janvier 2019, cette diffusion sera uniquement semestrielle. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale, revus par le comité d'audit et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un Document d'Enregistrement Universel également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise.

4.5.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

4.5.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements de chacune des entités composant le groupe,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes des entités du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place (regroupées au sein de Manuels Qualité). Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la direction

générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, cette revue est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités et du groupe.

4.5.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, bureau d'études, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable et son adjoint. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, une contrôleur financière et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support et se rend régulièrement sur place ; elle s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière, dont la direction en était assurée par un directeur financier local (jusqu'au 15 mars 2019) puis par le directeur du site (à partir du 15 mars 2019). Au sein du service, la comptable salariée, assistée d'un contrôleur financier extérieur à temps partiel, s'assure de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA intervient en support et se rend régulièrement sur place ; elle s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC : cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par le service comptable d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. La société n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction comptable et financière d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.

Les responsables des systèmes d'informations (responsable informatique ou directeur d'unité en l'absence de personnel dédié) s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

4.5.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

4.5.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques)
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le comité d'audit. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

4.5.5.2 Le conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé par le comité d'audit des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès dudit comité que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est par ailleurs, par la voie de son président, régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale et du comité d'audit (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

4.5.5.3 Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé des quatre administrateurs indépendants de la société (sur les cinq membres qui composent le conseil, dont le président directeur général). Il se réunit notamment pour prendre connaissance de la cartographie des risques et des projets de comptes semestriels et annuels. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu qui est ensuite présenté au conseil d'administration.

4.5.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.5.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.5.5.6 Le personnel de la société

Le groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

4.5.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentées au comité d'audit. Pour toutes les sociétés du groupe, les mêmes cabinets de commissaires aux comptes ont été choisis pour procéder au contrôle des comptes, en faisant appel aux bureaux locaux pour ce qui concerne les entités américaines.

4.5.7 Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité

4.5.7.1 Protection des droits de propriété intellectuelle

Afin de réduire les risques exposés ci-dessus, le Groupe a recours à des procédures de formalisation et de validation juridique et technique de toutes les étapes de production et d'exploitation d'un produit. Quand un besoin est identifié, des juristes spécialisés assurent la gestion, la surveillance et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle pour le Groupe. Le Groupe travaille également avec des cabinets d'avocats réputés pour leur savoir-faire dans ce domaine et utilise des services de surveillance des propriétés intellectuelles le cas échéant. Le Groupe procède à l'enregistrement des marques et copyrights de ses produits dans les pays qu'il juge nécessaires, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Le Groupe ne dépose pas de brevets pour ses produits et n'est pas dépendant d'un brevet particulier.

4.5.7.2 Carence de fournisseurs

Le Groupe cherche à réduire le risque d'approvisionnement en diversifiant et sécurisant ses sources d'approvisionnements. Les matières premières utilisées pour la réalisation des produits du Groupe sont abondantes sur le marché mondial, le Groupe n'a pas identifié de risque de carence.

4.5.7.3 Assurances

Le Groupe bénéficie d'une couverture mondiale s'agissant notamment des risques de dommages aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile exploitation, professionnelle et propriété intellectuelle. Le Groupe assure également la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants. D'une façon générale, l'activité du Groupe ne présente pas de risques propres de nature extraordinaire. Les polices souscrites au niveau local (et notamment en Amérique du Nord) afin de tenir compte des spécificités des marchés nationaux, sont complétées par un programme mondial.

4.5.8 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi. Son code APE est 2611Z.

5.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar – 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue René Descartes puis au 4 rue Edouard Branly - Bât. Hermès I, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes - France (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.5 Site internet

<https://www.egide-group.com>

Les informations figurant sur le site Internet ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

5.6 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

2015 : le plan stratégique est mis en œuvre. La duplication de la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC de Bollène (France) sur Cambridge (USA) démarre, financée par une augmentation de capital de 5 millions d'euros, dans le but de fournir au marché militaire américain soumis aux restrictions ITAR¹ des boîtiers céramique fabriqués localement. La première commande est livrée à un client américain, leader dans le domaine de l'imagerie thermique. Le déploiement du réseau commercial, démarré fin 2014, s'est poursuivi et les investissements en équipements sur le site de Bollène ont démarré.

2016 : le plan de développement de la céramique aux Etats-Unis est ralenti par l'environnement incertain lié aux élections présidentielles américaines de novembre, qui a entraîné le gel du lancement de nouveaux programmes militaires sur lesquels Egide USA comptait se positionner. Dans le même temps, l'entité française réalise sa meilleure progression de chiffre d'affaires depuis 2010. Monsieur Brégi quitte la présidence du conseil d'administration en juin ; cette fonction sera assurée par Monsieur Collins, directeur général.

2017 : le groupe annonce la création d'une nouvelle filiale américaine, Santier Inc., basée à San Diego en Californie, qui fabrique des composants métalliques et des fonds dissipant la chaleur. L'acquisition des actifs et passifs exploités par Santier Inc. est financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros finalisée en février.

2018 : le groupe renforce l'équipe de direction avec l'arrivée de nouveaux profils (Eric Delmas en qualité de directeur du site de Bollène, Vincent Courty en qualité de directeur des ventes Monde et Gabriel Vitorla en qualité de directeur régional des ventes pour la zone Midwest des Etats-Unis). Côté industriel, le plan céramique HTCC s'accélère avec des ventes ayant dépassé le million de dollar.

2019 : Le marché récurrent qui assure 10% des volumes de Bollène s'arrête car le client stoppe son produit. Pour faire face à cette baisse d'activité, Egide SA se restructure et ferme son établissement de Trappes où il n'y avait plus que des services administratifs et un petit atelier d'usinage, pour tout concentrer à Bollène.

¹ Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur des produits à usage militaire. Si un produit est classifié « ITAR », la propriété industrielle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Pratiquement, cela signifie que le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France) ; ce qui importe est qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR » et que ce produit soit intégralement fabriqué aux Etats-Unis. En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain.

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques².

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique³ et modélisation hyperfréquence⁴. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



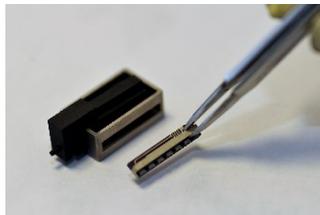
6.1.2 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



² Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

³ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁴ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipant, TEC⁵, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.3 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitement des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication
- argenture de joints

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.



6.1.4 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

⁵ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou "green tape")

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

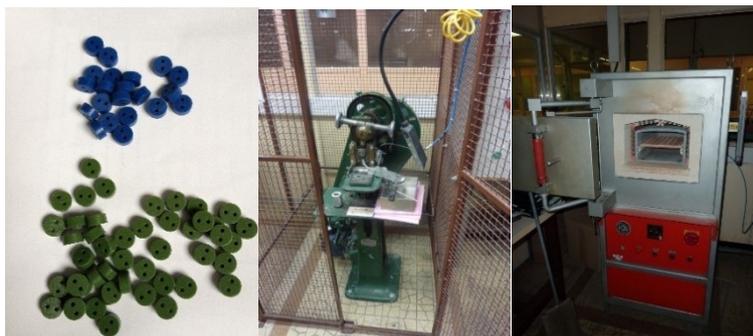
Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



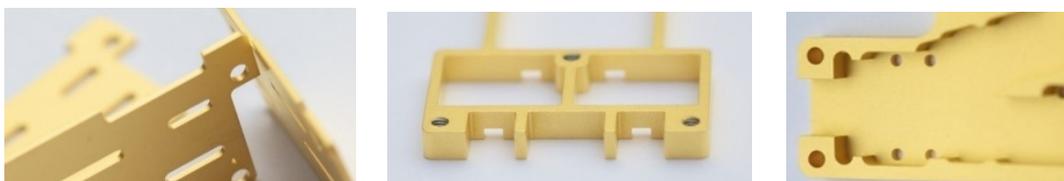
6.1.5 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



6.1.6 Les fonds dissipant et composants métalliques

Avec Santier Inc., le groupe dispose d'une capacité de fabrication de composants métalliques et de matériaux dissipant du type CuMo (Cuivre Molybdène) ou CuW (Cuivre Tungstène) sur son site industriel de San Diego en Californie. Les débouchés sont les applications électroniques (hyperfréquences, optronique) à destination des marchés de défense américains (certifiés ITAR), du médical et des télécoms. La filiale est un fournisseur potentiel de matériaux dissipant utilisés dans la fabrication de boîtiers hermétiques et un client potentiel de composants céramique HTCC fabriqués à Cambridge, MD.



6.1.7 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	22 341	72,3	22 468	70,8	23 185	73,0
Produits céramique	8 324	27,0	8 759	27,6	8 141	25,6
Etudes	226	0,7	250	0,8	260	0,8
Autres	1	0,0	258	0,8	196	0,6
Total	30 892	100,0	31 735	100,0	31 782	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	7 254	46,6	5 822	40,5	5 275	43,6
Produits céramique	8 083	51,9	8 048	56,0	6 364	52,7
Etudes	226	1,5	250	1,7	260	2,1
Autres	1	0,0	258	1,8	196	1,6
Sous total Egide SA	15 564	100,0	14 378	100,0	12 094	100,0
Produits verre-métal	7 005	96,7	7 713	91,6	10 526	92,8
Produits céramique	241	3,3	710	8,4	817	7,2
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Egide USA	7 246	100,0	8 423	100,0	11 343	100,0
Produits verre-métal	7 672	94,9	8 446	94,5	7 384	88,5
Produits céramique	410*	5,1	488*	5,5	960*	11,5
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Santier	8 082	100,0	8 934	100,0	8 344	100,0
Total	30 892		31 735		31 782	

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	7 254	46,6	5 822	40,5	5 275	43,6
Produits céramique	8 083	51,9	8 048	56,0	6 364	52,7
Etudes	226	1,5	250	1,7	260	2,1
Autres	1	0,0	258	1,8	196	1,6
Sous total Egide SA	15 564	100,0	14 378	100,0	12 094	100,0
Produits verre-métal	7 005	96,7	7 713	91,6	10 526	92,8
Produits céramique	241	3,3	710	8,4	817	7,2
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Egide USA	7 246	100,0	8 423	100,0	11 343	100,0
Produits verre-métal	7 672	94,9	8 446	94,5	7 384	88,5
Produits céramique	410*	5,1	488*	5,5	960*	11,5
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total Santier	8 082	100,0	8 934	100,0	8 344	100,0
Total	30 892		31 735		31 782	

*Santier achète les composants céramiques à Egide USA et les distribue à ses clients. Cette activité n'était pas traitée comme telle. Le Chiffre d'affaires historique a été corrigé dans cette présentation.

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017.

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Un même produit pouvant avoir à la fois un débouché militaire ou industriel, la segmentation des marchés est basée sur les applications, quel que soit le secteur final adressé.

6.2.1 L'imagerie thermique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits utilisant les radiations infrarouges pour former une image. Les composants pour l'imagerie thermique peuvent concerner tant les détecteurs refroidis par cryogénie pour des applications militaires ou spatiales que des détecteurs sophistiqués dits « non refroidis » pour des applications militaires, industrielles, automobiles ou médicales.

Dans le domaine militaire, les produits fournis par Egide sont utilisés dans la fabrication de caméras thermiques très haute définition, avec une portée de plusieurs kilomètres en vision nocturne. Le désir de renforcer la sécurité a rapidement étendu ces applications infrarouge à des domaines multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Ce marché de l'imagerie thermique est en plein essor (Source : Marketandmarkets). Il est estimé à 3,4 milliards de dollars en 2020. La croissance moyenne annuelle attendue est, toujours selon cette étude, de 6,2 % entre 2020 et 2025.

Faisant principalement appel à la technologie céramique, les boîtiers pour applications infrarouges sont majoritairement fournis par Egide SA, et depuis plus récemment, par Egide USA, avec une montée en volume depuis 2018. En effet, le site Français a aidé à la mise en place de la ligne de production céramique HTCC sur le site d'Egide USA, opérationnelle depuis la fin de l'année 2015, le marché militaire américain qui requiert une production locale est également servi par la filiale américaine du groupe.

6.2.2 Les composants de puissance

Sont classés dans cette famille les boîtiers ou éléments utilisés par les convertisseurs de courant. Les applications les plus fréquentes sont les convertisseurs DC-DC, les moteurs électriques, les variateurs de fréquence, les hybrides de puissance, propulseurs de puissance pour les marchés de la défense, du spatial et de l'aéronautique (calculateurs de régulation des moteurs ou FADEC – Full Authority Digital Engine Control).

Faisant principalement appel à la technologie verre-métal, les composants pour applications de puissance sont majoritairement fournis par Egide USA au sein du groupe.

6.2.3 L'optronique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits émettant, détectant ou recevant de la lumière. L'application finale la plus connue du domaine concerne les télécommunications par fibre optique.

Ainsi, les produits d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques et les éléments dissipant la chaleur sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en un signal numérique,
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- Les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Actuellement Egide poursuit ses développements dans ce secteur, sur des produits « haut de gamme », c'est-à-dire plus haut en débit (400 Gbps et au-delà), pour lesquels très peu de fabricants au monde sont capables de maîtriser le process HTCC, les transitions à très hautes fréquences (au-delà de 60 GHz) et l'intégration de composants optiques.

Les boîtiers pour l'optronique font principalement appel à la technologie céramique et sont pour l'instant fournis par Egide SA, le site américain restant dédié aux produits soumis aux contrôles ITAR (International Trade in Arms Regulations). Les fonds dissipant la chaleur sont quant à eux fournis par Santier.

6.2.4 Les composants hyperfréquences

Sont classés dans cette famille les composants utilisés par des ensembles qui fonctionnent à des fréquences comprises entre 3 et 100 GHz. Les applications les plus fréquentes concernent les marchés militaires, spatiaux et des télécommunications, notamment les stations de base sans fil (tours cellulaires), les réseaux Wi-Fi, les antennes de satellites, les radars, le contrôle du trafic aérien ou les réseaux de transport de données par fibres optiques.

Ils sont généralement fabriqués en utilisant la technologie céramique HTCC, bien qu'il y ait également des connecteurs verre-métal (GPO, GPPO, etc.) qui répondent aux besoins des clients ; les composants hyperfréquence sont fournis par les trois entités du groupe.

6.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par applications

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	10 949	35,4	10 720	33,8	9 250	29,1
Puissance	6 541	21,2	6 014	19,0	8 397	26,4
Optronique	4 162	13,5	5 416	17,1	4 792	15,1
Hyperfréquences	5 973	19,3	6 156	19,4	5 251	16,5
Autres	3 267	10,6	3 429	10,7	4 092	12,9
Total	30 892	100,0	31 735	100,0	31 782	100,0
	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	10 949	35,4	10 720	33,8	9 250	29,1
Puissance	6 541	21,2	6 014	19,0	8 397	26,4
Optronique	4 162	13,5	5 416	17,1	4 792	15,1
Hyperfréquences	5 973	19,3	6 156	19,4	5 251	16,5
Autres	3 267	10,6	3 429	10,7	4 092	12,9
Total	30 892	100,0	31 735	100,0	31 782	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	9 924	63,8	9 165	63,7	7 155	59,2
Puissance	1 050	6,8	396	2,8	732	6,1
Optronique	1 539	9,9	2 179	15,2	2 163	17,9
Hyperfréquences	1 994	12,8	1 278	8,9	1 183	9,8
Autres	1 057	6,7	1 360	9,4	861	7,1
Sous total Egide SA	15 564	100,0	14 378	100,0	12 094	100,0
Imagerie thermique	355	4,9	1 096	13,0	1 522	13,4
Puissance	4 622	63,8	4 848	57,6	6 250	55,1
Optronique	435	6,0	547	6,5	526	4,6
Hyperfréquences	1 311	18,1	1 169	13,9	1 259	11,1
Autres	523	7,2	763	9,0	1 786	15,8
Sous total Egide USA	7 246	100,0	8 423	100,0	11 343	100,0
Imagerie thermique	670	8,2	459	5,1	572	6,9
Puissance	869	10,8	770	8,6	1 414	16,9
Optronique	2 188	27,1	2 689	30,1	2 104	25,2
Hyperfréquences	2 669	33,0	3 708	41,5	2 809	33,7
Autres	1 686	20,9	1 308	14,7	1 445	17,3
Sous total Santier	8 082	100,0	8 934	100,0	8 344	100,0
Total	30 892		31 735		31 782	
	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	9 924	63,8	9 165	63,7	7 155	59,2
Puissance	1 050	6,8	396	2,8	732	6,1
Optronique	1 539	9,9	2 179	15,2	2 163	17,9
Hyperfréquences	1 994	12,8	1 278	8,9	1 183	9,8
Autres	1 057	6,7	1 360	9,4	861	7,1
Sous total Egide SA	15 564	100,0	14 378	100,0	12 094	100,0
Imagerie thermique	355	4,9	1 096	13,0	1 522	13,4
Puissance	4 622	63,8	4 848	57,6	6 250	55,1
Optronique	435	6,0	547	6,5	526	4,6
Hyperfréquences	1 311	18,1	1 169	13,9	1 259	11,1
Autres	523	7,2	763	9,0	1 786	15,8
Sous total Egide USA	7 246	100,0	8 423	100,0	11 343	100,0
Imagerie thermique	670	8,2	459	5,1	572	6,9
Puissance	869	10,8	770	8,6	1 414	16,9
Optronique	2 188	27,1	2 689	30,1	2 104	25,2
Hyperfréquences	2 669	33,0	3 708	41,5	2 809	33,7
Autres	1 686	20,9	1 308	14,7	1 445	17,3
Sous total Santier	8 082	100,0	8 934	100,0	8 344	100,0
Total	30 892		31 735		31 782	

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017. Le secteur « Autres » de Santier comprend principalement l'activité médicale, propre à la filiale.

6.2.6 Les clients

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2019, tous segments d'activité confondus, ont représenté 45 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 34 % et le premier client du groupe 11 %. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 48 %, 35 % et 12 %.

Sur la base de son portefeuille clients, Egide estime être à l'abri de tout risque commercial majeur, ce qui ne rend pas nécessaire une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Mais il arrive parfois qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, lors d'une première relation. Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs ainsi que sur un réseau d'agents spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, la Scandinavie, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, Israël, la Turquie et la Corée du Sud. Depuis mi-2018, Vincent Courty est à la tête de la direction commerciale monde épaulé par Gabe Vitorla qui a rejoint le groupe pour prendre en charge la zone Amérique du Nord. La direction commerciale compte 11 collaborateurs répartis sur les 3 sites.

6.2.7 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 449	27,4	8 124	25,6	5 723	18,0
Union Européenne (hors France)	2 877	9,3	3 045	9,6	2 897	9,1
Amérique du Nord	15 202	49,2	15 643	49,3	18 217	57,3
Reste du monde	4 364	14,1	4 923	15,5	4 946	15,6
Total	30 892	100,0	31 735	100,0	31 782	100,0
	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 449	27,4	8 124	25,6	5 723	18,0
Union Européenne (hors France)	2 877	9,3	3 045	9,6	2 897	9,1
Amérique du Nord	15 202	49,2	15 643	49,3	18 217	57,3
Reste du monde	4 364	14,1	4 923	15,5	4 946	15,6
Total	30 892	100,0	31 735	100,0	31 782	100,0

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 445	54,3	8 124	56,5	5 772	47,3
Union Européenne (hors France)	2 711	17,4	1 862	12,9	1 963	16,2
Amérique du Nord	497	3,2	789	5,5	786	6,5
Reste du monde	3 911	25,1	2 029	14,1	3 623	30,0
Sous total Egide SA	15 564	100,0	14 378	100,0	12 094	100,0
France	5	0,1	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	164	2,2	441	5,2	290	2,6
Amérique du Nord	7 057	97,4	7 760	92,2	10 998	97,0
Reste du monde	20	0,3	222	2,6	54	0,5
Sous total Egide USA	7 246	100,0	8 423	100,0	11 343	100,0
France	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	3	0,0	741	0,1	643	7,7
Amérique du Nord	7 648	94,7	7 094	79,4	6 433	77,1
Reste du monde	431	5,3	1 098	12,3	1 268	15,2
Sous total Santier	8 082	100,0	8 934	100,0	8 344	100,0
Total	30 892		31 735		31 782	

Pour mémoire, les activités de la société Santier Inc. ne sont intégrées qu'à partir du 28 février 2017.

6.3 Événements exceptionnels et perspectives

Créé en 1986, Egide a connu une forte croissance sur le marché des télécoms et a eu jusqu'à 1200 salariés, à Bollène, Trappes, au Maroc et au UK. Après l'éclatement de la bulle télécoms en 2001, puis la délocalisation de ces marchés, Egide a dû se réinventer en se focalisant sur des marchés stratégiques tels que la défense et dans des niches de haute technologie. La fermeture des sites au Maroc et en UK étaient inévitables. La dernière étape de cette mutation difficile date de 2019 avec la fermeture de Trappes et la réunion en un seul lieu (Bollène) de tous les services, à l'exception des Ventes. En 3 ans, le Groupe a fait peu neuve avec l'achat de Santier inc. en Californie qui permet d'étendre les métiers du Groupe vers la dissipation thermique et le renouvellement des équipes de Direction.

Depuis 2018 et jusqu'en décembre 2019, Egide a amélioré son outil de production, son management et son organisation commerciale afin d'apporter le meilleur service à ses clients, tout en gardant un très haut niveau de qualité et de performance de ses produits. Si la première partie de l'année 2019 a montré un chiffre d'affaires en baisse par rapport à la même période de 2018, lié à la baisse d'activité de deux principaux clients dans le domaine de l'imagerie thermique en Europe et au Moyen Orient, une prospection active a permis de qualifier des produits Egide avec une vingtaine de nouveaux clients. En Amérique du Nord, les clients du secteur des composants de puissance, ont permis à Egide USA de croître de façon très significative avec plus de 35% de croissance du chiffre d'affaires de la filiale en 2019 par rapport à 2018. Autre point positif, les prises de commandes cumulées en 2019 pour le groupe Egide s'élevaient à 34.8 M€ par rapport au chiffre d'affaires de 31.8 M€, soit un écart positif de 3 M€ qui annonce une année 2020 en hausse significative par rapport à 2019.

La stratégie de croissance pour les années à venir s'articule en trois axes simultanés :

- Accroître la présence d'Egide sur les 3 continents majeurs - Asie, Europe/Moyen-Orient, Amérique du Nord - en intensifiant la prospection avec l'aide de nouveaux collaborateurs Egide et d'un réseau de Représentation renouvelé, spécialisé sur nos produits et technologies pour les marchés cibles existants ;
- Diversifier notre activité sur de nouveaux marchés à fort potentiel de croissance (batteries thermiques, capteurs, stockage d'énergie de nouvelle génération, ordinateurs quantiques, optronique, recherche pétrolière, etc.) ;
- Tirer profit de la tendance actuelle de voir de plus en plus de sociétés internationales de secteurs stratégiques qui souhaitent revenir à des sources européennes ou américaines après avoir considéré exclusivement des sources Asiatiques : Egide a de véritables atouts dans cette nouvelle donne mondiale.

6.4 Stratégies et objectifs de l'émetteur

2019 aura été une année de transition avec la restructuration de la France, les premiers bénéficiaires depuis 7 ans à Cambridge et l'arrivée d'un nouveau Directeur de Santier après des pertes.

L'entité de Cambridge a enchaîné sa deuxième année consécutive de croissance à deux chiffres, portée aussi fortement par son activité verre-métal. Les nouvelles infrastructures USA pour le HTCC ont continué à produire pour le marché américain de la vision thermique et doivent maintenant entamer une croissance en RF. L'entité de San Diego a vécu des retards et annulations qui ont affaibli ses revenus et son nouveau management s'emploie à améliorer la prise de commande avec un impact positif prévu en 2020.

L'équipe de management du groupe EGIDE doit donc déployer les stratégies suivantes :

Prise de commande : Les entités de Bollène, Cambridge et de San Diego ont collectivement amélioré la prise de commande de 21% en 2019 en comparaison avec 2018. Le groupe doit continuer à améliorer cette prise de commande avec un objectif de croissance en 2020. Au premier semestre 2020, de nouveaux canaux de ventes directes et indirectes devront être évalués pour accélérer la croissance dans les régions sous-pénétrées.

Rendements et productivité : Les trois usines doivent continuer de concentrer leurs efforts pour améliorer les rendements et la productivité, ainsi que les coûts d'achats des matières et composants. Des projets comme le 5S, la fiabilisation des process, la fluidification des en cours doivent être étudiées pour chaque activité. Les investissements seront en priorité orientés vers les projets d'amélioration de productivité qui présentent un bon retour sur investissement.

Process HTCC (Céramique) : La capacité à fournir des produits HTCC compétitifs pour les marchés RF/MW est importante pour Cambridge et Bollène. Les efforts porteront sur le développement de cette stratégie sans abandonner les marchés traditionnels de la vision nocturne et de l'optronique.

Indicateurs Opérationnels : Les indicateurs opérationnels principaux pour les usines resteront les rendements, le taux de retour client, l'OTD (On Time Delivery) et la rentabilité à travers l'EBITDA. Chaque usine devra montrer des améliorations dans ces domaines par rapport à 2019.

EBITDA est le référentiel américain qui mesure la capacité de l'activité à gérer un flux de trésorerie positif. Il correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation après dotation aux dépréciations sur stocks et comptes clients.

6.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Egide est globalement autonome en matière de savoir-faire, technologies et brevets. Les approvisionnements de matières et composants reposent sur plusieurs sources et aucun contrat ne représente une dépendance particulière par rapport à un fournisseur. Il en va de même pour les quelques contrats de sous-traitance pour lesquels une stratégie multi sources est en place afin d'assurer une meilleure flexibilité pour répondre aux dynamiques marchés et afin de limiter les risques de discontinuités. Certains constituants utilisés dans la fabrication des poudres céramique et des encres de sérigraphie peuvent être achetés chez un seul fournisseur afin de garantir une bonne homogénéité et une qualité constante. Compléter ces sources avec des alternatives est à l'étude pour accompagner le développement en volume des de l'activité céramique du groupe.

6.6 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont l'une des divisions fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre – métal ou en céramique, et ils s'adressent généralement à leurs marchés locaux.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Applications ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	IT, P, O, HY	€ 1,64 milliard ⁽²⁾	New York	€ 14 milliards ⁽³⁾
Kyocéra	Japon	IT, O, HY	€ 1,5 milliard 9 mois ⁽⁴⁾	Tokyo	€ 18,9 milliards ⁽⁵⁾
Electrovac	Autriche	P, HY	Env. € 75,0 millions ⁽⁸⁾	Non cotée	-
Schott	Allemagne	O	Non disponible	Non cotée	-
Hermetic Solution Group	Etats Unis	P, O, HY	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	O, HY	€ 0,47 milliard ⁽⁶⁾	Tokyo	€ 3,3 milliards ⁽⁵⁾
Metal life	Corée Sud	IT, O, HY	Env. € 9,00 millions ⁽⁷⁾	Non cotée	-

⁽¹⁾ IT : imagerie thermique – P : puissance – O : optronique – HY : hyperfréquences

⁽²⁾ source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 pour l'activité "électromécanique" - \$1,836 milliard contre \$1,82 milliard en 2018

⁽³⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 1 avril 2020 (-30% depuis 1/1/2020)

⁽⁴⁾ source : Communiqué financier du 30 janvier 2020. Chiffre d'affaires 9 mois au 31 décembre 2019 pour l'activité "semi-conducteurs" - ¥ 187,1 milliards contre ¥ 193,5 milliards en 2018.

⁽⁵⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 1 avril 2020 (-18% depuis 1/1/2020)

⁽⁶⁾ source : Communiqué de presse du 30 janvier 2019. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 57,8 milliards contre ¥ 56,6 milliards en 2017 (année civile)

⁽⁷⁾ source : site web Metal Life

⁽⁸⁾ source : site web Electrovac

Dans cet environnement concurrentiel, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications AS9100 des sites américains et ISO 9001 des sites français, audits réguliers, ...), et occupe une position reconnue.

6.7 Investissements

6.7.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production. En 2016, l'investissement majeur concernait la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC sur le site d'Egide USA, avec l'acquisition d'un four supplémentaire. En 2017, les dépenses ont principalement concerné Egide SA, avec une nouvelle salle propre et une nouvelle chaîne de dorure chimique pour les activités optroniques. En 2018, les investissements ont été principalement réalisés par Santier, avec l'acquisition de centres d'usinage à commande numérique. Les investissements du groupe pour l'exercice 2019 ont été de 888 K€ principalement des équipements industriels répartis sur les 3 sites, avec en particulier des équipements d'usinage modernes à Bollène et à San Diego.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour les années 2017 à 2019 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019
Immobilisations incorporelles	1	18	0
Terrains et constructions	14	0	0
Installations techniques et outillages	438	666	503
Autres immobilisations	583	190	386
Total	1 036	874	888

6.7.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements du groupe pour l'exercice 2020 est de l'ordre d'un demi-million d'euros avec un accent mis sur les gains de productivité surtout à Bollène.

6.7.3 Principaux investissements à réaliser

Au-delà de la priorité mise sur l'amélioration de la rentabilité, le bâtiment de Cambridge a besoin d'être rénové. Les travaux seront entrepris par tranches en fonction des résultats.

6.7.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant en date du présent document :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles					
Corporelles			Néant		
Financières					
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6.7.5 Nantissements des biens acquis en crédit-bail

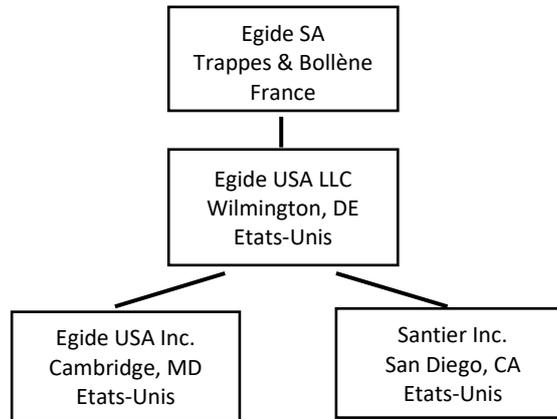
Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements liés aux contrats de crédit-bail existant chez Egide SA en date du présent document :

Date de l'inscription	Equipement	Montant HT	Date d'échéance
13 mars 2015	Rhéomètre	29 435 €	11 février 2020
13 mars 2015	Machine de découpe céramique	17 170 €	11 février 2020
17 juillet 2015	Machine de mesure dimensionnelle	38 000 €	15 juin 2020
15 février 2016	Machine de mesure dimensionnelle	35 200 €	14 décembre 2020
26 mars 2016	Tour d'usinage	57 000 €	15 février 2021
22 juin 2016	Laminoir Tricylindre	35 061 €	1 ^{er} mai 2021
1 ^{er} septembre 2019	Matériels informatique	41 133€	1 ^{er} février 2022
26 septembre 2019	Machine usinage Datron	141 401€	26 août 2024
Total		394 400 €	

Il est précisé qu'aucune inscription de même nature n'existe chez Egide USA ou chez Santier.

7 Organigramme

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc. et 100 % du capital de la société Santier Inc., filiales basées également aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc. et de Santier Inc.

Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc. sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion (pour les deux premières citées) et dans le domaine des composants métalliques et dissipant (pour la dernière, qui a nouvellement intégré le périmètre du groupe). A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Santier ont le même président et le même directeur général. Elles sont dirigées chacune par un General Manager et possèdent leurs propres services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, assurance qualité, achats et services de production. La direction financière du groupe supervise celle dédiée à Egide SA et celle des filiales américaines. La direction commerciale est séparée en deux zones : Amérique du Nord (dirigée par Gabriel Vitorla) et Europe et Asie (dirigée Vincent Courty).

Les flux entre les différentes sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

8 Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements

8.1 A - Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels sur trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et San Diego (Californie, USA) :

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique – métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre – métal ou céramique métal. Depuis mi-2015, le site est équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 300 m² et d'équipements de production pour le traitement de la céramique crue reçue d'Egide SA. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre – métal et céramique. Le bâtiment est détenu en pleine propriété.

Le site de San Diego, CA (filiale Santier)

Dans un bâtiment de 2 400 m², le site assure principalement pour le marché américain la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant. Il fournit également quelques ensembles incorporant des composants céramique HTCC achetés à l'extérieur ou fournis par Egide USA. Le site est équipé d'un atelier de fabrication de composants métalliques et d'une zone d'assemblage (similaire mis plus petite que chez Egide SA ou Egide USA) ainsi que d'une installation de traitement de surface. Il comporte son propre bureau d'études. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans qui démarre le 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à cette date, c'est le contrat de location signé avec l'ancien exploitant à qui ont été rachetés les actifs et passifs d'exploitation qui était resté en vigueur (transfert effectué le 28 février 2017).

Autre site

Un bâtiment d'environ 800 m², Les services administratifs et financiers, commerciaux, achats et l'usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 800 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2016. Suite à la relocalisation à Bollène en 2019 des services administratifs, achats, marketing et usinage graphite d'Egide SA, les locaux sont sous-occupés par les commerciaux en attente d'une reprise de bail ou d'une colocation.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites du groupe, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique (chez Egide SA) avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- De deux salles blanches contenant des équipements pour transformer la céramique crue (une chez Egide SA et une chez Egide USA) : machines de poinçonnage des vias⁶ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- Une salle propre pour assemblage de composants sensibles, telles les billes de verre (chez Egide SA),
- D'équipements de fabrication de perles de verre,
- De fours de déliantage⁷,

⁶ Trous percés dans les feuilles céramique

⁷ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

- De fours pour le frittage⁸ à haute température (1 600°) de la céramique,
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- De machines de sérigraphie des extrémités,
- De fours pour le brasage⁹ sous vide,
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- D'installations de galvanoplastie¹⁰ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- De machines de contrôle d'herméticité,
- De plusieurs centres d'usinage graphite,
- De plusieurs centres d'usinage métallique, dont un tour numérique et un centre 5 axes,
- De plusieurs équipements de découpe de métal (W-EDM – Wire Electrical Discharge Machining),
- De plusieurs équipements de polissage tri-planétaire,
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont des mesures 3D),
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000. Ceux installés sur le site de Cambridge l'ont été en 2015 ; pour certains d'entre eux, il s'agit de matériel d'occasion transféré du site de Bollène. Les équipements de Santier dédiés à la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant la chaleur ont été acquis début 2017 en valeur d'occasion.

Voir § 6.7 – Principaux investissements réalisés

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3.2 et 4.3.4 – Risques réglementaires et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 17.4.5 – Impact environnemental

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 17.4.9 – Engagements sociétaux en matière de développement durable

⁸ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

⁹ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

¹⁰ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

9.1.1 Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur

- **Exercice 2018**

Les résultats opérationnels 2018 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	14,38	8,42	8,94	31,74
Résultat op. (avant déprec.)	(0,72)	(0,31)	0,44	(0,59)
Dépréciation des actifs	(0,94)	-	-	(0,94)
Résultat opérationnel	(1,66)	(0,31)	0,44	(1,53)

Chez Egide SA, avant prise en compte de la dépréciation des actifs, la perte opérationnelle a été divisée par deux par rapport à celle de l'exercice précédent, et ce malgré une baisse du chiffre d'affaires. L'ajustement des frais de personnel et la réduction des coûts directs n'ont malheureusement pas été suffisants pour compenser la baisse d'activité constatée au second semestre. Chez Egide USA, la croissance du chiffre d'affaires en 2018 a permis de se rapprocher du point d'équilibre, sans toutefois l'atteindre ; la perte opérationnelle s'est néanmoins réduite de près de 45 %. Enfin, chez Santier, la baisse des ventes en fin d'année a fortement pesé sur la rentabilité, avec un résultat opérationnel en baisse de près des deux tiers par rapport à l'exercice précédent. Santier reste cependant la seule entité à afficher un résultat opérationnel positif.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie disponible est de 2,36 millions d'euros, répartie entre Egide SA (1,14 million d'euros), Egide USA (0,01 million d'euros) et Santier (1,21 million d'euros). En 2019, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement. Santier disposera d'un nouvel emprunt pour financer ses équipements à hauteur de 0,50 million de dollars, à débloquer en cas d'investissement. Egide SA bénéficiera d'une somme de 1 million de dollars, sous forme de prêt accordé par Pacific Mercantile Bank à travers Santier. Les remboursements de ce prêt seront assurés directement par Santier, qui affectera le paiement des facturations intra-groupe à la banque et non à Egide SA. Enfin, le solde du paiement du CIR et du CICE de l'exercice 2018 (0,07 million d'euros) est attendu dans le courant du 3^{ème} trimestre 2019.

L'endettement du groupe à fin 2018 (hors organismes d'affacturage) est de 5,12 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 1,28 million d'euros, Egide USA de 2,62 millions et Santier de 1,22 million) contre 4,54 millions d'euros à fin 2017. Il est précisé que les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assorti de covenants, qui étaient respectés à la clôture de l'exercice 2018. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage – trésorerie / capitaux propres) est de 25 % à la clôture 2018 ; il était de 12 % à fin 2017.

- **Exercice 2019**

Les résultats opérationnels 2019 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	12,09	11,33	8,36	31,78
Résultat op.(avant restruct.)	(1,42)	0,14	(0,08)	(1,40)
Restructuration	(0,93)	-	-	(0,93)
Résultat opérationnel	(2,35)	0,14	(0,08)	(2,33)

Chez Egide SA, la perte opérationnelle augmente de 0,6M€ alors que le chiffre d'affaires a baissé de 2,2M€. L'ajustement des frais de personnel et la réduction des coûts directs n'ont pas été suffisants pour compenser la baisse d'activité constatée au second semestre, notamment car la restructuration n'a quasiment pas d'impact sur 2019. Chez Egide USA, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires en 2019 a permis de générer un premier bénéfice depuis 7 ans. Enfin, chez Santier, la baisse des ventes et des difficultés de production ont fortement pesé sur les résultats au point de générer une première perte, générant le remplacement du Dirigeant local . Enfin, les résultats consolidés 2019 intègrent une charge complémentaire sur acquisition de Santier (transfer tax) qui a été comptabilisée en charge pour 0,035M€.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible est de 1,46 M€, répartie entre Egide SA (0,60 M€), Egide USA (0,38 M€) et Santier (0,48 M€). En 2019, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement On peut noter qu'au 31 décembre 2019 0,80 M€ de ligne de crédit

disponible n'était pas utilisée. Santier disposera aussi d'une enveloppe de financement d'équipements à hauteur de 0,50 M\$. Enfin, le CIR de l'exercice 2019 sera financé en partie par la BPI dans le courant du 2ème trimestre pour 0,24M€.

L'endettement du groupe à fin 2019 (hors organismes d'affacturage et dettes de loyers) est de 5,44 M€ (Egide SA à hauteur de 0,89 M€, Egide USA de 2,59 M€ et Santier de 2,43M€ contre 5,12 M€ à fin 2018. Les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assortis de covenants et Santier ne respectait pas celui concernant la couverture des frais fixes ce qui a conduit le retraitement en court terme de la totalité des emprunts de Santier. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage et dettes de loyers – trésorerie / capitaux propres) est de 38 % à la clôture 2019 ; il était de 25 % à fin 2018.

9.1.2 Recherche et développement, brevets et licences

Les activités de R&D d'Egide SA sont pilotées par la direction technique et innovation. L'équipe dédiée d'ingénieurs et de techniciens, qui s'appuient également sur les responsables d'applications (infrarouge, hyperfréquence) et sur les équipes de la transformation industrielle, a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- Des développements autour des procédés céramique (barbotine, matières premières céramique, sérigraphie, encres, vias, frittage,) ;
- Des développements autour des procédés d'assemblage (techniques de nettoyage, scellement basse température, dorure électrolytique et chimique) ;
- Des développements autour des simulations hyperfréquence ;
- Des marchés d'études :
 - o Développement d'un boîtier pour contrôle actif d'un drain à calories pour l'électronique embarquée ;
 - o Développement de nouvelles briques technologiques pour la réalisation de boîtiers pour applications spatiales à forte dissipation thermique ;
 - o Développement d'une nouvelle technologie pour applications millimétriques destinées aux télécommunications par satellite ;
 - o Développement de solutions de packaging haute fréquence en céramique ;
 - o Développement de fonds dissipant à base de composites ;
 - o Développement de procédés de traitement de surface portant sur les solutions technologiques liées à « l'avion plus électrique ».

Certains de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % à 30 % (voir 100 % pour certains projets européens), indépendamment ou conjointement, soit par les régions, soit par Bpifrance, soit par la DGA dans le cadre de projet RAPID ou bien par les instances européennes. Les projets non financés (développements internes) sont pris en charge en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019
Dépenses de R&D	1 101 k€	995 k€	1 003 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	3,56 %	3,15 %	3,16 %
Effectif (en équivalent personne)	11,4	10,4	11,8

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA et Santier sont certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018.

9.1.3 Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement.

A court/moyen termes, de nouveaux développements comme le scellement hermétique dans le titane ont été engagés. Ce dernier vise notamment les applications de recherche de d'exploitation pétrolières pour lesquelles les propriétés amagnétiques de ce matériau sont nécessaires.

La poursuite des développements utilisant les nouvelles technologies de fabrication additive sera également un axe fort d'innovation, tant pour industrialiser les procédés dont la faisabilité aura été démontrée dans les études précédentes que pour explorer les nouvelles techniques se faisant jour très rapidement dans ce domaine.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation

- Evolution des marchés (voir § 6.2) ;
- Risques de change (voir § 4.1.2) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3) ;
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5).

9.2.2 Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.6), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreint, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié. En 2016, c'est à nouveau les budgets militaires américains qui ont été touchés, à cause cette fois des élections présidentielles aux Etats-Unis et le contexte incertain qu'elles ont entraîné ; l'impact s'est fait ressentir chez Egide USA, avec le décalage de la croissance attendue sur les produits céramique HTCC à destination des marchés militaires locaux. En 2017, c'est la perte d'un client important d'Egide USA (suite à l'arrêt d'un programme militaire par l'administration américaine) qui a pesé sur la rentabilité, de même que les coûts d'entrée sur le marché des data-centers supportés par Egide SA ont pesé sur sa propre rentabilité. En 2018, le contexte politique et économique lié aux tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit au renforcement de la réglementation européenne en matière d'exportation, ce qui a temporairement mais significativement pesé sur le chiffre d'affaires d'Egide SA.

Face à ces évènements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.3 Éléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2018 et 2019 (en millions d'euros)

	2018		2019	
CHIFFRE D'AFFAIRES	31,74	100 %	31,78	100 %
Achats consommés	- 12,43	39 %	- 13,86	41 %
Var. stocks produits finis et encours	+ 0,17		+ 0,74	
Charges de personnel	- 13,53	43 %	- 13,71	43 %
Charges externes, impôts et taxes	- 5,06	16 %	- 5,19	16 %
Éléments non récurrents ⁽¹⁾	- 0,22	1 %	- 0,53	2 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	+ 0,67	2 %	- 0,76	- 2 %
Amort. et dép. des immobilisations, prov.	- 2,20	7 %	- 1,42	4 %
RESULTAT OPERATIONNEL	- 1,53	- 5 %	- 2,18	- 7 %
Éléments financiers	- 0,46	1 %	- 0,62	2 %
Éléments financiers non récurrents ⁽²⁾	- 0,18	1 %	- 0,02	0 %
RESULTAT AVANT IMPOTS	- 2,17	- 7 %	- 2,82	- 9 %
Impôt sur le résultat ⁽³⁾	- 0,11	0 %	0	0 %
RESULTAT NET	- 2,28	- 7 %	- 2,82	- 9 %
Autres éléments du résultat global	+ 0,40	1 %	+ 0,17	1 %
RESULTAT GLOBAL	- 1,88	- 6 %	- 2,65	- 8 %

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)

9.2.3.1.1 ACTIF		9.2.3.1.2 PASSIF	
Immobilisations	9,47	Capitaux propres	10,38
Autres actifs financiers	0,90	Provisions non courantes	0,85
Impôts différés actifs	1,29	Dettes financières + 1 an	1,77
Stocks et encours	7,48	Autres passifs non courants	2,62
Clients et autres débiteurs	6,52	Dettes financières – 1 an	5,11
Trésorerie disponible	1,46	Fournis. et autres créditeurs	6,46
Autres actifs courants	0,17	Autres passifs courants	0
Total	27,20	Total	27,20

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2018 et 2019 (en millions d'euros)

	2018	2019
Trésorerie en début de période	2,99	2,36
Marge d'autofinancement	- 0,21	- 1,14
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	+ 0,65	- 0,19
Variation des actifs immobilisés	- 0,93	- 0,89
Variation des dettes de location	0,00	- 0,66
Variation des dettes financières (hors factor)	+ 2,42	- 0,09
Variation des dettes d'affacturage et crédit revolving	- 2,63	- 0,37
Augmentation de capital	0,00	+ 2,41
Incidence des variations de cours des devises	+ 0,07	+ 0,02
Trésorerie en fin de période	2,36	1,46

La ressource nette de trésorerie de l'exercice 2018 a été de 0,63 million d'euros ; la consommation nette en 2019 a été de 0,9 million d'euros. Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2018		2019	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Marge d'autofinancement	0,21		1,14	
Besoin en fonds de roulement		0,65	0,19	
Acquisition d'immobilisations	0,93		0,89	
Dettes de location			0,66	
Dettes financières	0,21		0,45	
Augmentation de capital				2,41
Variation des devises		0,07		0,02
Total	1,35	0,72	3,33	2,43

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.5.4 – Capitaux propres et résultat par action

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 – Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 – Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit en date du présent document :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un prêt Sofired-PME Défense sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant brut de 600 000 euros, obtenu en 2015 de Bpifrance, à taux fixe de 3,85 %,
- Un emprunt obligataire d'un montant brut de 978 974 euros, obtenu en novembre 2017 auprès de Vatel Capital, à taux fixe de 7 %, remboursable par mensualités fixes sur une période de 4 ans,
- Un prêt BPI Assurance Prospection de 49 K€.

Chez Egide USA

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 28 septembre 2018, en remplacement du financement accordé par la société Midcap Business Partners, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 000 000, accordé jusqu'au 28 septembre 2020, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement des équipements d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché des actifs mobiliers, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 28 octobre 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %),
- Un prêt immobilier d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché du bâtiment, remboursable mensuellement à compter du 28 octobre 2018 sur une base d'amortissement de 25 ans, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %), dont le solde dû au 28 septembre 2023 sera à refinancer

Ces lignes de financement sont assorties de deux covenants :

- « Tangible Net Worth » : actif net (immobilisations corporelles brutes moins les dettes) à chaque fin de trimestre d'un montant minimum de \$2 250 000 du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019, de \$2 550 000 jusqu'au 30 septembre 2019 et de \$2 750 000 à partir du 31 décembre 2019,
- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Chez Santier

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 11 mai 2017 et renouvelée le 5 avril 2019, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 500 000, accordé jusqu'au 5 mai 2021, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 6,00 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} juin 2017, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),

- Un prêt de financement des équipements acquis en 2018 d'un montant de \$715 580, remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} avril 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} mai 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement de nouveaux équipements à acquérir entre le 5 avril 2019 et le 1^{er} avril 2020 pour un montant maximum de \$500 000, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 1^{er} avril 2020, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %)

Ces lignes de financement sont assorties d'un covenant :

- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Il est précisé que le covenant « Tangible Net Worth » qui était en vigueur depuis le 11 mai 2017 a été supprimé à compter du 5 avril 2019.

A la clôture de l'exercice 2019, le montant total des dettes financières consolidée s'élevait à 9,432 millions d'euros, dont 5,012 millions à moins d'un an (3,646 millions d'emprunts et prêts, 0,515 million de loyer IFRS 16, 0,851 million d'affacturages et 0,12 million de crédit-révolving) et 4,420 millions à plus d'un an (1,796 millions d'emprunts et prêts et 2,624 millions de loyer IFRS 16).

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil, (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatifs à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant n'était pas respecté à la clôture du 31 décembre 2019 et c'est pourquoi l'ensemble de l'endettement moyen terme de Santier a été reclassé à court terme. Les pourparlers avec la banque sont en cours et sont positifs.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.3.5 – Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est précisé que les financements accordés par Pacific Mercantile Bank (PMB) ne peuvent être utilisés que par les filiales américaines du groupe ou, avec l'accord écrit de la banque, à Egide SA sous forme de prêt octroyé par Santier ou Egide USA à leur maison mère.

Voir § 20.3.1.5.7.1.1 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Egide SA a maintenant le statut d'ETI au sens européen et à ce titre ne bénéficie plus du remboursement immédiat du CIR par le Trésor Français. Il lui faut attendre 3 ans. C'est pourquoi un financement est en cours de montage auprès de la BPI, pour environ 230k€.

Avant la crise sanitaire majeure liée au Covid19, il n'était pas prévu de mettre d'autre financement important en place et les possibilités de mobilisation déjà existantes devaient permettre au groupe de se financer, notamment grâce au retour au bénéfice aux USA et à l'équilibre en France. La crise a apporté des risques de décalage mais aussi des opportunités de financement garanti par les Etats. Ainsi, un Prêt Garanti par l'Etat de 0,4 M€ a été mis en place avec le Crédit du Nord et 2 autres ont été mis en place aux USA pour 1,6 M\$ avec PMB. Les conditions de remboursement de ces nouveaux prêts ne sont pas exactement connues, mais aux USA, on parle déjà d'abandon de créance.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.1.5.7

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2019 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (k€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	360	120	240	
- Egide SA (emprunt obligataire)	483	256	227	
- Egide SA (Affacturage)	1 445	1 445	0	
- Egide SA (Prêt BPI)	49	0	49	
- Egide USA (emprunts)	2 595	1 337	1 258	
- Santier (emprunts)	1 955	1 955		
Sous total dettes financières	6 887	5 113	1 774	
Dettes loyers IFRS 16				
- Egide SA	1 565	340	880	345
- Egide USA	23	10	13	0
- Santier	1 551	165	530	856
Sous total dettes loyers	3 139	515	1 423	1 201
Total des obligations contractuelles	10 026	5 628	3 197	1 201

11 Environnement Réglementaire

Voir §20.8 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

11.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

11.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

11.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	48 M€	9 M\$	5 M\$
Responsabilité civile	10 M€	9 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	5 M\$
Auto-mission	Illimitée	N/A	5 M\$
Automobiles	Illimitée	9 M\$	5 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	3 M\$	5 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2019 s'élève à 410 k€ (197 k€ pour Egide SA, 113 k€ pour Egide USA et 126 k€ pour Santier). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

11.4 Litiges sociaux

En France, suite au plan de restructuration qui a conduit certains licenciements pour motif économique à Trappes, des procédures ont été introduites devant le Conseil des Prud'hommes. La société a provisionné 0,20 M€.

11.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe immanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2019, le premier client a représenté 11 % et le deuxième 7 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 12 % et 7 % en 2018. 44% des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe en 2019, contre 49 % en 2018. Le risque, quand l'un d'eux réduit son activité, est l'impact important qu'il a sur l'entité qui est touchée (cas du premier client d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge en 2018 par exemple). Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés.

En 2019, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 31 fournisseurs (sur un total de 176 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 9.4 % des achats, les 5 premiers 32.6 % et les 10 premiers 50.7 %. En 2018, 80 % des achats techniques avaient été effectués auprès de 37 fournisseurs (sur un total de 201 actifs). Le premier fournisseur du groupe avait représenté 8 % des achats, les 5 premiers 29 % et les 10 premiers 45 %.

11.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le groupe Egide réalise 18 % de ses ventes en France, 9 % en Europe et 57 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les 16 % restant se répartissent entre Israël (5 %), la Thaïlande (1 %), la Turquie (2 %), la Chine, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Inde.

Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américaines, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Lorsqu'un produit est classifié « ITAR Restricted », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Aussi, le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France), dès lors qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR ». En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. En 2018, le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « Technical Assistance Agreement », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

Pour ce qui concerne les risques politiques : ils ne sont pas uniquement attachés aux pays dits « à risque » mais de plus en plus aux impacts liés à la « guerre économique » qui a lieu entre la Chine et les Etats Unis qui se traduisent par des menaces d'embargos et de hausses de tarifs douaniers et qui peuvent se répercuter in fine sur les clients européens du groupe Egide. C'est pour cette raison que depuis 2019, un travail important a été fait au niveau des équipes commerciales renouvelées d'Egide, afin de diversifier les activités des différents sites sur des marchés stratégiques nouveaux et des zones géographiques peu prospectées jusqu'alors, afin de compléter la solide base de clients actuelle. Cette diversification est génératrice de croissance durable.

12 Information sur les tendances

12.1 Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice

12.1.1 Faits marquants de l'exercice 2019

Le 2ème semestre 2019 a été meilleur et a permis de retrouver le même niveau de chiffre d'affaires que l'année précédente : 31,78M€ en 2019 contre 31,73M€ en 2018, cependant le taux de change Euro/Dollar a été plus favorable (1,12 contre 1,18) et en dollars constants, le chiffre d'affaires aurait baissé de 3,1%. Cet impact du dollar est d'autant plus important que la partie du CA réalisé aux USA par les filiales Egide USA et Santier Inc. a augmenté pour représenter 62% contre 55%. Pour être plus précis, c'est Egide USA dont les ventes ont fortement augmenté de 27,6% en dollars, pendant que Santier faisait aussi face à des annulations de commandes et voyait son CA baisser de 11,3%.

Globalement l'année 2019 aura été une année de transition :

- Egide SA s'est restructuré sur un seul site et a abaissé son point d'équilibre de 2M€ de chiffre d'affaires, ce qui permet enfin d'envisager l'équilibre voire peut-être mieux.
- Egide USA a réalisé ses premiers bénéfices depuis 7 ans et a une activité solide qui continue à s'améliorer.
- Santier Inc. a réalisé ses premières pertes en 2019, après avoir perdu accidentellement son dirigeant et en conséquence connu une certaine instabilité en termes de management. Achetée en 2017 alors qu'elle réalisait de sérieux bénéfices, Santier n'était pas coutumière de cette situation de pertes qui fait l'effet d'un électrochoc qui devrait être bénéfique. Son nouveau manager, qui vient de rejoindre l'entreprise, pourra s'en servir afin de revenir à une meilleure situation.

L'ensemble du groupe est mieux armé avec une activité commerciale qui a déjà conduit à une prise de commandes supérieure de 3M€ à l'année précédente.

12.1.2 Evènements postérieurs à la clôture 2019

Le non-respect du covenant de couverture des emprunts de Santier a conduit la banque Pacific Mercantile Bank à adresser un courrier le 31 décembre 2019. Depuis un accord (appelé Forbearance agreement) a été signé.

Covid 19 : Malgré la crise sanitaire mondiale, les 3 usines du groupe Egide continuent à fonctionner, les clients sont restés ouverts à l'exclusion de quelques-uns qui ont fermé 2 ou 3 semaines au début, avant de rouvrir. Les fournisseurs sont dans la même situation ; en particulier les fournisseurs chinois qui avaient fermé pendant 3 semaines au début de la crise, ont tous rouvert. Des mesures de protection du personnel ont été prises en favorisant le travail à domicile, en réduisant le nombre de personnes travaillant dans les ateliers avec notamment la mise en place de 2 équipes qui ne se croisent pas.

Parallèlement à cette activité modérément perturbée, toutes les mesures mises à disposition par les gouvernements ont été mises en place : en France : report des échéances fiscales et sociales, report des échéances d'emprunt, paiement mensuel des loyers. Un nouveau financement de 0,40M€ a été accordé par le Crédit du Nord avec la garantie de l'état. Aux USA, les négociations avec les banques ont abouti à la mise en place d'un financement à hauteur de 1,6M\$ qui pourra éventuellement être abandonné en tout ou partie après la crise, avec pour seule contrainte de garder le personnel salarié.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives

12.2.1 Activité du 1^{er} semestre 2020.

Le chiffre d'affaires ne sera communiqué que le 22 juillet 2020. Toutefois, la société confirme ici que la crise du Covid19 a eu assez peu d'impact sur l'activité du 1^{er} semestre et que l'objectif de chiffre d'affaires interne devrait être atteint.

12.2.2 Perspectives d'avenir

Avant la crise sanitaire mondiale, le groupe projetait la poursuite de son redressement avec notamment l'augmentation du bénéfice généré par Egide USA, le retour à un petit bénéfice de Santier et un résultat avant amortissement positif pour Egide SA. Le groupe projetait donc la poursuite de la tendance démarrée au 2ème semestre 2019.

A Bollène en particulier, des efforts d'amélioration de productivité sont en cours avec notamment la mise en place de moyens de robotisation ou mécanisation en suivant les concepts de l'industrie 4.0 avec le soutien des industriels de l'aéronautique (GIFAS).

Parallèlement, la recherche d'activités nouvelles dans le domaine de la céramique s'accélère, même si aucun revenu n'est encore pris en compte dans les projections.

La crise sanitaire crée une incertitude majeure sur l'après crise et il est donc essentiel de rester très prudent sur tout pronostic futur. Toutefois, à l'heure où ces lignes sont écrites, il semble que les grands programmes internationaux ne soient pas abandonnés, que le secteur de la défense ne prévoit pas de changement majeur et même que la crise qui a démarré en Asie ait fait prendre conscience du danger de la dépendance économique vis-à-vis de régions éloignées. Une vague de relocalisation pourrait donc s'amorcer. L'incertitude majeure sur cette tendance concerne les prix dont on ne sait pas combien les donneurs d'ordre accepteront de payer plus pour acheter moins loin.

Sur le plan financier, l'amélioration des résultats du groupe doit permettre de modifier profondément le regard sur l'activité dont la perception était assez dépendante de la trésorerie depuis de nombreuses années. De plus, l'environnement de crise est plutôt favorable pour permettre de surmonter d'éventuelles difficultés passagères.

12.2.3 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

La société n'a traditionnellement pas communiqué de prévisions et il semblerait bien audacieux de choisir la pire tourmente sanitaire et économique pour commencer. Toutefois, tout en restant extrêmement prudent notamment à cause de cette environnement imprévisible, mais aussi car les résultats ont été très décevants depuis de nombreuses années, la Direction a l'ambition que les comptes 2020 seront à l'équilibre.

L'hypothèse qui sous-tend cet équilibre est l'absence d'élément exceptionnel comme il y en eu en 2018 avec une dépréciation exceptionnelle des immobilisations pour 936k€ et en 2019 avec le coût de la restructuration des activités en France pour 930k€.

14 Organes d'administration, de direction et direction générale

14.1 Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1 Conseil d'administration

En date du présent document, le conseil d'administration de la société Egide est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Administrateur	11/09/2014	30/06/2021
	Président du conseil	16/06/2016	30/06/2021
	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Madame Colette LUCAS	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Monsieur Jean-Louis MALINGE	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Madame Véronique LAURENT- LASSON	Administrateur	16/06/2016	30/06/2020
Monsieur Michel FAURE	Administrateur	16/06/2016	30/06/2020

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Au sens du code de gouvernance Middenext, Mesdames Colette Lucas et Véronique Laurent-Lasson ainsi que Messieurs Jean-Louis Malinge et Michel Faure sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	C. Lucas	V. Laurent-Lasson	J-L. Malinge	J. F. Collins	M. Faure
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Non	Non	Non	Oui	Non
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

14.1.2 Direction générale

En date du présent rapport, la direction générale de la société Egide SA est composée comme suit :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Monsieur Eric DELMAS	Directeur général délégué	16/04/2019	30/06/2025

Il est précisé que Monsieur Eric Delmas est salarié de l'entreprise depuis février 2018 et qu'il exerce également la fonction de directeur d'usine sous la responsabilité du directeur général. A noter aussi que jusqu'à son départ en octobre 2019, Monsieur Philippe Lussiez, ancien directeur financier du groupe était aussi directeur général délégué.

Les administrateurs et les membres de la direction n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

14.1.3 Comité de direction du groupe

En date du présent document, le comité de direction du groupe est composé de 6 membres :

Nom	Fonction actuelle au sein du groupe	Entré dans le groupe le
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	29/12/2000
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019
Monsieur Vincent COURTY	Directeur commercial Monde	01/06/2018
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Monsieur Scott MACKENZIE	General Manager de Santier (San Diego)	01/10/2019
Monsieur John TRADER	General Manager d'Egide USA (Cambridge)	27/11/2006

14.1.4 Comité de direction d'Egide SA

Nom	Fonction actuelle au sein d'Egide SA	Entré dans le groupe le
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Madame Fatiha GAYE	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Frédéric DISPERATI	Directeur technique	01/10/1990
Monsieur Gérard GUILOINEAU	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Wladimir MUFFATO	Directeur composants céramique	19/12/1994
Romain DELLEMME-LAUTARD	Directeur Production	19/09/2011
Monsieur Vincent COURTY	Directeur commercial Monde	01/06/2018
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019

14.1.5 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les dirigeants de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
 - CS = conseil de surveillance
 - RP = représentant permanent
 - Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2019
 - Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2019
-
- Monsieur James F. COLLINS

Société	Adresse	Poste	2019
Egide SA	Bollène (84)	Administrateur et PDG	Oui
Egide USA LLC	Wilmington, DE (USA)	Administrateur et Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge, MD (USA)	Administrateur et Président	Oui
Santier Inc.	San Diego, CA (USA)	Administrateur et Président	Oui

- Madame Colette LUCAS

Société	Adresse	Coté	Poste	2019
Egide	Bollène (84)	Oui-Paris	Administrateur	Oui
Asymptotes SAS	Orsay (91)	Non	Présidente	Non

- Monsieur Jean-Louis MALINGE

Société	Adresse	Coté	Poste	2019
Egide	Bollène (84)	Oui-Paris	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago, IL (USA)	Non	Venture Partner	Oui
Yadais SARL	Paris (75)	Non	Gérant	Non
POET Technologies	San Jose, CA (USA)	Oui-Toronto	Administrateur	Oui
CaiLabs	Rennes (35)	Non	Administrateur	Oui
Aeponyx	Montréal (Canada)	Non	Administrateur	Oui

- Monsieur Michel Faure

Société	Adresse	Coté	Poste	2019
Egide	Bollène (84)	Oui-Paris	Administrateur	Oui
Sogefip	Paris (75)	Non	Président	Oui
SCI Ambercelles	Paris (75)	Non	Cogérant	Oui
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Non	Cogérant	Oui
ACCO Semi Conductors Inc.	Sunnyvale, CA (USA)	Non	Board Observer	Oui
X-Création	Palaiseau (91)	Non	Président	Oui
Digital District Group	Paris (75)	Non	Membre du CS	Oui
SOMOS Semiconductor	Marly-le-Roi (78)	Non	Président	Oui

- Madame Véronique Laurent-Lasson

Société	Adresse	Coté	Poste	2019
Egide	Bollène (84)	Oui-Paris	Administrateur	Oui
Sponsor Finance	Paris (75)	Non	Présidente	Oui

- Monsieur Eric Delmas

Société	Adresse	Poste	2019
Egide	Bollène (84)	Directeur général délégué et directeur de site	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

14.1.6 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

- Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014 et président directeur général en juin 2016.

- Madame Colette LUCAS est ingénieure diplômée de l'ISEP. Présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil, elle est également chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une grande expérience, tant technique que commerciale dans les semi-conducteurs, à l'international et en France (elle a travaillé successivement pour Texas Instrument, ST et Atmel) ainsi qu'une large expertise des sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).
- Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School of Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.
- Madame Véronique LAURENT-LASSON a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40 contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. A ce jour, elle dirige la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...). Diplômée de Dauphine, elle est également administrateur de la SFAF, présidente du groupe IT ainsi que du groupe Valeurs Moyennes.
- Monsieur Michel FAURE est diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.

14.1.7 Informations sur les membres des comités de direction

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

- Madame Fatiha GAYE est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Disperati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.
- Monsieur Vincent COURTY est ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale de Mécanique et d'électricité – ESME SUDRIA. Il débute sa carrière en 1990 en tant que Responsable Grands Comptes Scientifiques Europe, Inde chez Thales Electron Devices, filiale de Thales, avant d'être nommé, en 1995, Directeur Commercial et Marketing de Thales CEPE, fabricant de composants électroniques, racheté depuis par C-MAC. En 2000, il rejoint Keithley Instruments, fabricant américain d'équipements de tests et mesures pour l'industrie high-Tech, en tant que Directeur Général Europe du Sud. En 2009, il est nommé Directeur Général Acal BFI France, filiale de DiscoverIE Group plc (GB), distributeur et fabricant britannique spécialisé dans les solutions électroniques et photoniques. Le 1^{er} juin 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur commercial Monde.
- Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demie en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA, avant d'étendre ses fonctions à l'environnement et à la satisfaction client. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la tête de la direction technique du site de Bollène en remplacement de Didier Martin, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

- Monsieur Eric DELMAS débute sa carrière en 1994 chez Motorola Semiconductor à Toulouse (France), après une double formation MBA + Ingénieur (Robotique & Intelligence Artificielle, INSA/ENSEEIH/UPS). En 1999, il rejoint Texas Instruments pour un parcours international, d'abord à Nice (France) en tant que Business Development Manager pour la division Chipset GSM/GPRS/EDGE servant les marchés télécom, puis au Japon en tant que Directeur Marketing pour le groupe 3G à Tokyo de 2005 à 2006. Il devient Directeur Business Development à Munich (Allemagne) en 2007, puis Directeur Systèmes et Marketing pour les produits ASSP en 2009 (toujours à Munich) avant d'être nommé en 2011, Directeur Général d'une division pour les solutions de Battery Management à Dallas, TX (USA). Il rejoint Egide en qualité de responsable du site de Bollène en janvier 2018, et succède à Monsieur Didier MARTIN appelé à d'autres fonctions.
- Monsieur Gérard GUILOINEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.
- Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.
- Monsieur John TRADER débute sa carrière au sein du Corps des Marines des Etats-Unis (US Marine Corps). Durant sa période d'engagement de 1977 à 1981, il y est formé en tant que technicien en électronique spécialisée sur les avions F4 et TA4 et finira technicien inspecteur. Sa période terminée, il travaille comme technicien de maintenance chez Cambridge Scientific Industries. En 1985, il est promu superviseur de production puis responsable de l'usine en 2000. En 2003, il devient directeur des opérations de la société jusqu'à la fermeture du site en 2006. Il rejoint alors Egide USA en tant que directeur industriel, position qu'il occupe jusqu'à sa nomination de General Manager de la société en 2014.
- Monsieur Gabriel VITORLA est titulaire d'un MBA, Quantitative Analysis de St Johns' University (NY). Il a occupé plusieurs postes de direction des ventes aux Etats-Unis dans l'industrie électronique (Mini Circuits), dans le secteur des communications par satellite chez L-3 Communication, puis au sein de General Dynamics – C4S Satcom, depuis devenue filiale du Groupe Airbus. En 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur régional des ventes pour toute la zone Midwest des Etats-Unis. Le 1^{er} février 2019, il est nommé vice-président des ventes pour l'Amérique du Nord.
- Monsieur Luc ARDON est ancien élève de l'ESC Reims et titulaire d'un MBA de l'ESCParis. Il a occupé différentes fonctions de direction financière et générale, notamment chez Kodak-Trophy, fabricant d'équipements de radiologie digitale dentaire et chez Quantel, devenu Lumibird, fabricant de Lasers.
- Monsieur Scott MACKENZIE est ingénieur en Mechanical engineering et diplômé de Stanford en Management Sciences. Il a diverses expériences de terrain en matière de Lean et Processes. Il a aussi des expériences de management obtenues chez Garret Motion (ex Honeywell Turbo) et chez Fox Factory.
- Monsieur Romain DELLEMME-LAUTARD est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieur en Recherche en Matériaux – ESIREM Dijon. Il rejoint Egide en 2011 en prenant en charge le pilotage de projets R&D ainsi que l'industrialisation de nouveaux produits. En 2015, il se voit confier la responsabilité du service assemblage et contrôle des boîtiers. En 2018, il prend la tête de la direction de production.

14.1.8 Autres informations

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur James F. COLLINS	Président d'Egide USA LLC	29/12/2000
	Président d'Egide USA Inc.	29/12/2000
	Président de Santier Inc.	28/02/2017
Monsieur Luc ARDON	Secrétaire d'Egide USA LLC	01/11/2019
	Secrétaire d'Egide USA Inc.	01/11/2019
	Secrétaire de Santier Inc.	01/11/2019
Monsieur Scott MACKENZIE	Administrateur de Santier Inc.	01/11/2019
Monsieur John TRADER	Administrateur d'Egide USA Inc.	21/07/2016

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

Dans le respect de la réglementation des conventions réglementées, le conseil d'administration a un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts à tous les niveaux du groupe. Chaque année, le conseil invite les administrateurs à débattre sur les conventions réglementées et justifie, le cas échéant, leur existence et leur poursuite, en conformité avec les dispositions du code de commerce et la recommandation R2 du code Middenext.

15 Rémunérations et avantages

La présente partie expose le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux de la Direction financière, le service de Ressources Humaines et le conseil juridique de l'entreprise. Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24 avril 2020 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

15.1 Rémunération versée et avantages en nature

15.1.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute natures versés par Egide SA durant l'exercice 2019 à chaque mandataire social de la société sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations annuelles et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2018	Exercice 2019
James F. COLLINS – Directeur général (depuis le 11/09/14) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 - Mandat de 5 ans.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1)	83 502 €	61 478 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Eric DELMAS – Directeur général délégué (depuis le 16/04/19) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 - Mandat de 5 ans.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2)	Néant	125 095 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	83 502 €	186 573 €

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
James F. COLLINS	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	64 218 €	64 218 €	61 478 €	61 478 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Av. en nat. : logement	19 284€	Néant	Néant	Néant
TOTAL	83 502 €	64 218 €	61 478 €	61 478 €

Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
Eric DELMAS	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	122 023 €	122 023 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	3 072 €	-
TOTAL	Néant	Néant	125 095 €	122 023 €

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Jim COLLINS est prise en charge à part égale par Egide SA, Egide USA et Santier sur l'ensemble de l'année 2019.

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2018	Montants versés en 2019
Colette LUCAS, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	10 500 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	10 500 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique LAURENT-LASSON, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	10 500 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Michel FAURE, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	10 500 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	42 000 €	42 000 €

Tableau n° 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
James F. COLLINS				Néant		
Eric DELMAS				Néant		
TOTAL			-			

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
James F. COLLINS		Néant	
Eric DELMAS		Néant	
TOTAL		-	

Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
James F. COLLINS	Néant					
Eric DELMAS	Néant					
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
James F. COLLINS	Néant		
Eric DELMAS	Néant		
TOTAL		-	

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions			
Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2019			
Plan n°	6.3	8.1	9.2
Date d'assemblée	28/05/10	16/06/16	16/06/17
Date du conseil d'administration	30/01/13	19/05/17	25/01/18
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	740	380 000	30 000
Dont le nombre pouvant être souscrites :			
- par James F. COLLINS	0	100 000	0
- par Eric DELMAS	0		30 000
Point de départ d'exercice des options	30/01/15	19/05/19	29/01/20
Date d'expiration	29/01/20	18/05/24	28/01/25
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	2 500	2 500
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2019	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	122	100 000	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2019	618	280 000	30 000

* les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2019, 60 000 options du plan 8.1. ont été perdues suite au départ de salariés et le plan 9.3 de 20 000 options est devenu caduque suite au décès du bénéficiaire.

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux tributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites *	Prix moyen pondéré *
Options consenties durant l'exercice 2018	50 000	2,51 €
Options levées durant l'exercice 2018	-	-
Options consenties durant l'exercice 2019	-	-
Options levées durant l'exercice 2019	-	-

* après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites						
Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2019						
Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 – Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
James F. COLLINS		XX		XX		XX		XX
Eric DELMAS	XX			XX	XX			XX

15.1.2 Principes de rémunération des dirigeants

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président du conseil et au directeur général (mandataire social sans contrat de travail avec Egide SA). Jusqu'au 31 décembre 2013, la rémunération du directeur général était uniquement fixe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Ces indicateurs n'ayant été atteints ni en 2018 ni en 2019 au niveau du groupe, aucune part variable n'a donc été versée à ce titre.

Du fait de sa nationalité américaine, le président directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale. La société prenait en charge un logement de fonction en France jusqu'à la fin de 2018 dont la location a été résiliée. Il bénéficie d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis (son pays de résidence).

Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins est versée uniquement par Egide USA, qui en refacture un tiers à Egide SA et un tiers à Santier (c'était la moitié à Egide SA avant l'entrée de Santier dans le groupe). Le montant qui est mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à ce tiers refacturé à Egide SA, au titre de sa fonction de directeur général du groupe. Pour information, la rémunération brute annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA a été de \$275 000 en 2019, comme en 2018.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur de l'usine de Bollène antérieur à son mandat social, n'est pas rémunéré au titre de sa fonction de directeur général délégué. Sa rémunération au titre de son contrat de travail est fixée par le directeur général. Il dispose d'une voiture de fonction. Son contrat prévoit un bonus qui peut varier de 15 % à 22,5 % de son salaire annuel sous condition d'atteinte d'un objectif d'Ebitda calculé au niveau du groupe.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'est mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le président directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription (attribuées le 19 mai 2017), soit 0,97 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 30 000 options de souscription (attribuées le 25 janvier 2018), soit 0,29 % du capital.

L'enveloppe de jetons de présence accordée par l'assemblée générale des actionnaires est répartie entre administrateurs indépendants, au prorata de leur présence aux conseils d'administration. Les montants votés en 2019 sont identiques à ceux de 2018.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2019 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de Commerce.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société AIG Europe Limited. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de \$ 25 000 par sinistre et la prime nette annuelle (inchangée par rapport à l'année précédente) est de 12 969 euros.

En conformité avec les dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, les principes et critères retenus pour déterminer la rémunération du président directeur général et du directeur général délégué, résumés ci-dessous, sont présentés chaque année en assemblée générale pour approbation :

Rémunération	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué
Part fixe	Définie par le conseil d'administration en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis	Définie par le président directeur général en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière) et des comparables du secteur
Part variable	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction de deux critères liés au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du groupe (maxi cumulé : 40 %)	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction du critère d'excédent brut d'exploitation du groupe (maxi : 22,50 %)
Part exceptionnelle	Décidée par le conseil d'administration annuellement en fonction de critère(s) qualitatif(s), sans caractère automatique	Décidée par le président directeur général
Avantages en nature	Définis par le conseil d'administration en tenant compte du fait que le PDG est citoyen américain et résident fiscal US plus de la moitié du temps	Décidée par le président directeur général
Stocks options	Attribuées sans conditions de performances autre que le prix d'exercice, selon les mêmes modalités que pour l'ensemble du personnel de la société et de ses filiales, avec néanmoins une obligation de conservation d'au moins 20 % pendant la durée du mandat	
Missions	Pas de missions spécifiques car entrent dans le cadre des fonctions exercées	
Autres	Aucun élément de type Golden Hello, Golden Parachute ou indemnités de retraites (hors dispositions légales)	

15.1.3 Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, il est présenté à l'assemblée générale, pour approbation, la rémunération totale qui a été versée par Egide SA et ses filiales au président directeur général au titre de son mandat social au cours de l'exercice 2019, dont les principes et les critères retenus avaient été approuvés par l'assemblée générale du 11 juin 2019. Il est précisé que le directeur général délégué ne recevant de rémunération que dans le cadre de son contrat de travail et non au titre de son mandat social, il ne figure pas dans le tableau ci-dessous.

Rémunération Jim Collins	Montant brut attribué	Montant proposé au vote
Part fixe	\$275 000	\$275 000
Part variable	\$0	\$0
Part exceptionnelle	\$0	\$0
Avantages en nature		
Missions	0	0
Autres	0	0

Il est rappelé que 100 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au directeur général au prix d'exercice unitaire de 2,57 €. Pour pouvoir les exercer, le cours de bourse doit au moins être de 5,50 € le jour de l'exercice. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2019 est de 71 900 €.

Le directeur général délégué, qui n'a pas reçu de rémunération au titre de son mandat social, est titulaire de 30 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 2,52 €. Pour pouvoir exercer ces options, le cours de bourse devra être au moins de 5,50 € le jour de l'exercice. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2019 est de 21 570 €.

15.2 Ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-3 le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération des directeurs généraux sur la moyenne des salaires et sur la médiane, avec l'évolution sur 5 ans.

Les rémunérations prises en compte sont les salaires bruts payés en France ; tant pour les directeurs généraux que pour la moyenne et la médiane.

Ratio / Moyenne	2019	2018	2017	2016	2015
Jim Collins	2,3	3,2	10,1	7,4	3,9
Eric Delmas	4,7	4,6	-	-	-
Philippe Lussiez	3,1	2,8	3,5	2,9	2,8
Moyenne des salaires hors dirigeants en K€	33	30	27	28	26

Ratio / Médiane	2019	2018	2017	2016	2015
Jim Collins	3,7	4,6	13,6	10,4	5,0
Eric Delmas	7,6	6,6	-	-	-
Philippe Lussiez	5,0	4,0	4,8	4,0	3,6

15.3 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non-renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.4).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration des mandats

Voir le chapitre 14 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration ainsi que la liste de leurs mandats.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Comités du conseil d'administration

16.3.1 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R6 du code Middlenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs indépendants de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, administrateur non indépendant exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats. Les réunions du comité d'audit sont tenues indépendamment de celles du conseil d'administration et font l'objet d'un procès-verbal distinct. Le comité rend compte de sa mission à chaque réunion du conseil.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

16.3.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Depuis le 25 mars 2014, avec effet au 2 avril 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général étaient séparées au sein de la société. Le 16 juin 2016, le conseil d'administration a décidé de fusionner à nouveau ces deux fonctions. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R7 du code Middlenext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R4 du code Middlenext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

En général, le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R5 du code Middlenext, essaie de tenir le rythme de quatre fois par an. Les membres du comité social et économique assistent systématiquement aux conseils (présence physique ou par visioconférence le cas échéant), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président ou le directeur général doivent s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est systématiquement rédigé et

communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2019, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, contre 3 fois en 2018). Le taux de participation a été de 100 % en 2019, comme en 2018.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président et du directeur général, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2019, il a été alloué la somme totale de 60 000 euros bruts au titre des jetons de présence (montant inchangé par rapport à 2018). Conformément à la recommandation R10 du code Middlenext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L225-100-3 du code de Commerce)

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 4 années conformément à la loi et à la recommandation R9 du code Middlenext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Il est précisé que cette durée, qui était de 6 ans, a été réduite à 4 ans par approbation de la dix-septième résolution qui était proposée au vote de l'assemblée générale tenue le 16 juillet 2015. Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Cette disposition s'applique à tout nouvel administrateur qui est nommé à compter du 16 juillet 2015.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R1 du code Middlenext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.3.3 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.2 des statuts)

Le conseil d'administration d'Egide SA s'était prononcé sur l'organisation de la direction générale et avait décidé qu'elle serait exercée par une personne autre que le président du conseil d'administration. A l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie le 16 juin 2016, le conseil a décidé que ces deux fonctions seraient à nouveau fusionnées.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général, qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 27 septembre 2018), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 16 avril 2019, renouvelé à l'identique le 24 avril 2020, a également décidé que les pouvoirs du second directeur général délégué (Eric Delmas) seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 € hors taxes,
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur du site de Bollène,
- Modification des salaires des employés directement rattachés au directeur du site de Bollène (production, bureau d'études, marketing, achats et R&D),
- Choix ou changement des conseils de la Société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc.).

16.3.4 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Le conseil d'administration apporte une attention particulière au dialogue entre les actionnaires et les dirigeants et s'assure que les conditions de la tenue de l'assemblée générale soient réunies pour qu'elle soit matériellement accessible à tous. Préalablement à la tenue de cette assemblée, les administrateurs débattent des projets de résolutions qui seront proposées au vote et instaurent, le cas échéant, un dialogue avec les actionnaires significatifs qui en auraient émis le souhait. A l'issue de l'assemblée, le conseil se penche sur le résultat des votes et en tient compte lors de l'établissement des projets de résolutions qui seront soumis à la prochaine assemblée, respectant en cela la recommandation R12 du code Middlednext.

16.4 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 avait décidé d'appliquer le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par Middlednext pour l'établissement du présent rapport. Une nouvelle édition de ce code, intitulé « Code de gouvernance d'entreprise », a été publié septembre 2016. En conformité avec la recommandation R19 dudit code, le conseil examine régulièrement les 18 points de vigilance qui y sont mentionnés. Il est précisé que les 19 recommandations de la nouvelle édition du code sont suivies par la société.

Le code de gouvernance de Middlednext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.middlednext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlednext-PDF_Version_Finale.pdf

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2017	2018	2019
Administration et commercial	30	32	29
Production, qualité et R&D	258	250	252
Total	288	282	281

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2017	2018	2019
Egide Trappes et Bollène	155	141	132
Egide USA	69	74	80
Santier	64	67	69
Total	288	282	281

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2017	2018	2019
Contrats à durée déterminée	18	3	4
Contrats à durée indéterminée	267	278	276
Apprentis	3	1	1
Total	288	282	281

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- A tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par les délégués syndicaux de l'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.
- A tous les collaborateurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats de quatre indicateurs liés à la production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients, rendements composants céramique et rendements fabrication boîtiers : depuis le 1^{er} janvier 2019, un 5^{ème} indicateur : EBITDA > 0). Cet intéressement (c'est la PRIME NAO) est versé trimestriellement et prend la forme d'une prime acquise à concurrence de 20 % par indicateur atteint. Les seuils à atteindre pour chacun des indicateurs est fixé par le directeur général en début d'année alors que le montant de la prime trimestrielle servant de base au calcul est fixé lors des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et les conditions de travail.
- A certains collaborateurs (comité de direction et cadres clés), depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats d'indicateurs de production cités ci-dessus, de chiffre d'affaires, de prises de commandes, de taux de consommations matières ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Il est précisé que les bénéficiaires de cet intéressement ne le cumuleront pas avec celui éventuellement versé trimestriellement, ce dernier venant s'imputer sur le montant global annuel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation ou de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le calcul de cet intéressement est identique à celui retenu pour les salariés d'Egide SA ; il est fonction des résultats

d'indicateurs de production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients et rendements fabrication boîtiers), de chiffre d'affaires, de prises de commandes ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Au titre de l'exercice 2019, il n'a été versé aucun bonus. A l'exception du personnel direct de production, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe.

Chez Santier, aucun bonus n'a été versé en 2019. Le système évoluera pour rejoindre ce qui se fait au niveau d'Egide USA.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

17.3.1 Situation au 31 décembre 2019

Depuis l'introduction en bourse de la société, les assemblées générales successives ont autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées autorisé par l'assemblée du 16 juin 2017 ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

Au 31 décembre 2019, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 95 618 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 185 000 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés de Santier est de 30 000 (soit un total de 310 618 options).

A l'exception du directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société et au 31 décembre 2019, le directeur général est titulaire de 100 000 options attribuées le 19 mai 2017 (plan n° 8.1). A cette même date, le directeur général délégué est titulaire de 30 000 options attribuées le 25 janvier 2018 (plan n° 9.2). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du directeur général ou du directeur général délégué.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 décembre 2019 :

Numéro du plan	Plan n° 6.3	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Total
Assemblée générale du	28/05/2010	16/06/2016	16/06/2017	
Conseil du	30/01/2013	19/05/2017	25/01/2018	
Nombre d'actions initial	651	380 000	30 000	410 651
- dont aux mandataires sociaux	0	120 000	0	120 000
- dont aux 10 premiers salariés	651	255 000	30 000	286 651
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	740	380 000	30 000	410 740
Date de départ d'exercice	30/01/2015	19/05/2019	29/01/2020	
Date de fin d'exercice	29/01/2020	18/05/2024	28/01/2025	
Levée minimum (nombre d'actions)	20	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	2 ans	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	122	100 000	0	100 122
Nombre restant à lever	618	280 000	30 000	310 618

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2019, aucune option de souscription n'a été exercée.

Pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Ainsi, au cours de l'exercice 2019, 60 000 options ont été perdues suite au départ de salariés du plan n° 8.1.

Par ailleurs, le bénéficiaire du plan n° 9.3 est décédé en décembre 2018. Ses héritiers n'ayant pas exercé les options de souscriptions au cours du délai légal de 6 mois, les 20 000 options du plan ont été annulées.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 1 034 687 options attribuables au 31 décembre 2019), il reste donc un solde disponible de 724 069 options, soit 6,99% du capital. A cette même date, les 310 618 options non exercées représentent une dilution potentielle de 3,01 %.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, et en cas d'attribution de stocks options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

A chaque clôture d'exercice, l'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.1.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.3.2 Situation au 30 mai 2020

Depuis la clôture de l'exercice 2019, il est intervenu les évènements suivants :

- Le plan 6.3 est devenu caduque.

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	16/06/2017	
Conseil du	19/05/2017	25/01/2018	
Nombre d'actions initial	380 000	30 000	410 000
- dont aux mandataires sociaux	100 000	30 000	130 000
- dont aux 10 premiers salariés	255 000	30 000	285 000
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	380 000	30 000	410 000
Date de départ d'exercice	19/05/2019	29/01/2020	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	28/01/2025	
Levée minimum (nombre d'actions)	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	2,57 €	2,52 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0
Nombre d'options perdues	100 000	0	100 000
Nombre restant à lever	280 000	30 000	310 000

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Ainsi, en date du 30 mai 2020, il existe un total de 310 000 options de souscription non exercées, représentant une dilution potentielle de 3,00 %. Le nombre d'options de souscription pouvant être attribué est de 724 686 soit 7% du capital.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 remplacent les informations sociales et environnementales qui étaient prévues à l'article L225-102-1 du code de Commerce en vigueur jusqu'au 22 juillet 2017 par une déclaration de performance extra-financière qui doit être insérée dans le rapport de gestion de certaines grandes sociétés dont les titres sont admis ou non aux négociations sur un marché réglementé. Le seuil des 500 salariés permanents n'étant pas atteint, la société Egide n'est pas soumise à cette nouvelle réglementation. Cependant, le groupe a décidé de maintenir une communication sur les indicateurs qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité. Le périmètre inclut la société Egide SA et ses filiales américaines Egide USA et Santier.

17.4.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

17.4.1.1 Emploi

17.4.1.1.1 Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2018 et 2019, l'effectif rémunéré total du groupe incluant le président directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	13	3	16	4	2	6
Egide SA (France – Bollène)	36	89	125	40	86	126
Egide USA (USA - Cambridge)	29	45	74	33	47	80
Santier (USA – San Diego)	48	19	67	50	19	69
Total	126	156	282	127	154	281

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2019		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France – Trappes)	1	10	5	0	4	2
Egide SA (France – Bollène)	19	81	25	23	80	23
Egide USA (USA - Cambridge)	24	19	31	19	25	36
Santier (USA – San Diego)	12	36	19	16	33	20
Total	56	146	80	58	142	81

La répartition des effectifs ci-dessus par type de contrat est la suivante :

	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2019		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	16	0	0	6	0	0
Egide SA (France – Bollène)	123	1	1	121	4	1
Egide USA (USA - Cambridge)	72	2	0	80	0	0
Santier (USA – San Diego)	67	0	0	69	0	0
Total	278	3	1	276	4	1

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2019, Egide a employé 24 salariés à temps partiel (18 à Bollène, 4 à Cambridge et 2 à San Diego). En 2018, Egide avait employé 17 salariés à temps partiel (16 à Bollène et 1 à San Diego). Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 14,3 ans chez Egide SA, de 12,5 ans chez Egide USA et de 4,6 ans chez Santier (étant précisé que pour Santier, la première date d'embauche est le 16 octobre 2012, date de création de la société TMS avant la reprise par Egide SA en février 2017).

17.4.1.1.2 Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2018 et 2019, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2018			Exercice 2019		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	1	0	0	2	0	0
Egide SA (France – Bollène)	6	11	0	6	4	0
Egide USA (USA - Cambridge)	29	10	0	35	0	0
Santier (USA – San Diego)	10	0	0	17	0	0
Total	46	21	0	60	4	0

En 2018, les 46 CDI en plus se décomposent en 43 embauches, 2 CDD transformés en CDI et 1 retour d'absence pour longue maladie.

En 2019, les contrats à durée déterminée sont principalement liés à des surcroûts d'activité ponctuels en France. A titre illustratif, les CDD ayant travaillé en 2019 chez Egide SA représentent 1 personnes en équivalent temps plein (12 en 2018). Aux USA, la distinction CDD/CDI n'existe pas vraiment et de nombreux essais nom pas été concluants entraînant ce grand nombre d'embauches et de sorties.

Au cours des années 2018 et 2019, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2018			Exercice 2019		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	2	0	0
Egide SA (France – Bollène)	5	23	2	6	1	0
Egide USA (USA - Cambridge)	21	13	0	29	0	0
Santier (USA – San Diego)	6	0	0	12	0	0
Total	32	36	2	49	1	0

En 2018, les départs en CDI chez Egide SA faisaient suite à 1 démission, 1 départ en congé parental, 3 départs en retraite, 23 fins de CDD et la fin de 2 contrats d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 21 démissions et 13 fin de CDD. Chez Santier, il y a eu 4 démissions, 1 départ en retraite et 1 décès.

En 2019, les départs en CDI chez Egide SA faisaient suite à 1 rupture conventionnelle, 1 mutation, 1 démission, 4 départs en retraite, 1 fins de CDD et la fin de 2 contrats d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 2 départs en retraite, 27 démissions. Chez Santier, il y a eu 11 démissions, 1 départ en retraite.

Au cours des années 2018 et 2019, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2018			Exercice 2019		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	9	0	0
Egide SA (France – Bollène)	2	0	0	1	0	0
Egide USA (USA - Cambridge)	0	0	0	0	0	0
Santier (USA – San Diego)	1	0	0	1	0	0
Total	3	0	0	11	0	0

En 2018, il y a eu 1 licenciement pour inaptitude au poste et un licenciement pour faute chez Egide SA, et 1 licenciement pour inaptitude au poste chez Santier.

En 2019, il y a eu 9 licenciements économiques dans le cadre de la réorganisation de Trappes et 1 licenciement pour faute chez Egide SA, et chez Santier, 1 licenciement pour impossibilité de reclassement d'un salarié après plus de 2 ans d'absence.

17.4.1.1.3 Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA et de Santier est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2018 et en 2019 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 4 951 081	€1 961 125	€ 4 630 849	€ 1 829 021
Egide USA (USA)	\$ 2 989 217	\$ 538 251	\$ 3,477,003	\$ 240,719
Santier (USA)	\$ 3 550 118	\$ 721 855	\$3,544,967	\$974,885

En 2018, l'augmentation moyenne des salaires a été de 1,66 % chez Egide SA, dont 1,20 % au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 0,46 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons ou de fonctions, mérite, promotion). Chez Egide USA, aucune augmentation n'avait été accordée au cours de l'exercice. Chez Santier, une augmentation de 3 % avait été accordée à l'ensemble du personnel. Le montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) était de 194 410 €, enregistré en moins des charges sociales chez Egide SA.

En 2019, chez Egide SA, une enveloppe de 1,2% de la masse salariale a été attribuée au mérite conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux. Chez Egide USA, des augmentations ont été accordées individuellement. Chez Santier, il n'y a pas eu d'augmentation en 2019, mais un rattrapage en 2020 a été accordé.

17.4.1.1.4 Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 17 juin 2016 entre la société Egide SA et les délégués syndicaux de l'entreprise. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2019 ; il en était de même pour l'exercice 2018.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2018 et 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2018, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Retraite (PERCO) est en place et proposé aux salariés.

Chez Egide SA et chez Egide USA, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2018, il n'avait été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints ; il en est de même en 2019. Chez Santier, aucun bonus n'a été versé en 2019. Le système évoluera pour rejoindre ce qui se fait au niveau d'Egide USA.

17.4.1.2 Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, chez Egide USA, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Chez Santier, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Cette organisation habituelle a évolué en 2020 pour faire face à la crise sanitaire et aucune décision ou négociation sur le système futur n'ont été encore envisagées.

17.4.1.2.1 Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2018 et 2019, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Egide SA (France – Trappes)	2 068	1 583
Egide SA (France – Bollène)	11 590	8 955
Egide USA (Etats-Unis)	9 448	12 915
Santier (Etats-Unis)	5 014	8 134
Total (heures)	28 120	31 587

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

17.4.1.2.2 Absentéisme

Au cours des exercices 2018 et 2019, les heures d'absence ont été les suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Egide SA (France – Trappes)	564	1 114
Egide SA (France – Bollène)	20 194	22 984
Egide USA (Etats-Unis)	1 537	660
Santier (Etats-Unis)	7 038	5 202
Total (heures)	29 333	29 960

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 4 personnes étaient en longue maladie en 2018 et en 2019 (représentant au total respectivement 7 928 heures et 10 010 heures par an). Ces heures n'incluent pas l'activité partielle le cas échéant.

17.4.1.2.3 Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2018, Egide SA n'a pas eu recours à des sociétés d'intérim et a payé 12 318€ à la société de services responsable du gardiennage des sites, ce qui représentait l'équivalent de 0,18 % de sa masse salariale annuelle.

Au titre de l'exercice 2019, Egide SA n'a pas eu recours à des sociétés d'intérim et a payé 12 610€ à la société de services responsable du gardiennage des sites, ce qui représentait l'équivalent de 0,18 % de sa masse salariale annuelle.

Santier avait eu recours à 1 intérim durant l'exercice 2018. En 2019, Santier n'y a pas eu recours, en revanche Egide USA a eu massivement recours à l'intérim pour faire face à l'accroissement de son activité avec environ 5 personnes minimum sur l'année et un accroissement en fin d'année jusqu'à 14 personnes, pour un coût total de \$259,310.

17.4.2 Relations sociales

17.4.2.1 Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité social et économique (CSE) ont été organisées fin 2018. Un seul CSE regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. Aux USA, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Un accord collectif a été signé entre Egide SA et ses salariés : il s'agit de l'accord d'intéressement aux résultats. Pour ce qui concerne le contrat de génération, la société se réfère à l'accord de branche de la métallurgie. Dans une démarche volontaire, elle a maintenu les entretiens avec ses salariés de plus de 55 ans (plan Emploi des Salariés Agés – PESA).

De plus, un accord sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes a été signé le 4 juillet 2018 pour une durée de 4 ans.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA ni chez Santier.

17.4.2.2 Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Le service des ressources humaines participe également aux forums emplois organisés par les autorités locales. La filiale américaine utilise les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégie les embauches locales. Le service des ressources humaines contacte également les écoles d'ingénieur afin de présenter les potentiels débouchés offerts par les sociétés du groupe.

17.4.2.3 Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de partenaires similaires aux Etats-Unis en relation avec les filiales.

17.4.2.4 Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient deux filiales basées aux Etats-Unis, l'une sur la côte Ouest, l'autre sur la côte Est, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

17.4.2.5 Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2019, la société a ainsi engagé 115 109 euros au titre des tickets restaurant (134 564 euros en 2018), 61 056 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (62 806 euros en 2018) et 62 085 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (62 860 euros en 2018). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 57 808 euros pour l'exercice 2019 (59 318 euros en 2018), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$195,604 à la société en 2019 (\$245 308 en 2018). Chez Santier, la prise en charge a coûté \$244,785 à la société en 2019 (\$274 563 en 2018).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). Fin 2018 il avait été décidé la suspension provisoire en 2019 de la prise en charge par la société dans un but d'économie, alors que le coût 2018 était de \$37 160 ; elle sera à nouveau effective en 2020.

Santier participe également au plan de retraite au profit de ses salariés (401K) et à ce titre, a pris en charge la somme de \$119,969 en 2019 (\$107 592 en 2018).

17.4.2.6 Santé et sécurité

17.4.2.6.1 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2019 (3 fois en 2018). Bien qu'aucune disposition de la sorte ne soit obligatoire aux Etats-Unis, Egide USA et Santier ont un comité similaire sur chacun de leur site, qui se charge une fois par trimestre de vérifier un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité et à l'hygiène au travail.

En 2019, la société française a été amenée à déclarer 9 accidents de travail ayant touché ses salariés, dont 3 avec arrêt de travail et 6 sans (7 en 2018, dont 6 avec arrêt de travail et 1 sans), soit un taux de fréquence¹¹ de 14,01 (21,5 en 2018) et un taux de gravité² de 0,95 (0,78 en 2018). Pour information, Egide SA n'a déclaré aucun accident de trajet en 2019 (3 en 2018).

¹¹ Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées

² Taux de gravité : nombre de jours perdus * 1 000 / heures travaillées

La filiale américaine Egide USA a constaté 10 accidents de travail, tous mineurs, en 2019 (1 en 2018). Chez Santier, il a eu 1 accident de travail en 2019 et 1 en 2018.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2018	Cotisation 2018	Taux 2019	Cotisation 2019
Trappes (FR)	0,86 %	8 650 €	0,78 %	9 152 €
Bollène (FR)	3,65 %	143 923 €	3,42 %	125 100 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-
San Diego (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revues par le comité de direction dans le cadre ses réunions.

Dans le cadre de la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui révisait la loi sur la pénibilité, Egide SA a examiné les 10 critères et a conclu qu'aucun d'entre eux ne s'appliquaient à la société (car en dessous des seuils légaux).

17.4.3 Formation

17.4.3.1 Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a lieu en début d'année. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes au directeur des ressources humaines qui en présente une synthèse lors d'un comité de direction. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation.

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans les filiales étrangères du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

17.4.3.2 Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) en 2019 ont été de 780 heures chez Egide SA (430 en 2018), 30 heures chez Egide USA (250 en 2018) et 360 heures chez Santier (contre 500 en 2018). En 2019, Egide SA a engagé un total de 15 750€ dont 6 300€ de formation des nouveaux élus du CSE (4 455 € en 2018), Egide USA \$540 (\$4 062 en 2018) et Santier environ \$2 439 (\$5 391 en 2018) au titre de la formation externe.

17.4.4 Egalité de traitement

17.4.4.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

17.4.4.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2019, Egide SA a employé 14 salariés reconnus handicapés non-moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 11,00 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 13 et 0 en 2018, soit l'équivalent de 12,48 unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2019 étant de 7 unités (8 en 2018), l'entité française a dépassé ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales américaines du groupe, qui n'emploient par ailleurs aucun travailleur handicapé.

17.4.4.3 Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au Comité Social et Economique un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

17.4.5 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

17.4.5.1 Politique générale en matière environnementale

17.4.5.1.1 Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est soumise à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works). L'activité de Santier est soumise à autorisation de la ville de San Diego (City of San Diego Business Licence) et du comté de San Diego (County of San Diego Environmental Health Permits).

17.4.5.1.2 Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et San Diego) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) pour la France, ou les comités ad-hoc pour les Etats-Unis, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

17.4.5.1.3 Démarches de certification en matière d'environnement

Bien que non certifiées en matière environnementale, les trois entités du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectifs et s'appuient sur les dispositions de leur certification ISO 9001 pour maintenir leurs efforts en matière environnementale.

17.4.5.1.4 Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement. Chez Egide USA et chez Santier, de telles formations sont également dispensées annuellement.

17.4.5.1.5 Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA fin 2000, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Une démarche identique avait été engagée début 2017, préalablement à la création de Santier, afin de s'assurer que la nouvelle unité américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation californienne. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par ses filiales les normes en cours et les éventuelles évolutions associées

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

17.4.6 Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)

17.4.6.1 Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA, Egide USA et Santier possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés de chaînes semi-automatiques et/ou manuelles de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

17.4.6.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets non dangereux ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier, le verre, le plastique, les papiers et cartons, les palettes en bois, les métaux, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser ou les recycler. De même, et bien que non soumise à la directive sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en recyclage par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise. Rien de spécifique n'a été mis en place chez Santier.

Aucune des unités du groupe ne disposent de cantine dans leurs locaux ; elles n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

17.4.6.3 Nuisances sonores et olfactives

Egide SA exerce ses activités dans des locaux fermés. Elles ne sont pas la source de nuisances olfactives vers son environnement.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéroréfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, zone industrielle pour Santier).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, certaines sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur. Le port de protections auditives est obligatoire sur ces postes de travail.

17.4.7 Utilisation durable des ressources

17.4.7.1 Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci de préservation des ressources naturelles, Egide SA, Egide USA et Santier ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain recyclé", c'est à dire que les bains de rinçage sont filtrés / purifiés chimiquement pour être réutilisés plusieurs fois au lieu d'être en eau perdue. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA. Chez Santier, le refroidissement des fours s'effectue en circuit fermé.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Le groupe s'assure par ailleurs que ses fournisseurs respectent les accords internationaux en vigueur en matière d'extraction de minerais (« Conflict Mineral »).

17.4.7.2 Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes, 5 000 m² à Cambridge, MD et 2 400 m² à San Diego, CA. Aucune extension n'a été réalisée en 2018 et 2019 sur ces sites.

17.4.8 Changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

17.4.8.1 Protection de la biodiversité

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Santier est situé dans une zone d'activité, au bord d'une route passante et proche d'une autoroute interurbaine. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA et Santier stockent leurs effluents dans des citernes construites à cet effet, puis les font évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA neutralise les éléments polluants pour traitement avant de rejeter ses effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, tri sélectif, ...)

17.4.9 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

17.4.9.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

17.4.9.1.1 *Emploi et développement régional*

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

17.4.9.1.2 *Populations riveraines ou locales*

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et les sites américains sont situés soit en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale, soit dans une zone d'activité. De par leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

17.4.10 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

17.4.10.1 Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

17.4.10.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

17.4.10.3 Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (également en ligne sur le site web), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer

au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

17.4.11 Loyauté des pratiques

17.4.11.1 Actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption et d'évasion fiscale. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

17.4.11.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs.

En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

17.4.11.3 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

18 Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital

18.1.1 Répartition du capital et droits de vote

Le capital social en date du 31 mai 2020 est de 20 693 736 euros, divisé en 10 346 868 actions de 2 euros de nominal. La répartition des actions et des droits de vote est indiquée ci-après :

Situation au 31 mai 2020	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
<i>James F. Collins (au porteur)</i>	88 687		88 687	
Total Président Directeur Général	88 687	0,86%	88 687	0,85%
<i>Public (titres au porteur)</i>	10 133 578	97,94%	10 133 578	97,41%
<i>Public (titres au nominatif)</i>	124 603	1,20%	181 327	1,74%
Total public	10 258 181	99,14%	10 314 905	99,15%
TOTAL	10 346 868	100,00%	10 403 592	100,00%

Ce tableau a été établi sur la base d'informations communiquées par la banque CM-CIC Market Solutions, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Le nombre de droits de vote théoriques est égal au nombre de droits de vote réels, aucune action n'étant privée du droit de vote.

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L225-99 du code de Commerce).

Au 31 mai 2020, 124 603 actions étaient inscrites au nominatif dont 56 724 bénéficiaient d'un droit de vote double.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 – Modifications intervenues au cours des trois dernières années

18.1.2 Franchissement de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 mai 2020 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
Sigma Gestion	X	X	X	X				
Vatel Capital ¹	X	X	X	X	X	X		

¹ Avis AMF du 11 juin 2019 (franchissement de seuil de 5, 10 et 15 % à la hausse)

Le 11 juin 2019, la société Vatel Capital a informé la société avoir franchi les seuils de 5, 10 et 15 % du capital et des droits de vote, résultant de la souscription à une augmentation de capital. Vatel Capital a déclaré avoir agi seul, n'avoir pas l'intention de poursuivre les achats d'actions ni d'acquiescer le contrôle de la société. Vatel Capital ne souhaite pas être nommé comme administrateur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que celui mentionné dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote. Aucune mesure spéciale n'est prise par la société en dehors des dispositions légales en matière de détention d'actions. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.2 Droits de vote différents

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 31 décembre 2019, 273 972 actions étaient inscrites au nominatif dont 123 749 bénéficiaient d'un droit de vote double.

18.3 Frais liés à la gestion des titres

Suivant la recommandation de l'AMF Doc 2015-10, nous vous informons que le suivi des titres de la société en tant qu'émetteur par CM-CIC représente moins de 4k€ par an, hors opération type augmentation de capital.

19 Opérations avec des apparentés

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur en date du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2019 et préalablement autorisée

- Néant

Convention conclue au cours de l'exercice 2019, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« A l'assemblée générale d'Egide SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan »

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques (2017 et 2018)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document d'enregistrement universel.

Version imprimée du document de référence (ex URD)	2017	2018
Fiche de dépôt AMF	n° D18-0536 du 1 ^{er} juin 2018	n° D19-0715 du 18 juillet 2019
Comptes consolidés et annexes	Pages 78 à 101 (§ 20.3.1)	Pages 80 à 102 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 121 (§ 20.4.1)	Page 120 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 102 à 121 (§ 20.3.2)	Pages 102 à 120 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 125 (§ 20.4.2)	Page 123 (§ 20.4.2)

20.1.1 Informations financières consolidées 2017, 2018 et 2019

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2019.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe en date du 31 décembre 2019 sont les quinziesmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2017, 2018 et 2019 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2017 IFRS	2018 IFRS	2019 IFRS
Chiffre d'affaires	30 892	31 735	31 782
Excédent brut d'exploitation	436	678	(762)
Résultat opérationnel	(823)	(1 526)	(2 178)
Résultat financier	(751)	(645)	(634)
Impôt sur le résultat (produit)	1 208	(110)	0
Résultat net	(366)	(2 281)	(2 815)
Actifs non courants	9 124	8 335	11 575
Trésorerie disponible	2 994	2 360	1 458
Dettes financières	6 984	6 930	6 885
Capitaux propres	12 724	10 966	10 381
Total du bilan	25 727	23 423	27 203

En 2017, la société Santier Inc. est entrée dans le périmètre du groupe. Cette nouvelle filiale, basée en Californie (Etats-Unis) a été créée pour exploiter les actifs et passifs d'exploitation acquis auprès de la société Thermal Management System LLC le 28 février 2017. Cette acquisition a été financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros réalisée en février 2017. Les profits de Santier sont venus nettement améliorer les résultats du groupe Egide, permettant notamment l'activation des reports déficitaires d'Egide USA Inc. qui a conduit à l'enregistrement d'un produit d'impôt de 1,2 million d'euros.

En 2018, le premier semestre avait été encourageant, tant au niveau de la croissance du chiffre d'affaires que de la maîtrise des charges, ce qui avait conduit le groupe à afficher ses premiers bénéfices après impôts. Sur la seconde partie de l'exercice, Egide SA fait a dû faire face à la baisse de la demande de l'un ses principaux clients, dont la politique d'exportation a été impactée par le renforcement de la réglementation, et Santier a dû composer avec un environnement beaucoup plus concurrentiel sur la fin de l'année. Heureusement, Egide USA a bénéficié de la forte croissance de ses ventes de produits céramique, mais cela n'a pas été suffisant pour que le groupe affiche la hausse attendue de ses ventes sur l'ensemble de l'année. En conséquence de la baisse d'activité constatée chez Egide SA au second semestre, l'outil industriel n'a pas généré assez de cash-flows positifs pour s'affranchir d'un test de dépréciation, qui s'est traduit par l'enregistrement dans les comptes de l'exercice 2018 d'une dépréciation de 0,93 million d'euros.

Amorcée fin 2018, la baisse d'activité d'Egide SA liée à l'arrêt de fabrications récurrentes représentant 10% du volume d'activité s'est poursuivi tout le 1^{er} semestre 2019. En réaction, il a été décidé une restructuration et la fermeture de l'établissement de Trappes qui ne comportait déjà plus qu'un petit atelier d'usinage graphite et des fonctions administratives. La mise en œuvre effective du plan a été définitive en octobre et aura coûté 930k€ pour permettre des économies annuelles de l'ordre de 630k€ en année pleine. L'activité du 2^{ème} semestre 2019 a été meilleure, notamment chez Egide USA et a permis de finir l'année 2019 avec un chiffre d'affaires identique à 2018, aussi grâce à l'effet dollar (1,12 au lieu de 1,18) qui rapporte plus de 3%. Toutefois, cet équilibre apparent cache mal une sous-activité forte en France, légère chez Santier et à l'inverse une course à la croissance de plus de 35% chez Egide USA. Ce déséquilibre explique une perte encore plus lourde que 2018, sachant que le coût de la restructuration 2019 est quasi identique à la dépréciation exceptionnelle des immobilisations de 2018. L'année 2019, malgré un nouveau résultat négatif, est une année de transformation profonde avec le retour aux bénéfices d'Egide USA, un nouveau dirigeant de Santier et un seuil de rentabilité d'Egide SA abaissé de 2M€ de CA.

L'excédent brut d'exploitation est le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations et avant dotations et reprises de dépréciations et provisions :

(en milliers d'euros)	2017 IFRS	2018 IFRS	2019 IFRS
Excédent brut d'exploitation	436	678	(762)
Amortissements & dépréciations des immobilisations	(922)	(1 901)	(1 359)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions	(337)	76	57
Résultat opérationnel	(823)	(1 526)	(2 178)

* voir ci-dessus

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.

20.1.2 Informations financières (comptes annuels) 2017, 2018 et 2019

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels d'Egide SA pour les exercices 2017, 2018 et 2019 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	15 725	15 128	12 485
Résultat exploitation	(1 666)	(1 791)	(2 482)
Résultat net	(1 546)	(1 726)	(2 468)
Actif immobilisé net	11 459	10 335	10 370
- dont financier	9 803	9 804	9 804
Trésorerie disponible	1 183	1 137	603
Dettes financières	1 672	1 725	1 839
Capitaux propres	12 728	11 002	10 940
Total du bilan	18 618	16 436	16 456

En 2017, la création de la nouvelle filiale Santier Inc. a augmenté la valeur des actifs immobilisés financiers. Cette opération a été financée par une augmentation de capital réalisée en février (8,2 millions d'euros), qui a renforcé les capitaux propres de la société. Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, les pertes se sont creusées notamment à cause des coûts liés au développement des ventes de produits pour les data-centers (embauche de contrats à durée déterminée et installations dédiées non enregistrées en immobilisations).

En 2018, Egide SA a dû faire face à une baisse de ses ventes annuelles (- 3,8%), principalement à cause de la réduction de la demande de l'un de ses principaux clients sur le second semestre. Les améliorations constatées en termes de maîtrise des coûts ont permis de réduire les pertes de l'exercice, mais l'activité n'a pas été suffisante pour atteindre le point d'équilibre.

Dans cette situation difficile et avec des baisses d'activités annoncées par les plus gros clients, les tests de pertes de valeurs exigés par les normes comptables ont conduit à enregistrer la dépréciation immédiate d'immobilisations pour 936K€.

2019 avait mal commencé, toutefois, l'entreprise a été sauvée par une augmentation de capital fort opportune qui a permis de financer le plan de restructuration qui a permis d'abaisser le seuil de rentabilité de près de 2M€ de CA. 2019 est aussi l'année de la constitution d'une équipe de Direction soudée basée à Bollène avec une ambition et une envie commune.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers

20.3.1 Etats financiers consolidés 2019

20.3.1.1 Etat de situation financière

ACTIF (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	2.1	1 127	1 217
Immobilisations corporelles	2.1	5 454	5 444
Droits d'utilisation des actifs	2.1	2 884	
Autres actifs financiers	2.1	896	482
Impôts différés actif	2.7	1 294	1 192
Actifs non courants		11 575	8 335
Stocks	2.2	7 475	6 526
Clients et autres débiteurs	2.3	6 523	5 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 458	2 360
Autres actifs courants		172	288
Actifs courants		15 628	15 088
TOTAL ACTIF		27 203	23 423

PASSIF (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Capital apporté	3.1	20 694	15 801
Primes liées au capital social	3.1	417	2 904
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		- 5 345	- 2 720
Résultat net		- 2 815	- 2 281
Autres capitaux propres		- 2 926	- 3 094
Capitaux propres		10 381	10 966
Provisions non courantes	2.5	847	731
Dettes financières à plus d'un an	2.6	1 774	4 358
Dettes des loyers non courantes	2.6	2 624	
Autres passifs non courants			29
Passifs non courants		5 245	5 117
Dettes financières à moins d'un an	2.6	5 111	2 572
Dettes des loyers courantes	2.6	515	
Fournisseurs et autres créditeurs	2.6	5 948	4 765
Autres passifs courants		3	3
Passifs courants		11 577	7 340
TOTAL PASSIF		27 203	23 423

20.3.1.2 Etat de résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	2.8	31 782	31 735
Achats consommés		- 13 864	- 12 651
Variations de stocks de produits finis & en cours		743	17
Charges de personnel		- 13 706	- 13 524
Charges externes		- 4 793	- 4 678
Impôts et taxes		- 398	- 413
Amortissements & dépréciations des immobilisations	2.1.	-1 359	- 1 901
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	2.5.	- 57	76
Autres produits opérationnels	2.9.	414	301
Autres charges opérationnelles	2.9.	- 940	- 487
Résultat opérationnel	2.8	- 2 178	- 1 526
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10.		0
Coût de l'endettement financier brut	2.10.	- 618	- 625
Coût de l'endettement financier net	2.10.	- 618	- 625
Autres produits financiers	2.10.	58	29
Autres charges financières	2.10.	- 74	- 50
Résultat financier	2.10	- 634	- 645
Résultat avant impôt		- 2 812	- 2 171
Impôt sur le résultat	2.7.	- 3	- 110
Résultat net		- 2 815	- 2 281
. part du groupe		- 2 815	- 2 281
Résultat par action (en €)	3.2.	- 0,31	- 0,29
Résultat dilué par action (en €)	3.2.	- 0,31	- 0,29

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		- 2 815	- 2 281
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net :			
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		179	428
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
- réévaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies		-11	- 28
Autres éléments du résultat global		168	400
Résultat global		-2 647	- 1 881
. part du groupe		-2 647	- 1 881

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en k€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2017	7 900 366	15 801	2 904	- 2 120	- 366	- 3 494	12 724
Résultat global 2018					- 2 281	400	- 1 881
Variation du capital de la société – mère							
Affectation du résultat net de l'exercice 2017				- 366	366		0
Options de souscription d'actions				123			74
Situation au 31/12/2018	7 900 366	15 801	2 904	- 2 364	- 2 281	- 3 094	10 966

(en K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2018	7 900 366	15 801	2 904	- 2 364	- 2 281	- 3 094	10 966
Impact IFRS 16 et IAS 17				- 344			- 344
Situation au 01/01/2019	7 900 366	15 801	2 904	- 2 708	- 2 281	- 3 094	10 622
Résultat global 2019					- 2 815	168	- 2 647
Variation du capital de la société – mère	2 446 502	4 893	- 2 487				2 406
Affectation du résultat net de l'exercice 2018				- 2 281	2 281		0
Situation au 31/12/2019	10 346 868	20 694	417	- 4 989	- 2 815	- 2 926	10 381

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2019	31/12/2018
Capacité d'autofinancement		- 1 142	- 206
Résultat net des sociétés intégrées		- 2 815	- 2 281
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
amortissements, dépréciations et provisions (1)	3.1, 3.4	967	1 943
Amortissement du droit d'utilisation		473	
plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.		29	38
Reconnaissance d'impôt différé actif d'Egide USA	3.6	2	
Intérêts sur la dette de location*		202	
autres			95
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		-185	653
(augmentation) / diminution des stocks	3.2	- 884	- 45
(augmentation) / diminution des créances clients	3.3	- 525	757
(augmentation) / diminution des autres créances	3.3	168	496
augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	3.5	1 448	- 394
augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	3.5	- 78	- 268
augmentation / (diminution) des autres dettes	3.5	- 314	108
Flux de trésorerie liés à l'activité		- 1 327	447
Acquisitions d'immobilisations	3.1	- 888	- 933

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 888	- 933
Augmentations de capital	4.1	2 406	
Souscription d'emprunts	3.5	759	3 145
Remboursement d'emprunts obligataires	3.5	- 238	- 222
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.5	- 194	- 384
Remboursements d'emprunts divers	3.5		- 126
Remboursement des dettes de location et charges financières associées		- 663	
Crédit revolving	3.5		- 1 989
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	3.5	- 367	- 637
Autres mouvements liés aux opérations de financement		- 414	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 289	- 213
Variation de trésorerie		- 902	-634
Trésorerie de clôture		1 458	2 360
Trésorerie d'ouverture		2 360	2 994
Variation de la trésorerie		- 902	-634

- (1) hors dépréciations sur actif circulant
(2) en valeurs nettes

La trésorerie n'est constituée que de soldes de comptes bancaires.

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2019, dont le total de l'état de situation financière est de 26 687 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte nette de - 2 815 K€ arrêtée par le Conseil d'Administration du 24 avril 2020.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

20.3.1.5.2 Principes et périmètre de consolidation

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 1.5) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2019. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes, interprétations et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés en date du 31 décembre 2019 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2018.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Améliorations annuelles (2015-2017)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2017	15/03/2019
Amendements à IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	12/10/2017	26/03/2018
IFRIC 23	Incertitudes relatives aux traitements fiscaux	07/06/2017	23/10/2018
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des coentreprises	12/10/2017	11/02/2019
Amendements à IAS 19	Modification, réduction ou liquidation de régime	07/02/2018	13/03/2019

Les textes publiés par l'IASB au 31 Décembre 2019 et non en vigueur ou non applicables dans l'Union Européenne sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre le groupe et les entités mises en équivalence	11/09/2014
IFRS 17	Contrats d'assurance	18/05/2017
Amendements au cadre conceptuel des IFRS	Cadre conceptuel	29/03/2018
Amendements à IFRS 3	Définition d'un regroupement d'entreprise	22/10/2018
Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition de la matérialité dans les états financiers	31/10/2018

L'activité du groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 Première application d'IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe est concerné par la norme uniquement dans son rôle de locataire car il n'exerce pas d'activités de bailleur. A ce titre, la dette a été déterminée en retenant une durée de location sur les contrats de location des biens immobiliers qui correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine et des options de résiliation que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette norme suivant la méthode dite "rétrospective modifiée", ce qui permet de calculer de manière simplifiée certains impacts de première application sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 concernant les contrats dont la date d'effet est antérieure à cette date :

- Reconnaissance du passif locatif à hauteur de la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée au taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé en déterminant la valeur comptable comme si la norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en appliquant le taux d'emprunt marginal à la date de première application ;
- Les contrats précédemment traités en contrat de location financement sont maintenus pour leur valeur d'actif et de passif au 31 décembre 2018 sans aucun ajustement. Ils sont reclassés dans les postes de l'état de situation financière regroupant les éléments relatifs aux contrats de location traités par la norme IFRS 16 ;

- L'effet cumulatif de l'application initiale de la norme est comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 et aucun impact relatif à la transition n'est comptabilisé dans le résultat 2019 car l'impact cumulé de l'application de la norme est reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de la transition, le Groupe a analysé ses contrats dans l'objectif :

- D'identifier s'ils contiennent un contrat de location au sens d'IFRS 16
- De déterminer les principales hypothèses qui seront retenues pour l'évaluation du droit d'utilisation et du passif locatif, en particulier, la durée des contrats de location et les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation du passif locatif.

En pratique chez Egide SA, aucun contrat de location immobilière ne comprend d'option de renouvellement. Le contrat du bâtiment de Bollène ne comprend pas non plus d'option de résiliation ; il s'agissait d'un bail d'une durée ferme.

Chez Santier Inc., il existe une option de renouvellement de 3 ans et pas d'option de résiliation. Il n'a pas été tenu compte de l'option de renouvellement car elle interviendrait à partir de 2028 et à ce jour la société ne peut pas avoir de certitude raisonnable de l'exercer.

Concernant les taux d'actualisation, lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas connu, il est appliqué :

- Chez Egide SA, pour les contrats immobiliers : le taux de rémunération de l'emprunt obligataire souscrit fin 2017 soit 7% car il s'agit du dernier emprunt souscrit par la société ; et pour les autres contrats (majoritairement portant sur des voitures de fonction) : le taux du dernier contrat de location signé fin 2018 (10,91%) ;
- Chez Egide USA Inc. : il s'agit de contrats de location de voitures de fonction pour lesquels le taux implicite a été retenu (20,76 et 5,66%) ;
- Chez Santier Inc. : le taux retenu de 5.5% pour le contrat immobilier est le taux de financement du term loan de la société auprès de sa banque.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée restante inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 et les contrats de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros. Cette exemption relative aux contrats de durée inférieure à 12 mois et de faible valeur sera d'ailleurs appliquée à compter de l'exercice 2019.

Dans l'état de situation financière, le Groupe présente l'actif du droit d'utilisation dans un poste séparé « Droits d'utilisation des actifs ». Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés à leur coût déduction faite de l'amortissement cumulé. Le coût des actifs bénéficiant du droit d'utilisation comprend la valeur actuelle des loyers futurs, et, le cas échéant, tous les paiements versés au début ou avant le commencement du bail et les éventuels coûts directs initiaux.

Les actifs bénéficiant du droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les passifs liés aux contrats de location sont présentés séparément dans l'état de situation financière en « Dettes de loyers ». Les passifs au titre des contrats de location sont initialement comptabilisés à un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location. Par la suite, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée des intérêts et réduite des paiements locatifs. Les intérêts sont comptabilisés dans le résultat financier.

Dans l'état de résultat global, la charge linéaire des contrats de location simple est remplacée par une charge d'amortissement comptabilisé dans le poste « Amortissements & dépréciations des immobilisations » et une charge d'intérêt sur la dette associée.

Dans l'état des flux de trésorerie, l'intérêt est compris dans les flux liés à l'activité et le capital remboursé est présenté dans les opérations de financement, dans le poste des dettes liées aux contrats de location.

Le tableau suivant présente les impacts de la première application d'IFRS 16 sur l'état de situation financière d'ouverture de l'exercice 2019 :

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en KE)	Valeurs au 31/12/2018	1ère application d'IFRS 16	Valeurs au 01/01/2019
Immobilisations incorporelles	1 217		1 217
Immobilisations corporelles	5 444	- 125	5 319
Droits d'utilisation des actifs		2 929	2 929
Autres actifs financiers	482		482
Autres actifs non courants	1 192		1 192
Actifs non courants	8 335	2 804	11 139
Stocks	6 526		6 526
Clients et autres débiteurs	5 914		5 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 360		2 360
Autres actifs courants	288		288
Actifs courants	15 088		15 088
TOTAL ACTIF	23 423	2 804	26 227

PASSIF (en KE)	Valeurs au 31/12/2018	1ère application d'IFRS 16	Valeurs au 01/01/2019
Capital apporté	15 801		15 801
Primes liées au capital social	2 904		2 904
Réserve légale	356		356
Réserves consolidées	- 2 720	- 344	- 3 064
Résultat net	- 2 281		- 2 281
Autres capitaux propres	- 3 094		- 3 094
Capitaux propres	10 966	- 344	10 622
Provisions	731		731
Emprunts et dettes financières	4 357	- 36	4 321
Dettes de loyers non courantes		2 802	2 802
Autres passifs non courants	29		29
Passifs non courants	5 117	2 766	7 883
Emprunts et dettes financières	2 572	- 42	2 530
Dettes de loyers courantes		424	424
Fournisseurs et autres créditeurs	4 765		4 765
Autres passifs courants	3		3
Passifs courants	7 340	382	7 722
TOTAL PASSIF	23 423	2 882	26 227

Les dettes de loyers et l'activation des droits d'usage concernent quelques véhicules et une tour aérorefrigérée, mais surtout les bâtiments de Trappes (352k€) et Bollène (802k€) pour Egide SA et ceux de San Diego (1603k€) pour Santier Inc. Il n'y a aucun nouveau contrat significatif en 2019 et les engagements de loyers présentés en hors bilan au 31/12/2018 s'élevaient à 2 092 K€. La variation provient essentiellement de l'actualisation selon la norme IFRS 16.

Le tableau suivant présente les impacts de l'application de la norme sur le compte de résultat :

	(1)	(2)	(3)
K€	Retraitement des loyers	Amortissements du droit d'utilisation	Intérêts financiers
EGIDE SA	(409)	280	109
SANTIER	(240)	186	90
EGIDE USA	(11)	8	4
TOTAL	(660)	474	203

(-) = produit.

(1) : retraitements des charges locatives comptabilisées dans les comptes sociaux ;

(2) : charge d'amortissement du droit d'utilisation reconnu à l'actif ;

(3) : charges financières sur les dettes de loyers ;

20.3.1.5.2.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.1.5.2.4 Gestion du risque financier

- **Risque de change**

La gestion des risques est assurée par la société-mère selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société-mère et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la société-mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, mis en place une politique de couverture de change sur ces montants.

Chacune des principales zones de devises (Euro, Dollar US) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne les actifs incorporels, le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en USD.

En 2019, Egide a réalisé 82% de ses ventes à l'exportation (hors France), dont 57% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 15% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US.

Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 1,6 MUSD (contre-valeur : 1,4 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 12,7 MUSD (contre-valeur : 11,3 ME) et Santier Inc. a facturé pour 9,4 MUSD (contre-valeur : 8,4 ME). En 2019, la parité du dollar face à l'euro (1,11958 en moyenne sur l'année contre 1,1815 en 2018) a impacté positivement le chiffre d'affaires du groupe de 3,5%.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (1,3MUSD en 2019) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,2 MUSD en 2019). Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'est mise en place.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1 % défavorable du Dollar US par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 décembre 2019, une variation de 0,2 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé et quasiment aucune incidence sur le résultat net consolidé du Groupe.

- **Risque de taux**

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 2.5. :

- **Chez Egide SA :**

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant ses créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,50%. Ces contrats ne sont pas déconsolidant.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 0,6 M€ dont 0,03 M€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Cet emprunt ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85 % l'an. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 0,98 M€. Le taux d'intérêt fixe est de 7 %. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur une durée de 4 ans.

- **Chez Egide USA Inc. :**

Une ligne de financement comprenant un crédit revolving, un prêt de financement des équipements et un prêt immobilier, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank dont le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 points (avec un taux plancher de 5,50 %) pour le crédit revolving et de 1,75 points (avec un taux plancher de 5,75 %) pour le prêt de financement des équipements et le prêt immobilier ;

Au cours du second semestre 2018, la ligne de crédit revolving accordée à Egide USA Inc. par Midcap Business Credit LLC lui a été remboursée en totalité. Elle a été remplacée par un financement obtenu auprès de Pacific Mercantile Bank, constitué d'une ligne de crédit revolving de 2,0 M\$ maximum basée sur la valeur des créances clients et des stocks, d'un prêt immobilier de 1,5 M\$ basé sur la valeur du tenant immobilier de Cambridge et d'un prêt long-terme de 1,5 M\$. Ce financement a été accordé jusqu'au 28 septembre 2020 pour le crédit revolving et jusqu'au 28 septembre 2023 pour les prêts.

Ce financement est assorti de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » calculé à compter du 1er trimestre 2019 (ratio d'Ebitda sur intérêts, principal et frais relatifs à tout l'endettement versés sur la période + investissements non financés par le prêt, d'au moins 1,25) et l'autre un montant d'actif net (immobilisations hors incorporelles brutes moins les dettes) d'un minimum de 2,75 M\$ à compter du 31 décembre 2019. Les covenants sont respectés au 31 décembre 2019 (contrairement à 2018).

- **Chez Santier Inc. :**

Une ligne de financement a été accordée en mai 2017 à Santier Inc. par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 4,0 M\$, elle se décompose en 2,5 M\$ maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving), de 1,0 M\$ reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1er juin 2017 et de 0,72 M\$ pour financer l'acquisition d'équipements industriels (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019).

Le taux d'intérêt est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (plancher 6%) pour le crédit revolving, de 1 point pour le prêt à terme et de 1 point (plancher 5,5%) pour le prêt finançant les équipements. Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » (ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes à long terme, supérieur à 1,25) et l'autre un montant d'actif net hors incorporel d'un minimum de 3,0 M\$. Le premier de ces covenants n'est pas respecté à la clôture du 31 décembre 2019 et un accord transitoire, dit Forbearance a été signé. Le contrat initial signé pour une durée initiale de 2 ans (jusqu'au 5 mai 2019) et a été étendu jusqu'au 5 mai 2021.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dettes financières au 31 décembre 2019 par société et par échéance en fonction du taux de financement (fixe ou variable) :

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Prêt Sofired PME Défense	360	360	100 %		
Emprunt obligataire	483	483	100 %		
Prêt BPI assurance prospection	49	49	100%		
Dettes de loyer	1 565			1 565	100%
Dettes d'affacturage	1 445			1 445	100 %
Sous-total Egide SA	3 902	892	23 %	3 010	77%
Emprunt immobilier	1 280			1 280	100 %
Emprunt équipements	1 315			1 315	100 %
Dettes de loyer	23			23	100%
Sous-total Egide USA	2 618	0	0 %	2 618	100 %
Emprunt	1 204			1 204	100 %
Emprunt équipements	751			751	100 %
Dettes de loyer	1 551			1 551	100%
Sous-total Santier	3 506	0		3 506	100 %
Total	10 026	892	9 %	9 134	91 %

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Emprunt obligataire	227	227	100 %		
Emprunts bancaires	1 260			1 260	100 %
Prêt Sofired PME Défense	240	240	100 %		
Prêt BPI Assurance prospection	49	49	100%		
Dettes de loyer	2 624			2 624	100%
Sous-total dettes à long terme	4 400	516	12 %	3 884	88 %
Emprunt obligataire	256	256	100 %		
Emprunts bancaires	3 290			3 290	100 %
Dettes de loyer	515			515	100 %
Prêt Sofired PME Défense	120	120	100 %		
Dettes d'affacturage et crédit revolving	1 445			1 445	100 %
Sous-total dettes à court terme	5 626	376	7 %	5 250	93 %
Total	10 026	892	9 %	9 134	91 %

20.3.1.5.2.5 Continuité d'exploitation et de liquidité

L'hypothèse de clôture des comptes présentés ici est la poursuite d'activité. Cette hypothèse a été challengée et étayée par un budget et une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2021. A l'échelle du groupe, ces éléments ont été jugés satisfaisants, notamment par le Comité d'Audit qui s'est réuni sur ce point en novembre 2019, confirmé par la dernière Administration d'arrêté des comptes du 24 avril 2020. Les besoins de financement sont couverts par les lignes existantes américaines et par le financement du CIR en France auquel s'est rajouté le PGE pour 400k€.

L'émergence et l'expansion du Coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a des impacts sur l'activité sur le début d'année 2020 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

20.3.1.5.2.6 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide en date du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Santier Inc.	San Diego – Californie (USA)	100%	Intégration globale	28/02/2017

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et ont un exercice de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. et Santier Inc. sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les comptes d'Egide USA LLC sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

20.3.1.5.3 Notes sur l'activité

20.3.1.5.3.1 Immobilisations

- Actifs dont le groupe est propriétaire

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts comptabilisés en charge sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier : une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun et enfin un écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 M\$. A la clôture du 31 décembre 2019, la valeur nette des actifs incorporels est de 1,13 M€.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe.

Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Marque Santier Inc.	15 ans
Relations clients et technologies Santier Inc.	10 ans
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

- Actifs loués traités en norme IFRS 16

Le Groupe identifie les biens objet d'un contrat de location. Un contrat est / ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location d'une durée initiale inférieure à 12 mois ou portant sur des biens d'une valeur individuelle inférieure à 5 000 euros ne sont pas traités dans le cadre d'IFRS 16. Les loyers relatifs à ces contrats restent dans l'état du résultat.

À la date d'effet du contrat, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation au coût qui doit comprendre :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif représentant la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés
- le cas échéant, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur.

Le Groupe applique les dispositions relatives à l'amortissement énoncées dans IAS 16 Immobilisations corporelles pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation.

La durée d'amortissement des biens loués portés à l'actif est la durée du contrat de location.

- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc.
- la société Santier Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash-flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows (cash-flow, dépenses d'investissement, niveau de BFR et financements) est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2017	1 885	1 773	17 091	1 939	152	22 840
Augmentation	18		666	190	117	991
Réduction	-4		- 71		- 152	- 227
Ecart conversion	63	84	349	32	6	534
Au 31/12/2018	1 962	1 857	18 035	2 161	123	24 138
Corr. Ouv. IFRS 16 valeur brute		4 144	36	68		4 248
Corr. Ouv. IFRS 16 amortissements		-1 426	-10	-10		-1 446
Au 1/1/2019	1 962	4 575	18 061	2 219	123	26 940
Augmentation	32	56	653	163	267	1 171
Réduction			- 969	- 13	- 13	- 995
Ecart conversion	26	160	196	1	- 37	346
Autres Variations	152				112	264
Au 31/12/2019	2 172	4 791	17 941	2 370	452	27 726

Les nouvelles valeurs nettes au 1^{er} janvier 2019 corrigées suite à l'application de la norme IFRS 16 deviennent les nouvelles valeurs brutes à amortir à compter de l'exercice 2019.

Amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2017	596	297	13 264	1 166		15 323
Augmentation	147	60	1 191	524		1 922
Réduction	- 4		-32			- 35
Ecart conversion	5	14	219	27		265
Au 31/12/2018	745	371	14 642	1 718		17 476
Augmentation	141	440	750	198		1 529
Réduction	- 29		- 946	- 15		- 990
Reprise dépréciation			- 99	- 45		- 144
Ecart conversion	4	10	100	12		126
Autres Variations	152				112	264
Au 31/12/2019	1 013	821	14 447	1 868	112	18 261

Valeurs nettes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2017	1 289	1 476	3 827	773	152	7 517
Augmentation	- 129	- 60	- 525	- 334	117	- 931
Réduction			- 39		- 152	- 191
Ecart conversion	58	70	130	5	6	269
Au 31/12/2018	1 217	1 486	3 393	444	123	6 661
Corr. Ouv. IFRS 16		2 718	26	58		2 804
Au 1/1/2019	1 217	4 204	3 419	502	123	9 465
Acquisitions	32	56	653	163	267	1 171
Dotations	- 141	- 440	- 750	- 198		- 1 529
Reprise			99	45		144
Ecart conversion	22	150	96	-11	- 37	220
Autres variations	29		-23	2	-13	-5
Au 31/12/2019	1 159	3 970	3 494	502	340	9 465
<i>Dont droits d'utilisat. des actifs</i>	32	2 516	289	47		2 884
<i>Dont Immo. Incorp.</i>	1 127					1 127
<i>Dont Immo Corporelle</i>		1 454	3 205	455	340	5 454

Détail des immobilisations incorporelles :

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2019	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 969	- 810	1 159	1 217
Actifs incorporels SANTIÉ	1 416	- 296	1 120	1 202
Concessions, brevets, licences	401	- 362	39	15
Fonds commercial	152	- 152	0	0

Les investissements du groupe pour l'exercice 2019 ont été de 888 K€ principalement des équipements industriels répartis sur les 3 sites, avec en particulier des équipements d'usinage modernes à Bollène et à San Diego.

Au 31 décembre 2019, l'UGT Egide SA présente un indice de perte de valeur en raison de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique.

Par conséquent, un test de dépréciation a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable de ces actifs à leurs valeurs actuelles au 31 décembre 2019.

Le test est satisfaisant et n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire contrairement à l'exercice 2018 au cours duquel des dépréciations de 562 K€ du matériel industriel et de 374 K€ des autres immobilisations corporelles avaient été constatées.

Au 31 décembre 2019, la situation des filiales américaines étant en baisse significative amène la Direction à considérer cet indice de perte de valeur et à mener des tests d'impairment de façon à apprécier l'opportunité ou non de déprécier ces actifs incorporels. Ceux-ci s'élèvent à 1,2 M€ portés par Santier Inc. En outre, les impôts différés actifs sont portés par Egide LLC (tête de groupe) pour 1,2 M€. Par conséquent, un test de dépréciation a été réalisé sur la base des prévisions de trésorerie et de résultat.

Le test est satisfaisant et n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Les autres actifs financiers passent de 482 K€ à 896 K€ suite au dépôt par Santier Inc. d'un gage espèce auprès de Pacific Mercantile Bank de 500 KUSD (cf § 2.3.).

Détail des droits d'utilisation :

Droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
BRUT						
Au 01/01/2019						
Transfert IAS 17	- 219		- 212	- 44		- 475
Corr. Ouv. IFRS 16	219	4 144	248	112		4 800
Augmentation	48	56	187	29		321
Ecart conversion		124		-13		111
Au 31/12/2019	267	4 324	436	129		5 156
AMORTISSEMENT						
Au 01/01/2019						
Transfert IAS 17	- 219		- 87	- 44		-350
Corr. Ouv. IFRS 16	219	1 426	97	54		1 797
Augmentation	16	379	50	28		473
Ecart conversion		3				3
Au 31/12/2019	235	1 808	147	82		2 272
Valeurs nettes	32	2 516	289	47		2 884

Au 31 décembre 2019, les amortissements des droits d'utilisation des bâtiments concernent Egide SA pour 1 636 K€ et Santier Inc. pour 366 K€. La dotation aux amortissements de l'exercice 2019 relative aux droits d'utilisation concerne principalement les bâtiments d'Egide SA pour 280 K€ et de Santier Inc. pour 187 K€.

20.3.1.5.3.2 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières et les produits semi-finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant. Pour les produits finis sans perspectives de vente, la dépréciation est constituée dès la première année à hauteur de 100%.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du groupe.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Valeur brute	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2018	6 593	2 169	1 773	18	10 553
Augmentation	417	898	193		1 508
Réduction	-375	- 68	- 108		- 550
Ecart conversion	56	25	15		95
Au 31/12/2019	6 691	3 024	1 873	18	11 606

Dépréciation	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2018	3 310	12	707	9	4 027
Augmentation	188		112	4	314
Réduction	- 233		- 8		- 240
Ecart conversion	27		3		30
Au 31/12/2019	3 292	12	814	13	4 131

20.3.1.5.3.3 Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque. Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Avances et acomptes sur commandes	20	5
Créances clients et comptes rattachés	5 985	5 276
Personnel et comptes rattachés	0	2
Taxe sur la valeur ajoutée	193	82
Etat impôts divers (CIR et CICE)	272	462
Débiteurs divers	53	87
Total	6 523	5 914

Les CIR 2019 et CICE 2018 ne bénéficient pas du régime des PME communautaires et sont remboursables dans un délai de 3 ans.

Le CIR 2019 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global et s'établit à 272 K€.

L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (évalués à 1 003 K€ en 2019 et 995 K€ en 2018).

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant :

	Total	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues à plus de 91 jours
Solde au 31/12/2019	5 985	4 094	1 282	252	207	150
Solde au 31/12/2018	5 276	3 883	1 064	100	128	101

Le solde au 31/12/2019 comprend des créances libellées en USD à hauteur de 3 583 KUSD soit 3 203 K€ contre 3 021 KUSD soit 2 639 K€ au 31/12/2018.

20.3.1.5.3.4 Capitaux propres

Début juin, la société a lancé une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles. L'opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été souscrite à 103,2% et a permis de lever un total de 2.6 M€ bruts. Le nominal de l'action étant de 2 euros, la différence avec le prix d'émission des actions nouvelles (1,05 euros) a été prélevé sur la prime d'émission soit 2.3 M€. Les frais d'émission de ces actions ont également été imputés sur cette prime pour 161 K€.

20.3.1.5.3.5 Provisions

Variation des provisions

K€	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions	-730	-391	274	-847
Provision ancienneté et médaille trav.	-111	-113	116	-108
Provision retraite	-619	-31	158	-492
Provision restructuration	0	-247	-	-247

Détail des dotations et reprises de dépréciations et provisions

K€	Dotations	Reprises	Net
Dépréciations des actifs	-93	144	51
Dépréciation des immobilisations	-	144	144
Dépréciation des stocks	-93	-	-93
Provisions	-391	283	-108
Provision avantages au personnel	-144	274	130
Provision restructuration	-247	-	-247
Divers	-	9	9
Total	-484	427	-57

Provisions pour restructuration

L'entreprise a décidé de réunir à Bollène l'ensemble de ses activités et de fermer son établissement de Trappes en Région parisienne à l'exception du service commercial. Cette décision était déjà provisionnée dans les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2019 pour 730 K€. La restructuration ayant eu lieu dans le même exercice, nous avons annulé la dotation à hauteur des dépenses réelles de 683 K€. Un complément de provision de 200k€ pour litige a été comptabilisé pour couvrir le risque lié à un litige Prud'homme. Il reste donc une provision de 247 K€ au 31 décembre.

Provisions pour avantages au personnel

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

La totalité de l'impact de la mise à jour du calcul prenant en compte ancienneté, mouvement de personnel...etc a été prise en résultat. Les écarts actuariels sont passés en « Autres capitaux propres ».

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est de 62 ou 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre
- le taux d'augmentation annuel moyen des salaires est de 1,01 %
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2014-2016
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0.77 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+)

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

	Provisions pour avantages au personnel
Au 31/12/2017	692
Dotation	73
Reprise (provision utilisée)	- 15
Reprise (provision non utilisée)	- 20
Au 31/12/2018	730
Dotation	144
Reprise (provision utilisée)	-100
Reprise (provision non utilisée)	- 174
Au 31/12/2019	600

Toutes les variations ont été comptabilisées en résultat.

20.3.1.5.3.6 Etat des emprunts et des dettes

Les dettes sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Conformément à IFRS 16, des dettes de loyers ont été comptabilisées au passif en contrepartie des droits d'utilisation activés pour les contrats de location. Ces dettes s'étalent sur les durées des contrats de locations. La norme IFRS 16 définit un contrat de location comme "un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie".

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 979 K€. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur 4 ans.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 K€ dont 30 K€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. Le montant des créances cédées était de 2036 K€. Conformément à la norme IFRS7, les créances effectivement financées (1445k€) n'ont pas été déconsolidées et figurent donc en emprunt.

Conformément à IFRS 16, la conclusion de contrats de crédit-bail et de location par Egide SA a conduit à activer les immobilisations concernées en contrepartie de l'inscription d'une dette de loyer à hauteur de 2.624 K€ à plus d'un an et 515 K€ à moins d'un an.

Egide USA Inc. a mis en place en septembre 2018 une facilité de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank composée de :

- un crédit revolving d'un montant maximum de 2 000 KUSD basé sur la valeur des créances clients et des stocks
- un prêt de financement des investissements d'un montant maximum de 1 500 KUSD
- un prêt immobilier de 1 500 KUSD basé sur la valeur de l'ensemble immobilier représenté par l'usine de Cambridge MD.

La facilité de crédit est assortie de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » et l'autre un montant d'actif net minimum de 2 750 KUSD à compter du 31 décembre 2019. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2019.

Santier Inc. a mis en place en mai 2017 une ligne de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 5 499 KUSD, elle se décompose en :

- 2 500 KUSD maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving)
- 1 000 KUSD reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} juin 2017

- 1 000 KUSD reçu en avril 2019 (remboursable en 60 mois à compter de mai 2019)
- 716 KUSD de prêt de financement d'équipements en 2018 (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019)
- 500 KUSD disponible pour financer l'acquisition d'autres d'équipements industriels (prêt remboursable en 48 mois à compter de sa mise à disposition).

Le prêt à terme de 1000KUSD d'avril 2019 est garanti par un gage espèces de 500 KUSD à récupérer trimestriellement au fur et à mesure de l'amortissement du principal du prêt et d'une limite de financement de 500 KUSD sur le crédit revolving.

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil, (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatifs à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant n'était pas respecté à la clôture du 31 décembre 2019 et c'est pourquoi l'ensemble de l'endettement moyen terme de Santier a été reclassé à court terme. Un accord de transition (Forbearance letter) a été signé.

L'application d'IFRS 16 a conduit à inscrire au passif la valeur actuelle des loyers dus pour les contrats reconnus par le Groupe comme contrats de location. La valeur des dettes de loyers des contrats ayant pris effet avant le 1^{er} janvier 2019 est présentée en correction d'ouverture. Dans le tableau ci-après, les variations « non cash » relatives à IFRS 16 représentent la valeur actuelle des loyers des nouveaux contrats de location.

L'évolution des dettes financières, dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, est la suivante :

	Flux de trésorerie (1)			Variations « non cash »	Impact IFRS 16	Au 01/01/2019	Au 31/12/2018
	Au 31/12/2019	Encaissements	Décaissements	Effets de change			
Egide SA	3 902	49	-832		4 684	1 594	3 090
Emprunt obligataire	483		-238		721		721
Prêt Sofired PME Défense	360		-120		480		480
Prêt BPI assurance prospection	49	49			-		-
Dettes d'affacturage	1 445		-367		1 811		1 811
Dettes de location-financement	-	-			-	-78	78
Dettes de loyers	1 565		-107		1 672	1 672	-
Santier Inc.	3 506	710	-150	88	2 858	1 636	1 222
Emprunt	1 204	584		23	597		597
Emprunt équipements	751	126			625		625
Dettes de loyers	1 551		-150	65	1 636	1 636	-
Egide USA Inc.	2 618	23	-73	50	2 618	-	2 618
Emprunt immobilier	1 280		-73	45	1 308		1 308
Emprunt équipements	1 315			5	1 310		1 310
Dettes de loyers	23	23			-		-
Total	10 026	782	-1 055	138	10 160	3 230	6 930

(1) ces flux peuvent être rapprochés de ceux de l'Etat de flux de trésorerie – flux liés aux opérations de financement

- **Emprunts et dettes financières échues à plus d'un an**

Rubriques	Solde au 31/12/2019	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Solde au 01/01/2019	Corr. Ouverture	Solde au 31/12/2018	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Emprunt obligataire - Egide SA	227	227		483		483	483	
Total autres emprunts obligataires	227	227		483		483	483	
Emprunt - Santier Inc.	0	0		422		422	422	
Emprunt équipements - Santier Inc.	0	0		542		542	542	
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 258	1 258		1 287		1 287	1 287	
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	0	0		1 228		1 228	1 228	
Total auprès des établissements de crédit	1 258	1 258		3 479		3 479	3 479	
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	240	240		360		360	360	
Prêt BPI assurance prospection – Egide SA	49	49		0		0	0	
Dettes de location-financement - Egide SA	0	0		0	- 36	36	36	
Total divers	289	289		360	- 36	396	396	
Total emprunts et dettes financières	1 774	1 774		4 322	- 36	4 358	4 358	
Dettes de loyers - Egide SA	1 225	880	345	1 435	1 435	0	0	
Dettes de loyers - Santier Inc.	1 386	530	856	1 486	1 486	0	0	
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	13	13	0	0	0	0	0	
Total dettes de loyers	2 624	1 423	1 201	2 921	2 921	0	0	

- **Dettes échues à moins d'un an**

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2019	Solde au 01/01/2019	Corr. Ouverture	Solde au 31/12/2018
Emprunt obligataire - Egide SA	256	238		238
Total autres emprunts obligataires	256	238		238
Emprunt - Santier Inc.	1 202	175		175
Emprunt équipements - Santier Inc.	751	83		83
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	22	20		20
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	1 315	82		82
Préfinancements CIR & CICE - Egide SA	0	0		0
Total auprès des établissements de crédit	3 290	360		360
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	120	120		120
Dettes de location financement - Egide SA	0	0	-42	42
Crédit-revolving - Egide USA Inc.	0	0		0
Dette d'affacturage - Egide SA	1 445	1 811		1 811
Total divers	1 565	1 931	- 42	1 973
Total emprunts et dettes financières	5 111	2 529	- 42	2 572
Dettes de loyers - Egide SA	340	275	275	
Dettes de loyers - Santier Inc.	165	155	155	
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	10			
Total dettes de loyers	515	430	430	
Avances et acomptes reçus sur commandes	0			141
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 301			2 840
Personnel et comptes rattachés	1 371			1 344
Taxe sur la valeur ajoutée	3			97
Autres impôts et taxes				132
Créditeurs divers	129			164
Dettes sur immobilisations				47
Total fournisseurs et autres créditeurs	5 804			4 765

20.3.1.5.3.7 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 815	- 2 281
Impôt sur les sociétés 2019	3	0
Résultat avant impôt	- 2 818	- 2 281
Taux d'imposition français	28%	33.33%
Produit d'impôt théorique	789	760
Effet des actifs non reconnus	- 789	- 760
Incidence des pertes reportables reconnues	0	0
Produit d'impôt dans le compte de résultat	0	0

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2019 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 56 995 K€ pour Egide SA et de 6 573 K€ pour Egide USA Inc. (reportables indéfiniment, contre 20 ans auparavant, depuis la nouvelle loi fiscale votée aux USA).

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA ne sera pas porté à l'actif à court terme étant donné le volume de ces déficits et les pertes encourues par Egide SA.

Aux Etats-Unis, les pertes reportables d'Egide USA Inc. sont utilisables au sein du groupe fiscal composé de Santier Inc, Egide USA Inc. et Egide LLC (tête de groupe). Lors de l'acquisition de Santier en 2017, un impôt différé actif d'un montant de 1 364 KUSD avait été enregistré. Les perspectives de profits du groupe américain permettent de planifier l'utilisation de cet actif sous 4 à 5 ans selon les hypothèses. L'impôt différé n'a donc pas fait l'objet d'une dépréciation et s'élève à 1 214 K€ à la clôture.

20.3.1.5.3.8 Information sectorielle

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaire comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant. Les facturations dans le cadre de contrats d'études sont enregistrées à l'avancement et représentent 260k€ en 2019, presque identique à 2018.

- Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du Groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

Au 31/12/2019				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	12 094	11 331	8 357	31 782
Résultat opérationnel	(2 354)	138	(78)	(2 329)

Au 31/12/2018				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	14 378	8 423	8 934	31 735
Résultat opérationnel	(1 661)	(308)	443	(1 526)

	Au 31/12/2019				Au 31/12/2018			
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Actifs immobilisés nets	1 944	2 841	4 680	9 465	1 104	2 928	3 111	7 144
Dépenses d'investiss. de l'exercice	258	168	462	888	211	7	718	936
Emprunts et dettes fin. non courants	1 741	1 271	1 386	4 398	878	2 516	964	4 358
Emprunts et dettes fin. courants	2 161	1 347	2 118	5 626	2 212	102	258	2 572

Chiffre d'affaires par domaines d'application	31/12/2019	31/12/2018
Puissance	8 396	6 014
Hyperfréquence	5 251	6 156
Optronique	4 792	5 625
Imagerie thermique	9 268	10 511
Autres dont études	4 075	3 430
Total	31 782	31 736

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	31/12/2019	31/12/2018
France	5 723	8 124
CEE hors France	2 897	3 045
Etats-Unis et Canada	18 217	15 643
Autres pays	4 946	4 924
Total	31 782	31 736

Les clients avec lesquels le chiffre d'affaires réalisé représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé correspondent à 10% de ce chiffre d'affaires en 2019 et 12% en 2018.

La mesure de la concentration du Chiffre d'affaires, sera mesurée sur le base du CA réalisé avec les 5 premiers clients ; en 2019, ils représentent 31% du CA consolidé.

20.3.1.5.3.9 Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

Rubriques	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
	produits	charges	produits	charges
Crédit d'impôt Recherche - Egide SA	272		268	
Indemnité assurance	104			
Frais de restructuration*	-	683		
Redevances de logiciels	-	150	-	114
Jetons de présence	-	60	-	60
Cyber attaque - Santier Inc.			-	131
Redressement Urssaf 2014 à 2017 - Egide SA			-	87
Créance irrécouvrable - Egide SA	-	18	-	87
Créance irrécouvrable - Egide USA				
Divers	38	- 29	33	- 8
		-		
Total	414	- 940	301	- 487

* Voir la note 2.5 relative aux provisions.

20.3.1.5.3.10 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Les autres produits et charges financiers résultent de différences de change pour les exercices 2019 et 2018.

20.3.1.5.4 Capitaux propres et résultat par action

20.3.1.5.4.1 Informations sur le capital apporté

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 10 346 868 actions de 2 euros de nominal représentant 20 694 K€.

- **Plans d'options de souscription d'actions**

L'assemblée générale du 16 juin 2017 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 15 août 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options

Au cours de l'exercice 2019, 60 000 options du plan 8.1. ont été perdues suite au départ de salariés.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 6.3	Plan 8.1	Plan 9.2	Total
Options attribuées non exercées	618	280 000	30 000	310 618
Prix de souscription	3.58 €	2.57 €	2.52 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2019 a été de 1,06 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2019 est de 0.84 euros.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans, volatilité de 30%, taux sans risque de 2,20% et sans clause d'exercice anticipée ni dividende attendu). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2019. A cette date, la juste valeur des 310 618 options d'achat d'actions enregistrées dans les capitaux propres est de 225 K€ et la moyenne pondérée du prix de souscription est de 2.57€.

- **Autorisations d'augmentation de capital**

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juillet 2019 a par ailleurs délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 K€ par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence sont données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 31 août 2021.

Aucune autre délégation de pouvoir d'augmenter le capital n'est plus valable à ce jour.

20.3.1.5.4.2 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	1	2 280 573
13/11/2015	406 536	1	406 536	1	406 536
24/02/2017	3 428 460	1	3 428 460	1	3 428 460
07/06/2019	2 446 502	0,5	1 223 251		
Actions ordinaires			9 123 617		7 900 366
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		-
Impact des instruments dilutifs			9 123 617		7 900 366

20.3.1.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en €	RSM Paris				PricewaterhouseCoopers Audit			
	2019		2018		2019		2018	
- Audit	113 571	100%	72 900	100%	83 500	100%	145 409	100%
- Services autres que la certification des comptes	3 298	3 %	-	-	2 719	3 %	-	-
Total	116 869	100%	72 900	100%	86 219	100%	145 409	100%

Les services autres que la certification des comptes (SACC) ont été les suivants :

- Attestation des commissaires aux comptes de la société EGIDE SA relative aux dépenses déclarées dans le cadre du financement du projet Canopée pour la période allant du 1er janvier 2015 au 17 juin 2019
- Attestation des commissaires aux comptes de la société EGIDE SA relative aux dépenses déclarées dans le cadre du financement du projet Attestation des commissaires aux comptes de la société EGIDE SA relative aux dépenses déclarées dans le cadre du financement du projet VEGaN-2 pour la période allant du 1er mai 2015 au 31 décembre 2019

20.3.1.5.6 Parties liées

20.3.1.5.6.1 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont le Président directeur général et le directeur général délégué. Les administrateurs sont quatre et indépendants. Le Directeur Administratif et Financier était aussi directeur général délégué non rémunéré pour cette fonction. Il a quitté l'entreprise en octobre 2019 et son remplaçant n'est pas mandataire social.

La rémunération brute cumulée versée au directeur général et au directeur général délégué s'est élevée à 250 K€ en 2019, y compris les avantages en nature.

Les jetons de présence versés en 2019 aux 4 membres indépendants du conseil d'administration représentent 60 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2019.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 KUSD et la prime annuelle de 13 K€ hors taxes.

20.3.1.5.6.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2019	2018
Cadres et assimilés	62	60
Agents de maîtrise et techniciens	32	31
Ouvriers et employés	193	202
Total	287	293

20.3.1.5.7 Engagements et autres obligations contractuelles

20.3.1.5.7.1 Engagements liés au financement de la société

- **Engagements donnés**
 - Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1er janvier 2019 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 2 300 KUSD soit 2 050 K€ au 31 décembre 2019.

20.3.1.5.7.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Nantissements		
Cautions données	2 050	2 258
Total	2 050	2 258

- Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€ HT.

20.3.1.5.8 Evènements postérieurs à la clôture

Epidémie de Covid19 :

Malgré la crise sanitaire mondiale, les 3 usines du groupe Egide continuent à fonctionner, les clients sont restés ouverts à l'exclusion de quelques-uns qui ont fermé 2 ou 3 semaines au début, avant de rouvrir. Les fournisseurs sont dans la même situation ; en particulier les fournisseurs chinois qui avaient fermé pendant 3 semaines au début de la crise, ont tous réouvert. Des mesures de protection du personnel ont été prises en favorisant le travail à domicile, en réduisant le nombre de personnes travaillant dans les ateliers avec notamment la mise en place de 2 équipes qui ne se croisent pas.

Parallèlement à cette activité modérément perturbée, toutes les mesures mises à disposition par les gouvernements ont été mises en place : en France : report des échéances fiscales et sociales, report des échéances d'emprunt, paiement mensuel des loyers. Accord de financement garanti par l'état à hauteur de 400 k€. Aux USA, les négociations avec les banques ont abouti à la mise en place d'un financement à hauteur de 1,6 M\$ qui pourra éventuellement être abandonné en tout ou partie après la crise avec pour seule obligation, le maintien des effectifs salariés.

Sur l'horizon de l'année 2020, il est anticipé la possibilité de rattraper la production perdue. Néanmoins la situation reste extrêmement évolutive à ce stade rendant difficile d'en estimer plus précisément les impacts.

20.3.2 Etats financiers annuels 2019 d'Egide SA

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2019	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	505 626	497 872	7 754	14 493
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	353 177	345 423	7 754	14 493
Fonds commercial	152 449	152 449	0	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 233 387	9 674 822	558 565	516 976
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. & out. industriels	8 852 228	8480025	372 203	311 419
Autres immobilisations corporelles	1 262 878	1082476	180 402	193 427
Immobilisations corporelles en cours	118 281	112 321	5 960	12 130
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	83 433 114	73 629 295	9 803 819	9 803 956
Participations	82 984 842	73 629 295	9 355 547	9 355 547
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	448 272		448 272	448 409
ACTIF IMMOBILISE	94 172 127	83 801 989	10 370 138	10 335 424
Stocks et encours	5 182 907	2 288 896	2 894 011	2 962 771
Matières premières & approvisionnements	3 390 471	1 663 533	1 726 938	1 743 646
En cours de production de biens	703 643	11607	692 036	685 165
En cours de production de services	45 212		45 212	58 865
Produits intermédiaires & finis	1 025 109	600 772	424 337	466 828
Marchandises	18 472	12 984	5 488	8 267
Créances	2 489 038		2 489 038	1 016 002
Avances & acomptes versés sur commandes	19 838		19 838	4 559
Clients et comptes rattachés	1 370 971		1 370 971	1 011 444
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 098 229		1 098 229	810 069
Disponibilités	602 813		602 813	1 136 896
Disponibilités	602 814		602 814	1 136 896
Charges constatées d'avance	65 501		65 501	151 677
ACTIF CIRCULANT	8 340 259	2 288 896	6 051 363	6 077 415
Ecart de conversion actif	34 062		34 062	23 572
TOTAL GENERAL	102 546 448	86 090 885	16 455 563	16 436 410

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Capital	20 693 736	15 800 732
Primes d'émission, de fusion	99 975	2 587 252
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-7 741 519	-6 015 559
Résultat de l'exercice	- 2 467 777	-1 725 960
CAPITAUX PROPRES	10 940 291	11 002 341
Provisions pour risques	34 062	23 572
Provisions pour charges	846 787	730 472
PROVISIONS	880 849	754 044
Dettes financières	1 838 996	1 725 106
Autres emprunts obligataires	482 700	721 089
Emprunts & dettes auprès des états de crédit	408 750	480 000
Emprunts et dettes financières divers	947 546	524 017
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	148 786	141 164
Dettes diverses	2 646 640	2 813 755
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 358 831	1 313 639
Dettes fiscales et sociales	1 52 888	1 349 908
Dettes fournisseurs d'immobilisations	113 830	46 521
Autres dettes	121 091	103 686
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 634 422	4 680 026
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 455 562	16 436 410

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	60 955	92 356	153 311	128 307
Production vendue (biens)	5 279 682	5 937 661	11 217 343	13 560 294
Production vendue (services)	649 025	464 949	1 113 974	1 439 675
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 989 662	6 494 966	12 484 628	15 128 277
Production stockée			28 962	147 722
Subventions				
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			663 337	163 968
Autres produits			39 682	9 255
Produits d'exploitation			13 216 609	15 449 222
Achats de marchandises			72 181	56 712
Variations de stocks de marchandises			-797	-4 531
Achats matières premières et approvis.			3 914 634	4 655 089
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			249 224	47 996
Autres achats et charges externes			3 352 225	3 515 390
Impôts et taxes			265 721	321 395
Salaires et traitements			4 630 849	4 951 081
Charges sociales			1 829 021	1 961 125
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			320 729	1 224 931
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			93 456	228 468
Dotations aux provisions			143 782	73 334
Autres charges d'exploitation			145 097	209 583
Charges d'exploitation			15 016 122	17 240 573
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 799 513	-1 791 352
Intérêts et produits assimilés			194	2
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			42 816	19 217
Différences positives de change			15 224	9 873
Produits financiers			58 234	29 092
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			53 306	42 789
Intérêts et charges assimilés			113 451	124 731
Différences négatives de change			5 398	445
Charges financières			172 155	167 965
RESULTAT FINANCIER			-113 921	-138 873
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 913 434	-1 930 225

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103 943	24 187
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Autres opérations en capital		
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.		
Produits exceptionnels	103 943	24 187
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	682 751	87 450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions	247 293	45
Charges exceptionnelles	930 044	87 495
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 826 101	- 63 308
Impôt sur les bénéfices	-271 758	-267 573
Participation des salariés		
TOTAL DES PRODUITS	13 378 786	15 502 500
TOTAL DES CHARGES	15 846 563	17 228 461
BENEFICE OU PERTE	-2 467 777	-1 725 960

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	-2 467 777	-1 725 960
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	304 415	1 283 381
- plus ou moins-values de cessions d'immobilisations		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)	- 678 012	504 454
- stocks et travaux en cours	68 760	104 206
- créances clients	-367 184	-15 119
- autres créances et charges constatées d'avance	-212 474	924 055
- dettes fournisseurs	112 501	-513 798
- autres dettes et produits constatés d'avance	-279 615	5 110
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-2 841 375	61 875
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	- 212 463	-159 607
- immobilisations financières		-1 172
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles		
- immobilisations financières	137	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-212 326	-160 779
Augmentation de capital en numéraire	4 893 004	
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres	-2 487 276	
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières	472 279	524 017
Remboursement des dettes financières	-358 389	- 470 782
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 519 618	53 235
Variation des disponibilités	-534 083	-45 669
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	-534 083	-45 669
Trésorerie d'ouverture	1 136 896	1 182 564
<i>dont disponibilités</i>	1 136 896	1 182 564
Trésorerie de clôture	602 814	1 136 896
<i>dont disponibilités</i>	602 814	1 136 896
VARIATION DE LA TRESORERIE	-534 083	-45 669

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels d'Egide SA

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2019, dont le total du bilan est de 16 455 563 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -2 467 777 euros arrêtée par le conseil d'administration du 24 avril 2020. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Cette dernière a été évaluée au moyen d'un budget et d'une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2021 et ces éléments ont été jugés satisfaisants, notamment par le Comité d'Audit qui s'est réuni sur ce point en novembre 2019, confirmé par la dernière Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 24 avril 2020. Les besoins de financement sont couverts par le financement du CIR en France auquel s'est rajouté le PGE pour 400k€.

L'émergence et l'expansion du Coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a des impacts sur l'activité sur le début d'année 2020 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03, à jour des différents règlements complémentaires..

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat d'Egide SA

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 8., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.4.3.2 Capital social

Suite à une augmentation de capital constatée le 4 juin 2019 avec : maintien du droit préférentiel de souscription, actions de 2€ émises au prix de 1,050€ avec prélèvement de la différence sur le compte Prime d'émission, 2 446 502 actions créées et 2 568 827,10€ encaissés. Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 10 346 868 actions de 2 euros de nominal représentant 20 693 736 euros.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

Après prélèvement lié à l'augmentation de capital, la prime d'émission au 31 décembre 2019 s'élève à 99 975,69 euros.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par l'assemblée générale du 16 juin 2017 d'Egide SA, le conseil d'administration a consenti en 2018 au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice 2019, 60 000 options du plan 8.1 ont été perdues suite au départ de salariés.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 6.3	Plan 8.1	Plan 9.2	Total
Options attribuées non exercées	618	280 000	30 000	310 618
Prix de souscription	3.58 €	2.57 €	2.52 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2019 a été de 1,06 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2019 est de 0,84 euros.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juillet 2019 a par ailleurs délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence sont données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

L'assemblée du 1^{er} juillet 2019 a également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 20 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de compétence a été donnée pour 18 mois et arrivera donc à échéance le 31 décembre 2020.

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net comptable	- 2 467 777	- 1 725 960
Soit par action	- 0.24	- 0.22
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus)	0	0
Soit par action	0	0
Dividende proposé	-	-
Soit par action	-	-
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	12 728 301	14 274 301
Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable	-	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	- 1 725 960	- 1 546 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	11 002 341	12 728 301
Variations en cours d'exercice :		
Variations du capital social :		
- 4/06/2019 : émission de 2 446 502 actions de 1,05 euros	2 568 827	
- 4/06/2019 : imputation des frais d'augmentation de capital	- 163 100	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	13 408 068	12 728 301
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	- 62 049	- 1 725 960

20.3.2.4.3.7 Provisions

Provision pour restructuration et litiges sociaux :

L'entreprise a décidé de réunir à Bollène l'ensemble de ses activités et de fermer son établissement de Trappes en Région parisienne à l'exception du service commercial. Cette décision était déjà provisionnée dans les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2019 pour 730k€. La restructuration ayant eu lieu dans le même exercice, nous avons annulé la dotation à hauteur des dépenses réelles de 683k€. Un complément de provision de 200k€ pour litige a été comptabilisé pour couvrir le risque lié à la contestation devant les Prud'hommes de deux salariés licenciés. Il reste donc une provision de 247k€ au 31 décembre.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Autres provisions pour risques et charges

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêt des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 1 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2014-2016,
- Les taux de rotation retenus sont: 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0,77 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour perte de change	23 572	53 306	42 816	34 062
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	730 472	143 782	274 760	599 494
Provisions pour restructuration et litiges sociaux	0	247 293	0	247 293
Total	754 044	444 381	317 576	880 849
Dotations et reprises d'exploitation		143 782	274 760	
Dotations et reprises financières		53 306	42 816	
Dotations et reprises exceptionnelles		247 293	0	

Le montant des reprises utilisées est de 153 109 euros et concerne les indemnités de départ en retraite et obligations similaires.

20.3.2.4.3.8 Tableau des dépréciations

Actifs non financiers

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Rubriques (euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 048 321		144 416	903 905
Immobilisations financières	73 629 295			73 629 295
Stocks et encours	2 439 601	93 456	244 161	2 288 896
Créances	0			0
Total	77 269 666	93 456	388 577	76 974 545

La reprise de dépréciation des immobilisations corporelles correspond à la dotation aux amortissements selon le plan normal qui a été poursuivi pour des raisons fiscales.

Rubriques (euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 048 321		144 416	903 905
Immobilisations financières	73 629 295			73 629 295
Stocks et encours	2 439 601	93 456	244 161	2 288 896
Créances	0			0
Total	77 269 666	93 456	388 577	76 974 545

La reprise de dépréciation des immobilisations corporelles correspond à la dotation aux amortissements selon le plan normal qui a été poursuivi pour des raisons fiscales.

20.3.2.4.3.9 Concessions, brevets, licences

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2019
Concessions, brevets, licences	353 177			353 177

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2018	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2019
Concessions, brevets, licences	338 685	6 738		345 423

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 6 738 euros.

20.3.2.4.3.10 Fonds commercial

Euros	31/12/2019	31/12/2018
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.4.3.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2019
Install. techniques et outillage industriel	9 614 662	180 889	943 324	8 852 228
Autres immobilisations corporelles	1 233 514	36 444	7 079	1 262 878
Immobilisations corporelles en cours	124 451	- 4870	1300	118 281
Total	10 972 627	212 463	951 703	10 233 387

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2018	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2019
Install. techniques et outillage industriel	8 741 140	218 984	943 324	8 016 801
Autres immobilisations corporelles	666 190	95 006	7 079	754 117
Total	9 407 330	313 990	950 403	8 770 918

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 313 990 euros toutefois, 144 416 euros avait déjà fait l'objet d'une dépréciation en 2018 et cette dotation de l'exercice est compensée par une reprise de provision pour dépréciation d'immobilisation (exploitation).

Les investissements pour l'exercice 2019 ont été de 212 463 euros, sous déduction des encours au 31 décembre 2018, et ont permis l'acquisition de divers équipements de renouvellement ou de modernisation des moyens de production.

Les sorties correspondent à la constatation de la mise au rebut de divers équipements dont la valeur nette comptable était déjà nulle, notamment suite au transfert de l'établissement de Trappes.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2019
Install. techniques et outillage industriel	562 103		98 878	463 225
Autres immobilisations corporelles	373 897		45 538	328 359
Immobilisations corporelles encours	112 321			112 321
Total	1 048 321		144 416	903 905

Au 31 décembre 2018, la présence d'un indice de perte de valeur à cause de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique avait nécessité un test de dépréciation. La valeur actuelle des actifs inscrits dans le bilan au 31 décembre 2018 ne permettant pas de couvrir leur valeur nette comptable, une dépréciation de 936 000 euros avait été enregistrée. La reprise correspond à l'amortissement normal.

20.3.2.4.3.12 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2018	Variation	Valeur brute au 31/12/2019	Dépréc. au 31/12/2018	Variation	Dépréc. au 31/12/2019
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842	73 629 295		73 629 295
Autres titres immobilisés	100		100			
Dépôts de garantie	418 309	- 137	418 172			
Gage espèce prêt Sofired-PME Défense	30 000		30 000			
Total	83 433 251	- 137	83 433 114	73 629 295		73 629 295

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritère pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières ou le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide au prorata du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

La valeur d'utilité déterminée au 31 décembre 2019 selon cette approche a conduit à n'enregistrer aucune dépréciation pour l'exercice 2019.

20.3.2.4.3.13 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur brute au 31/12/2019	Dépréc. au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2019
Mat. prem. & approv.	3 639 695	3 390 472	1 896 049	11 645	244 161	1 663 533
Encours	744 481	748 856	451	11 156		11 607
Produits finis	1 000 521	1 025 109	533 693	67 079		600 772
Marchandises	17 675	18 472	9 408	3 576		12 984
Total	5 402 372	5 182 909	2 439 601	93 456	244 161	2 288 896

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.14 Créances clients

Affacturation

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative.

La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturation traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 K€.

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur brute au 31/12/2019	Dépréc. au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2019
Créances clients	1 011 444	1 370 971	0			0

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 74 % du chiffre d'affaires réalisé en 2019. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 2 036 k€ au 31 décembre 2019, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 3 366 k€ au 31 décembre 2019 contre 3 037 k€ au 31 décembre 2018.

20.3.2.4.3.15 Etat des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	448 172		448 172
Avances et acomptes versés	19 838	19 838	
Créances clients non litigieuses	1 370 971	1 370 971	
Fournisseurs : avoirs à recevoir	13 263	13 263	
Personnel et comptes rattachés	3 298	3 298	
Etat : crédit d'impôt recherche 2019	271 758		271 758
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	193 281	193 281	
Factors	594 454	594 454	
Débiteurs divers	22 060	22 060	
Charges constatées d'avance	65 500	65 500	
Total	2 799 244	2 351 072	448 409

La créance relative aux factors représente les quittances en attente de financement et le fonds de garantie non financé. La créance de Crédit d'Impôts Recherche est à plus d'un an car la société n'a plus le statut de PME et doit donc attendre 3 ans avant d'encaisser la créance de l'état. Toutefois, son financement est prévu dès 2020.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	482 700	255 622	227 078	
Emprunts et dettes financières divers	360 000	120 000	240 000	
BPI France Avance prospection	48 750		48 750	
Clients acomptes reçus	148 786	148 786		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 358 831	1 358 831		
Personnel et comptes rattachés	491 087	491 087		
Sécurité sociale, autres org. soc.	474 022	474 022		
Etat : autres impôts et taxes	87 779	87 779		
Dettes sur immobilisations	113 830	113 830		
Compte courant Egide USA LLC.	499 241		499 241	
Compte courant Santier Inc.	448 305		448 305	
Autres dettes	121 091	121 091		
Total	4 634 422	3 171 048	1 463 374	

Un emprunt obligataire simple a été émis par le biais de la plateforme Vatel Direct en novembre 2017 pour un montant de 978 974 euros. Les obligations souscrites ont un taux d'intérêt annuel de 7 % et sont remboursées mensuellement (capital et intérêts) ; elles arriveront à maturité en octobre 2021.

Un prêt SOFIRE – PME Défense a été octroyé le 16 décembre 2015 par Bpifrance pour un montant de 600 000 euros dont 30 000 euros ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Ce prêt, remboursable en 7 ans, bénéficie d'une franchise en capital de 2 ans et supporte un intérêt à 3.85 % l'an.

20.3.2.4.3.16 Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Loyers et charges locatives	21 040	78 397
Assurances	6 059	9 463
Redevances de logiciels	22 966	21 763
Divers (Maintenance,...)	15 435	42 054
Total	65 500	151 677

20.3.2.4.3.17 Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts courus sur emprunts divers		
Fournisseurs - factures non parvenues	259 240	316 202
Clients – avoirs à établir		14 548
Personnel – indemnités de sécurité sociale	733	369
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	648 124	771 638
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	4033	12 055
Urssaf – cotisations redressées à payer		19 470
TVA sur avoirs à recevoir		5 705
Etat – Autres charges à payer	75 732	120 601
Notes de frais à payer	5 810	3 721
Commissions à payer	91 838	51 091
Autres charges à payer	23 443	34 326
Total	1 108 953	1 349 726

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts courus sur emprunts divers		
Fournisseurs - factures non parvenues	259 240	316 202
Clients – avoirs à établir		14 548
Personnel – indemnités de sécurité sociale	733	369
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	648 124	771 638
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	4 033	12 055
Urssaf – cotisations redressées à payer		19 470
TVA sur avoirs à recevoir	2 210	5 705
Etat – Autres charges à payer	46 582	120 601
Notes de frais à payer	5 810	3 721
Commissions à payer	91 838	51 091
Autres charges à payer	23 443	34 326
Total	1 082 013	1 349 726

20.3.2.4.3.18 Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs - avoirs à recevoir	13 263	37 869
Clients factures à établir		
Autres produits à recevoir	3 715	5 427
TVA sur factures non parvenues	42 068	50 403
Etat – produit à recevoir		5 994
Total	59 046	99 693

20.3.2.4.3.19 Tableau des filiales et participations

	Egide USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	78 181 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	1 509 038 USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	82 984 842 €
- Nette	9 355 547 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(39 544) USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'Egide USA Inc.

20.3.2.4.3.20 Ecart de conversion

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

Poste concerné	Devise	Ecart actif (euros)	Ecart passif (euros)
Fournisseurs	USD	- 2 240	
Clients	USD	2 178	
Compte courant	USD	34 124	
Total		34 062	

Une provision pour perte de change de 34 K€ a été comptabilisée.

20.3.2.4.3.21 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 56 643k€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019 pour 272 k€. La société ayant perdu son statut de PME au sens Européen, ce crédit d'impôt ne sera remboursé que dans 3 ans. Un financement relai est en cours de mise en place.

20.3.2.4.3.22 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (euros)	2019	2018
Ecart de conversion actif	34 062	23 572
Total	34 062	23 572
Taux d'imposition	28%	33.33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	9 537	7 857

Allègements (euros)	2019	2018
Indemnité de départ en retraite	84 293	64 469
Allocation ancienneté et médaille du travail	21 687	8 865
Ecart de conversion passif		
Provision pour risque de change	34 062	23 572
Déficits reportables fiscalement	56 995 585	54 170 548
Total	57 135 627	54 267 454
Taux d'imposition	28%	33.33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	15 997 975	18 089 151

20.3.2.4.3.23 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaire comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant, les facturations dans le cadre de contrats d'études et des prestations de service.

Le chiffre d'affaires 2019 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Verre métal	5 275 203	5 821 055
Céramique	6 363 544	8 048 439
Etudes	259 822	250 207
Activités annexes	196 148	258 171
Groupe	389 911	750 404
Total	12 484 628	15 128 277

20.3.2.4.3.24 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
France	5 722 557	8 109 267
CEE hors France	1 922 551	1 612 858
USA et Canada	785 896	568 053
Autres pays	5 663 754	4 087 695
Groupe	389 911	750 404
Total	14 484 669	15 128 277
Secteurs géographiques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
France	5 722 557	8 109 267
CEE hors France	1 962 853	1 612 858
USA et Canada	785 896	568 053
Autres pays	3 623 411	4 087 695
Groupe	389 911	750 404
Total	12 484 628	15 128 277

20.3.2.4.3.25 Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des emprunts	- 59 672	- 80 363
Résultat net des opérations en devises	-664	-14 144
Commission spéciale de financement - affacturage	- 21 169	- 34 185
Autres charges et produits financiers	- 13 529	- 10 182
Charges intérêts groupe	18 887	
Total	- 113 921	- 138 873

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des emprunts	- 59 672	- 80 363
Résultat net des opérations en devises	-32	-14 144
Commission spéciale de financement - affacturage	- 22 577	- 34 185
Autres charges et produits financiers	- 13 529	- 10 182
Charges intérêts groupe	-18 887	
Total	- 114 697	- 138 873

20.3.2.4.3.26 Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Restructuration et litiges sociaux	-247 293	
Dépenses de Restructuration (salaires et charges)	-682 707	
Intérêts moratoires pour remboursement tardif CIR et CICE		7 872
Indemnités d'assurance	103 943	16 315
Redressement Urssaf exercices 2015 à 2018		- 87 450
Divers	-44	- 45
Total	-826 101	- 63 308

Début 2019, la société a dû faire face à des reports de commandes importants de la part de ses clients habituels et a donc décidé un plan de restructuration consistant à transférer toutes les activités résiduelles (sauf commerciale) de l'établissement de Trappes (en Région parisienne), à Bollène (Vaucluse). Cette restructuration a engendré des licenciements pour 683 k€ et il reste un reliquat de dépenses provisionnées pour 247k€, dont des litiges sociaux.

Cette restructuration doit permettre des économies en année pleine de l'ordre de 660k€, dont 580k€ dès 2020.

20.3.2.4.3.27 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de Président directeur général s'est élevée à 82 k€ en 2019, y compris les avantages en nature.

Les deux directeurs généraux délégués, par ailleurs titulaires d'un contrat de travail pour leurs fonctions techniques distinctes de directeur d'usine et de directeur financier, ne reçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats sociaux.

Les jetons de présence versés en 2019 à 4 membres du conseil d'administration représentent 60 KE (montant brut) au titre de l'exercice 2019.

20.3.2.4.3.28 Autres engagements

- **Engagements donnés :**
 - Engagements en faveur des sociétés liées :

Néant

- Engagements en faveur des établissements de crédit :

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nantissements		
Cautions données		
Total	Néant	Néant

- Engagements de crédit-bail :

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2019
Valeur des biens à la date de signature du contrat	423 680
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
- au cours de l'exercice	35 447
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	86 457
Redevances payées :	
- au cours de l'exercice	73 247
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	170 853
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	265 590
Prix d'achat résiduel	5 982

- **Engagements reçus :**

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- **Engagements réciproques :**

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€.

20.3.2.4.3.29 Ventilation de l'effectif moyen

	2019	2018
Cadres et assimilés	30	31
Agents de maîtrise et techniciens	25	15
Employés	6	4
Ouvriers	77	107
Effectif moyen	138	157

20.3.2.4.4 Evénements postérieurs à la clôture

Covid 19 :

A ce jour, l'impact du Covid-19 reste minime sur les demandes de production et de livraison des clients du monde entier. Le groupe Egide opère sur des marchés structurellement résistants comme la Défense, les Télécommunications ou le Médical. Les installations industrielles de Cambridge et de San Diego sont considérées comme essentielles pour la défense car elles fournissent des produits pour les programmes classés DX/DO. De même, le site de Bollène produit et contribue à des projets de recherche avancée pour les secteurs français et européens de la défense et de l'aéronautique. Les ministères français concernés sont en contact étroit pour soutenir les équipes de Bollène depuis le début de la crise.

Le groupe Egide a pris les mesures nécessaires pour minimiser les risques futurs, notamment en sécurisant sa chaîne d'approvisionnement avec une 2ème source qualifiée sur au moins 2 continents. Il a mis en place des règles sanitaires strictes dans toutes ses usines, avec des restrictions sur les déplacements et l'accès visiteurs, ainsi qu'une organisation de production en deux équipes sur le site de Bollène et un travail à domicile pour les équipes administratives.

L'évolution de la situation est suivie au quotidien. Le service des achats est en contact régulier avec les principaux fournisseurs et surveille strictement les délais de livraison. À ce jour, aucune rupture d'approvisionnement majeure n'a été constatée en Europe ni aux États-Unis. La chaîne d'approvisionnement en Chine s'améliore constamment.

Les mesures gouvernementales ont été mises en œuvre : report d'échéances de prêt, mensualisation des loyers, report de charges sociales, chômage partiel... et mise en place avec le Crédit du Nord d'une ligne de crédit de 400k€ garantie par l'État.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application, au 1er janvier 2019, de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe (Note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les droits d'utilisation des actifs du Groupe s'élevaient à 9,4 M€ en valeur nette au 31 décembre 2019 dont 1,9 M€ détenus par Egide SA (salle blanche et chaîne de dorure chimique pour les activités optroniques, nouveaux équipements pour améliorer la productivité, entretien des bâtiments auxquels il convient d'ajouter les droits d'utilisation des actifs reconnus suite à la mise en place d'IFRS 16), 2,8 M€ détenus par Egide USA Inc. (équipements de production) et 4,7 M€ par Santier Inc. (centres d'usinage et autres équipements de production, ainsi que le droit d'utilisation du bâtiment de San Diego).

Les investissements du Groupe pour l'exercice (0,9 M€) ont été financés sur fonds propres chez Egide SA (0,1 M€) et Egide USA Inc. (0,1 M€) et via une ligne de crédit chez Santier Inc. (0,6 M€).

A fin 2019, l'endettement financier du Groupe est de 9,4 M€ (dont 3,1 M€ correspondant à des dettes locatives IFRS 16).

Etant donné l'importance des montants d'investissements historiques et d'endettement conjugués aux résultats déficitaires du Groupe, nous considérons que le suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des plans d'affaires et projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la Direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Recalculer les ratios financiers et obtenir les confirmations de soutien des organismes prêteurs le cas échéant ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Evaluation des actifs incorporels des filiales américaines (Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les actifs incorporels de Santier Inc. s'élevaient à 1,2 M€ au 31 décembre 2019. En outre, les impôts différés actifs sont portés par Egide LLC (tête de groupe américaine) pour 1,2 M€ au 31 décembre 2019.

Comme précisé dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

L'activité des filiales américaines est en baisse significative, ce qui a amené la direction à considérer cette situation comme un indice de perte de valeur et à mener des tests de dépréciation de façon à apprécier l'opportunité ou non de déprécier ces actifs incorporels.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des actifs incorporels des filiales américaines constitue un point clé de l'audit. En effet, le jugement de la direction dans la détermination de la valeur d'utilité de ces actifs incorporels est primordial dans le choix des éléments à considérer (données historiques ou prévisionnelles) et dans leurs estimations (budgets, hypothèses de développement, hypothèses actuarielles).

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des actifs incorporels des filiales américaines, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatives aux filiales américaines, nos travaux ont consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des filiales établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EGIDE SA par les Assemblées générales du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 4ème année.

Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan »

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Egide SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi de l'endettement et de la trésorerie (Note 15 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier d'Egide SA s'élève à 1,8 millions d'euros.

Étant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la Direction pour la réalisation des plans d'affaires et projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la Direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Evaluation des titres de participation détenus par Egide SA (Notes 8 et 12 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019, pour un montant net de 9,4 millions d'euros, représentent 57 % du bilan. Ils reflètent l'activité d'Egide aux USA au travers de ses deux filiales opérationnelles, Egide USA Inc. et Santier Inc..

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 8 « Tableau des dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour Egide SA.

Egide USA Inc. a réalisé un bénéfice en 2019 mais était déficitaire depuis plusieurs exercices. Santier Inc. a réalisé une perte pour la première fois depuis sa création en 2017. Les efforts d'investissements dans Egide USA Inc. n'ont pas encore totalement abouti, les temps de qualification des produits commercialisés étant plus longs que prévu.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation des filiales américaines constitue un point clé de notre audit. En effet, l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, qui peuvent correspondre à des données historiques (situation nette), ou à des données prévisionnelles (performances récentes, perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatifs à Egide USA Inc. et Santier Inc., nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de l'entité établies par la Direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Egide SA par l'Assemblée Générale du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 4ème année.

Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L822-10 à L822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan »

Notes :

Les notes 1.2 et 2.5 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.2.2 et 20.3.1.5.3.5 du présent document d'enregistrement universel.

Les notes 12 et 15 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.5.12 et 20.3.2.5.15 du présent document d'enregistrement universel.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,48 M€ en 2019 contre 15,13 M€ en 2018, soit une baisse de 17,5 %. Hors transactions intra-groupe, les ventes sont respectivement de 12,09 M€ et 14,38 M€, soit une baisse de 15,9 %.

Le secteur de l'imagerie thermique qui reste le principal débouché de l'entreprise avec 59% a chuté lourdement de près de 2M€ et n'a pas été compensé par les autres marchés qui sont restés assez stables. Cette baisse est très concentrée sur les principaux clients historiques de l'entreprise et a mis en lumière la dépendance excessive de l'entreprise à quelques marchés fidèles. Avec l'arrivée mi 2018 d'un nouveau directeur commercial, une nouvelle approche plus large a été initiée, mais le temps de cycle pour parler/devis/prototypes/validation/commandes dure entre 12 et 24 mois, et les résultats ne se traduisent pas encore en chiffre d'affaires.

La facturation intra-groupe correspond à la refacturation d'Egide SA à ses filiales Egide USA et Santier des frais de direction commerciale, financière et d'assistance technique dans le cadre du projet céramique HTCC. En 2018, une partie des frais de siège avait été refacturée aussi mais cette approche a été abandonnée car elle occasionnait de lourdes conséquences sur la rentabilité des filiales américaines et sur leurs relations bancaires. Ces refacturations diverses représentent 0,39 M€ en 2019 contre 0,75 M€ en 2018.

Une autre conséquence de ces annulations de commandes a été la baisse du pourcentage de technologie céramique (53 % en 2019 contre 56 % en 2018). Cependant, l'évolution avec l'autre technologie verre-métal qui est remonté un peu, reste à long terme plutôt en faveur de la céramique.

La société a facturé 0,26 M€ au titre d'études au cours de l'exercice 2019, un montant similaire à celui de l'année passée. Les efforts de Recherche & Développement sont restés semblables d'un exercice à l'autre (environ 1 million d'euros).

Egide SA réalise 47 % de son chiffre d'affaires 2019 (hors groupe) en France, contre 56 % en 2018. L'Europe (hors France) représente 16 % et l'Amérique du Nord 7% des ventes de l'exercice. La part réalisée dans le reste du monde est de 30 % en 2019, contre 28 % en 2018, et comme l'année passée, concerne principalement Israël, la Thaïlande et la Chine.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 13,25 M\$ en 2019 (dont 0,56 M\$ de ventes intra-groupe dans le cadre de refacturation de frais d'assistance à Egide SA et Santier, et de composants céramique HTCC à Santier) contre 10,42 M\$ en 2018 (dont 0,47 M\$ avec le groupe). Cette hausse de 27,6 % (hors groupe) est due à la croissance des ventes de l'ensemble des produits céramique HTCC et verre-métal, sans surpondération de l'un sur l'autre. Cette hausse a été soutenue par la force de la demande intérieure américaine qui représente 97% des ventes.

Les applications de puissance restent majoritaires, avec 55 % des ventes en 2019 contre 58 % en 2018, mais c'est l'ensemble des secteurs qui ont cru et ont permis l'augmentation très forte du chiffre d'affaires. C'est donc une croissance solide et non pas l'effet d'une belle commande.

La part céramique HTCC est à peu près stable et reste autour de 7% à 8%. Ça n'a pas été un vecteur de croissance fort en 2019 essentiellement parce que le cycle offre/validation/commande est particulièrement long.

20.5.1.3 Activité de Santier

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'établit à 9,80 M\$ (dont 0,46 M\$ avec le groupe), contre 10,68 M\$ en 2018 (0,13 M\$ avec le groupe). Notamment à cause d'une annulation de commande d'un programme de radar, les ventes sont en baisse de 11 %.

La répartition des ventes par marché n'est pas très significative et ne permet pas de tracer une vraie tendance. Hyperfréquence et Optronique représentent un peu moins de 70% à eux 2, en baisse de 2% alors que la Puissance est passée de 9 à 17%

Les produits céramiques ont doublé et représentent environ 11 % du chiffre d'affaires, et correspondent aux boîtiers utilisant la céramique HTCC fournie par Egide USA. Le reste des ventes, dont les composants métalliques pour dissipation de chaleur, est classé en verre-métal.

Le marché nord-américain représente 77 % de ventes de Santier en 2019 alors que c'était 84% en 2018 ; avec un développement des ventes en UK et Turquie, mais aussi quelques clients en Europe et en Asie.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Les ventes en dollars de l'entité française payées en dollars (1,28 M\$) ont été compensées par les achats en devises (1,22M\$) effectués auprès de fournisseurs étrangers. Il convient d'ajouter que d'autres facturation en dollar pour 0,32M\$ ont été effectuées mais ont été payées en euros par le factor. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2018 et 2019 (cours moyen respectivement de 1,18143 et 1,11958) a impacté positivement le chiffre d'affaires. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

Les principaux éléments de l'état de résultat global de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros, en IFRS	2018	2019
Chiffre d'affaires	31,74	31,78
Excédent brut d'exploitation	+ 0,67	+ 0,11
Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs	(0,59)	(1,25)
Restructuration 2019 / dépréciation des actifs 2018	(0,94)	(0,93)
Résultat opérationnel après dépréciation des actifs	(1,53)	(2,18)
Résultat financier	(0,64)	(0,63)
Impôt sur le résultat	(0,11)	0
Résultat net	(2,28)	(2,82)
Autres éléments du résultat global	+ 0,40	+ 0,17
Résultat global	(1,88)	(2,65)

La marge brute est en baisse à cause d'un mix produit défavorable. De plus, 2 établissements (la France et San Diego) étaient en sous activité et n'ont donc pas pu absorber leurs frais fixes alors que l'usine de Cambridge au contraire, avec une croissance de 28% a dû faire grossir sa structure. Les frais de personnel restent à leur niveau de l'année précédente avec 1,3% de croissance. Il convient de préciser que les effets de la restructuration opérée en France sont marginaux sur l'exercice 2019 et qu'en revanche ils doivent représenter 0,58M€ en 2020. L'effectif moyen du groupe a poursuivi sa baisse à 287 personnes (293 en 2018 et 307 en 2017). Toutefois la répartition a changé : 138 chez Egide SA en baisse de 19, 83 chez Egide USA en augmentation de 11 et 67 chez Santier en augmentation de 3. Les charges externes ont augmenté de 2,4% par rapport à 2018 à cause du déséquilibre entre les structures déjà évoqué.

Les comptes 2019 intègrent l'application de la nouvelle norme IFRS16 concernant les loyers. Les comptes 2018 n'ont pas été retraités (conformément aux directives de la norme). Il convient donc de prendre en compte les impacts suivants : élimination des loyers pour 0,69M€, compensé par des amortissements pour 0,48 M€ et des frais financiers pour 0,21M€.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,27 M€. L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (1,00 en 2019 et 1,00 M€ en 2018).

La dotation aux amortissements de 1,36M€ en 2019 comprend 0,48M€ liés à l'IFRS16 alors qu'en 2018, la dotation de 1,90M€ comprenait 0,94M€ de dépréciation imposée par la perte de valeur constatée par les tests en fonction de la baisse d'activité d'Egide SA.

Le résultat financier de l'exercice comprend le coût de l'endettement financier (intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage, intérêts des emprunts bancaires et de l'emprunt obligataire) pour 0,42 M€ en 2019 contre 0,63 M€ en 2018. Cette baisse correspond principalement à un retour à la normale chez Egide USA après des frais de mise en place d'un financement Midcap Business en 2018. A ces coûts de financement sont additionnés les 0,21 M€ du retraitement IFRS16, pour un total de 0,63 M€.

En 2017, lors de l'acquisition de Santier une créance d'impôt née des reports déficitaires d'Egide USA Inc. avait été comptabilisée pour un montant de 1,29 M€. Compte tenu des résultats négatifs de Santier de cette année et du faible bénéfice d'Egide USA, la dépréciation éventuelle de cet actif d'impôts différés a été évaluée et les prévisions de bénéfices sur 5 ans ont justifié de ne rien comptabiliser à ce stade.

Les autres éléments du résultat global regroupent les pertes et profits liés aux écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère et les écarts actuariels liés à la provision pour avantages au personnel. La création de la société Santier avait été enregistrée au cours du dollar du 28 février 2017, qui était de 1,05 euros. Le cours de clôture du 31 décembre 2017 étant de 1,1993, il avait conduit à la constatation d'une perte liée à la conversion des états financiers de Santier en euros d'environ 0,70 M€, soit la quasi-totalité des autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2019, le cours de clôture était de 1,12 ; il est donc constaté un gain sur l'exercice à hauteur de 0,17 M€. Ainsi, le résultat global de l'exercice 2019 affiche une perte de 2,65M€.

Les principaux éléments de l'état de situation financière au 31 décembre 2019 sont les suivants :

ACTIF (en M€)		PASSIF (en M€)	
Immobilisations	6,58	Capitaux propres	10,38
Droits d'utilisation des actifs	2,88	Provisions	0,85
Impôts différés actif	0,90	Dettes financières >1 an	2,62
Stocks	1,21	Dettes des loyers > 1 an	1,77
Clients et autres	7,48	Dettes financières < 1 an	0,52
Trésorerie	6,52	Dettes des loyers < 1 an	5,12
Autres actifs courants	1,46	Fournisseurs et autres	5,95
	0,17	Autres passifs courants	0,00
Total actif	27,20	Total passif	27,20

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier: une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun et enfin un écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 M\$. Ces actifs incorporels sont amortis sur respectivement 15, 10 et 10 ans, le goodwill non affecté n'étant pas amorti. A la clôture du 31 décembre 2019, la valeur nette des actifs incorporels est de 1,13 M€.

La nouvelle norme IFRS16 a créé à l'actif des droits d'usage quasiment compensés au passif par les dettes de loyers.

La créance d'impôt différé actif est issue de l'activation des déficits reportables d'Egide USA Inc. Cette créance d'impôt est considérée comme un actif non courant.

La trésorerie courante s'élève à 1,46 M€, contre 2,40 M€ un an plus tôt. Il convient d'ajouter qu'une ligne de financement court à hauteur de 0,80M€ est non utilisée au 31 décembre par Santier aux USA.

En juin 2019, une augmentation de capital de 2,5M€ a pu être réalisé afin de financer le projet de restructuration d'Egide SA en France. Grace à ces fonds, la situation nette de l'entreprise est quasi stable malgré la perte de l'exercice. Des investissements en équipements ont été réalisés à hauteur de 0,89M€. L'endettement du groupe n'a quasiment pas évolué d'un exercice à l'autre. Les remboursements d'emprunts ont été remplacés par d'autres crédits. Concernant la répartition à plus et moins d'un an, toutes les dettes à long terme de Santier ont été reclassées en court terme car un convenant lié à la couverture des frais fixes n'était pas respecté. Un accord transitoire dit de Forbearance a depuis été signé avec la banque PMB.

Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 94 jours de chiffre d'affaires contre 92 jours en 2018. Il convient cependant de rappeler que la fin d'année 2018 avait été mauvaise à l'opposé de 2019.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés à la date du 31 décembre 2019 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,48 M€ contre 15,13 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 17 %. Le total des produits est de 13,38 M€ et celui des charges de 15,85 M€, dont des coûts de restructuration pour un montant de 0,93M€ : 0,68M€ déjà dépensés et 0,25M€ en provisions. La perte de l'exercice est donc de 2,47 M€, contre une perte de 1,73 M€ en 2018.

Ces mauvais résultats sont la conséquence exclusive de la chute du chiffre d'affaires et de la difficulté à adapter la structure des coûts à ce nouvel environnement. Le plan de Restructuration lancé en juin 2019 n'a aucun impact positif sur l'exercice. Pourtant, par diverses mesures d'ajustement, il a été possible de garder le taux de main d'œuvre directe et de marge matière presque identique par rapport à 2018. Le taux de frais indirects de production avait bondi de 5% du CA au premier semestre et est redevenu identique à 2018 sur le 2ème semestre, donnant un taux sur l'ensemble de l'année dégradé de seulement 2%.

Il faut aussi prendre en compte que les refacturations de frais de siège vers les filiales américaines commencées en 2018 ont été abandonnées sur l'ensemble de l'année 2019 car les conséquences sur les relations bancaires aux USA étaient très défavorables. Ceci représente 0,26M€ de facturation en moins.

Retraités des coûts de restructuration (0,93M€) pour 2019 et de la dépréciation exceptionnelle des immobilisations qui avait été constatée en 2018 (0,94M€), les résultats se sont dégradés de 0,75M€ dont 0,26M€ de refacturations internes) alors que le chiffre d'affaires hors groupe a chuté de 2,28M€. Ceci est une bonne mesure des efforts d'économies qui ont réalisés puisqu'avec un taux de marge d'environ 50%, la baisse de résultat aurait pu être de 1,14M€ et qu'elle a été réduite à 0,49M€ (0,75-0,26). Les diverses économies réalisées sur l'exercices représentent donc 0,65M€ auxquelles il faut rajouter l'effet de la restructuration estimée à 0,65M€ en année pleine.

On peut donc considérer que les diverses mesures prises en 2019 permettront de faire baisser le point d'équilibre de 2M€ de chiffre d'affaires.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 174 personnes en 2017, 157 personnes en 2018 à 138 personnes en 2019.

Comme chaque année, un test de dépréciation consistant à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base des plans de développement et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent a été réalisé. En 2018, ce test avait conduit à constater une dépréciation exceptionnelle de 0,94M€. En 2019, alors que les perspectives commerciales sont meilleures et que les immobilisations ont déjà été dépréciées, le test ne requière pas de nouvelle dépréciation.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice, tel qu'il est évalué pour le Crédit d'Impôt Recherche, est resté stable, à environ 1 M€. Ces frais ne sont pas immobilisés et intégralement enregistrés en charges.

Le résultat financier net reste stable avec une perte de 0,11 M€ (0,14 M€ en 2018).

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2019 comprend les dépenses et provisions du plan de restructuration pour 0,93M€ (0,68M€ de dépenses et 0,25M€ de provision) et un profit de 0,10M€ lié à des indemnités d'assurance. En 2018, il n'y avait que 0,06M€ de charges exceptionnelles, essentiellement liées à un contrôle Urssaf.

Les crédits d'impôts assis sur les dépenses de Recherche & Développement de l'exercice ont été enregistrés dans les comptes pour 0,27 M€ en 2019 identique à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2019 se solde par une perte nette de 2,47 M€, contre une perte de 1,73 M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élève à 16,46 M€ quasi identique à 2018 (16,44). La trésorerie est de 0,60 M€ à la fin de l'exercice, contre 1,14 M€ en 2018. La dette financière de 1,84 M€ à la clôture du 31 décembre 2019 est constituée des prêts Sofired-DGA pour 0,36 M€ et BPI prospection pour 0,05M€, de l'emprunt obligataire pour 0,48 M€ et des comptes courants avec Egide USA LLC pour 0,50 M€ et Santier Inc. pour 0,45M€.

Le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 al.2 du code de Commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L441-6-1 du code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2018 et 2019 à l'égard des fournisseurs :

Euros	2018	%	2019	%
Echu	207 279	20,0	132 847	13,0
0 à 30 jours	646 921	62,5	596 477	58,5
31 à 60 jours	166 117	16,0	274 358	27,0
Sup à 60 jours	15 076	1,5	14 516	1,4
Total	1 035 393		1 018 794	

Les dettes échues à la clôture 2019 correspondent à des factures de composants en litige souvent partiel. Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2019 et 2018 correspondaient à des factures payables en plusieurs fois.

En application des dispositions de l'article D441-4 1° et 2° du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients hors groupe d'Egide SA pour l'année 2019 :

	Article D441 I. 1 ^{er} du code de commerce : factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I. 2° du code de commerce : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	188					81	165					125
Montant total des factures concernées	901 589 €	16 204 €	65 520 €	16 858 €	16 149 €	114 731 €	1518909€	856406€	230442€	23495€	117513€	1227857€
% du montant total des achats de l'exercice TTC	10.6%	0.20%	0.80%	0.20%	0.20%	1.40%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							11,3%	6,4%	1,7%	0,2%	0,9%	9.1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant											
Montant total des factures exclues	Néant											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuels : 30 jours fin de mois ou 30 jours fin de mois le 15						Délais contractuels : 30 jours nets à 30 jours fin de mois le 15					

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/19 12 mois	31/12/18 12 mois	31/12/17 12 mois	31/12/16 12 mois	31/12/15 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	20 693 736	15 800 732	15 800 732	8 943 812	8 943 812
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 346 868	7 900 366	7 900 366	4 471 906	4 471 906
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	1 034 687	790 036	790 036	223 595	223 595
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	12 484 628	15 128 277	15 725 480	14 267 976	12 342 120
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(2 587 122)	(607 151)	(1 294 626)	(2 020 445)	(1 072 881)
Impôts sur les bénéfices	(271 758)	(267 573)	(251 182)	(281 010)	(243 045)
Dépréciations et provisions	152 413	1 386 382	502 556	(1 055 813)	222 023
Résultat net	(2 467 777)	(1 725 960)	(1 546 000)	(683 622)	(1 051 859)
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,22)	(0,04)	(0,23)	(0,39)	(0,19)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(0,24)	(0,22)	(0,35)	(0,15)	(0,24)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	138	157	174	154	150
Masse salariale (€)	5 096 855	4 951 081	5 044 640	4 531 769	4 277 887
Sommes versées en avantages sociaux (€)	2 045 722	1 961 125	1 870 696	1 666 231	1 545 324

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
<u>Titres immobilisés</u>		
Actions Egide USA LLC	-	9 355 547
Sous total titres immobilisés		9 355 547
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		
-	-	0
Sous total VMP		0
Total valeur nette comptable		9 355 547

20.5.6 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)

Aucune dépense somptuaire non déductible visée par le C.G.I n'a été enregistrée dans les comptes sociaux de l'exercice 2019.

20.5.7 Informations sur les dividendes (Egide SA)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

20.5.8 Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)

Il n'existe aucun prêt accordé par la société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L511-6, 3bis du code Monétaire et financier).

20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2020.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Procédures administratives

Il n'existe aucune procédure administrative en cours.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document d'enregistrement universel, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2019.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2019, le capital social est de 20 693 736 euros, divisé en 10 346 868 actions de 2 euros de nominal (un projet de résolution pour réduire à 0,50€ est proposé à la prochaine assemblée). Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en date du 31 décembre 2019 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en valeur nominale	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au jour de l'établissement du présent tableau	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	1/07/19	31/08/21	<u>Actions</u> 6 000 000 € <u>Titres créance</u> 6 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 6 000 000 € <u>Titres créance</u> 6 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec DPS	1/07/19	31/08/21	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	1/07/19	31/08/21	<u>Maximum</u> 1 % du capital	Non	Non	<u>Actions</u> 206 934 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	16/06/17	15/08/20	10 % du capital	Non	Oui	7,00 % du capital

Au cours de l'exercice 2019, le conseil d'administration a utilisé la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'assemblée générale du 16 juin 2017 dans la 10^{ème} résolution, le 9 mai 2019 aux fins de lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et la garantie du fonds Vatel Capital à hauteur de 2m€. L'augmentation de capital a ensuite été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2019.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 16 juin 2017 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 10 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, éventuellement diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 15 août 2020.

La situation des plans en vigueur au 31 décembre 2019 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission Brute (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ⁽¹⁾⁽²⁾	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ⁽¹⁾⁽³⁾	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation ⁽²⁴⁾	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740
16/11/15	Augmentation ⁽²⁵⁾	813 072		243 922	4 471 906	2 €	8 943 812
24/02/17	Augmentation ⁽²⁶⁾	6 856 920		1 371 384	7 900 366	2 €	15 800 732
07/06/19	Augmentation ⁽²⁷⁾	4 893 004		(2 324 177)	10 346 868	2 €	20 693 736

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock-options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

⁽²⁰⁾ Levée de stock-options au 28 novembre 2011

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

(23) Levée de stock-options au 31 décembre 2012

(24) Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

(25) Augmentation de capital en numéraire – Placement privé sans offre au public

(26) Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 17-034 du 25 janvier 2017

(27) Augmentation de capital en numéraire par offre au public avec maintien du DPS (sans visa AMF) – Prix d'émission de 1,05 €

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/19			Situation au 31/12/18			Situation au 31/12/17		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
J. F. Collins	88 687	0,86%	0,85%	69 375	0,88%	1,30%	69 375	0,88%	1,30%
Public	10 258 181	99,14%	99,15%	7 830 991	99,12%	98,70%	7 830 991	99,12%	98,70%
Total	10 346 868	100,00	100,00	7 900 366	100,00	100,00	7 900 366	100,00	100,00

La situation de l'actionnariat en date du 31 mai 2020 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de quatre années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un

registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L232-1 et L233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

Article 17bis des statuts : « La société est dotée d'un collège de trois censeurs au maximum, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés chacun pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Si un ou plusieurs sièges de censeurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut procéder ou non à une ou plusieurs nominations qui seront soumises à ratification lors de la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le censeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Les censeurs, au terme de leur mandat, sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote. Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de la rémunération éventuelle des censeurs. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L228-2 et L228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes

taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respective, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen

d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

Il n'avait pas été demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée des actionnaires réunie en 2018. Il en sera de même à l'assemblée générale convoquée le 11 juin 2019.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2019 de 10 346 686 et d'un cours de clôture au 31 décembre 2019 de 0,842 €, la capitalisation boursière était de 8,71 m€.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours (ajustés) et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2019 (Source : Euronext), la moyenne des transactions journalières effectuées en 2019 a été de 13 110 titres échangés :

	Cours ajusté de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres ajustés
Janvier 2019	1,26	1,58	1,43	19 730
Février 2019	1,02	1,41	1,19	33 002
Mars 2019	1,10	1,34	1,20	16 013
Avril 2019	1,02	1,25	1,14	24 783
Mai 2019	1,00	1,22	1,09	16 977
Juin 2019	0,99	1,22	1,05	25 680
Juillet 2019	0,99	1,19	1,05	13 473
Aout 2019	0,94	1,04	0,99	7 299
Septembre 2019	0,90	0,99	0,95	9 941
Octobre 2019	0,79	0,94	0,84	9 592
Novembre 2019	0,81	1,03	0,87	14 554
Décembre 2019	0,84	0,96	0,92	11 624

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ». Compte tenu de la liquidité quotidienne du titre Egide, inférieure à 100 000 euros sur Euronext Paris, les titres ne sont pas éligibles au SRD « Long seulement ».

Les cours extrêmes ont été les suivants au cours de l'exercice 2019 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	1,575 €	0,794 €
Cours de clôture	1,57 €	0,802 €

22 Contrats importants

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- Contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2016 (voir §8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de fabrication et d'approvisionnement avec le client Lynred (communiqué de presse du 3 juillet 2019)

Egide USA :

- Ligne de financement signée en 2018 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)
- Contrat de fabrication et d'approvisionnement avec le client Crane A&E (communiqué de presse du 29 juillet 2019)

Santier :

- Contrat de location du bâtiment de San Diego signé en 2017 (voir § 8.1.1)
- Ligne de financement signée en 2017 et mise à jour le 5 avril 2019 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)

En dehors des contrats ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 Documents accessibles au public

23.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document d'enregistrement universel
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document d'enregistrement universel

23.2 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide-group.com).

23.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
29 janvier 2020	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2020	Communiqué de presse
26 mars 2020	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2019	Réunion SFAF Communiqué de presse
19 juin 2020	Première convocation	Assemblée générale
30 juin 2020	Seconde convocation	Assemblée générale
22 juillet 2020	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2020	Communiqué de presse
30 septembre 2020	Résultats semestriels 2020	Réunion SFAF Communiqué de presse
Janvier 2021	Chiffre d'affaires 2020	Communiqué de presse

24 Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts

Néant.

25 Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 19 juin 2020

25.1 Ordre du jour

Ordre du jour ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2019,
- Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2020,
- Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de Mme Colette Lucas, non-candidate à sa succession,
- Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de Mme Véronique Laurent-Lasson, candidate à sa succession et renouvellement de son mandat,
- Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de M. Jean-Louis Malinge, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat,
- Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de M. Michel Faure, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat,
- Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour formalités.

Ordre du jour extraordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes,
- Réduction du capital social par réduction du nominal de chaque action de 2 euros à 0,50 euro. Le nouveau capital s'élève à 5 173 434 euros divisé en 10 346 868 actions toutes de même catégorie. La différence entre le capital antérieur et le nouveau, soit 15 520 302 euros est affecté (i) au report à nouveau qui sera ramené à 0 après affectation des pertes 2019 et (ii) à un compte de réserves indisponibles servant à apurer les pertes futures à hauteur de 5 311 005,95 euros. Mise à jour correspondante de l'article 6 des statuts,

Mise en conformité des statuts avec la loi Pacte :

- Modification de l'article 12 relatif aux droits de vote des usufruitiers et nues-propriétaires,
- Modification de l'article 16 relatif aux consultations écrites du Conseil d'Administration (les questions listées et autorisées par la loi, notamment le transfert de siège dans le même département, peuvent faire l'objet d'une consultation écrite),
- Modification de l'article 19 relatif aux rémunérations des administrateurs (devient une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute Assemblée),
- Modification de l'article 20 relatif aux conventions conclues entre la Société et un administrateur ou directeur général (conformément au nouvel article L225-39 du Code de commerce, le conseil d'administration met en place une procédure pour s'assurer que les conventions sont bien conclues à des conditions normales),
- Modification des articles 28 et 29 relatifs au calcul de la majorité en assemblée générale (l'article L225-95 du Code de Commerce dispose que les votes abstentionnistes, blancs ou nuls sont assimilés à des votes négatifs, puisqu'ils sont comptés en suffrages exprimés),
- Délégation de compétence pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement. Ces options, attribuées afin d'impliquer leurs bénéficiaires dans le développement de l'entreprise, donneraient droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, étant entendu que le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourrait donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital.
- Pouvoirs pour formalités.

25.2 Projet de texte des résolutions

Texte des résolutions ordinaires :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 467 776,67 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle prend acte que la perte intègre une somme de 15 108 euros visée au 4 de l'article 39 du code général des impôts au titre de location de véhicules de tourisme.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à (10 209 296,05) euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 815 643 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve, pour autant que de besoin, ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 et de l'article L225-100 II du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la rémunération totale versée et les avantages de toutes natures attribuables au président directeur général, approuve ladite rémunération versée au titre de l'exercice 2019 telle que présentée dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.5.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 et de l'article L225-100 II du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les principes et critères retenus pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et au directeur général délégué au titre de leurs mandats respectifs, approuve le système de rémunération établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 tel que présenté dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.6.

SEPTIEME RESOLUTION – Constatation de la fin du mandat d’Administrateur de Mme Colette Lucas, non-candidate à sa succession

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, constate la fin du mandat de Mme Colette Lucas à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée la remercie pour son engagement durant son mandat.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler son mandat.

L'assemblée générale prend acte que le nombre d'Administrateurs composant le conseil d'administration demeure égal ou supérieur au nombre exigé par la loi. En conséquence, elle décide de ne pas nommer de nouvel Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION – Constatation de la fin du mandat d’Administrateur de Mme Véronique Laurent-Lasson, candidate à sa succession et renouvellement de son mandat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, constate la fin du mandat de Mme Véronique Laurent-Lasson à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée la remercie pour son engagement durant son mandat.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Véronique Laurent-Lasson pour une durée de 4 ans.

NEUVIEME RESOLUTION – Constatation de la fin du mandat d’Administrateur de M. Jean-Louis Malinge, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, constate la fin du mandat de M. Jean-Louis Malinge à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée le remercie pour son engagement durant son mandat.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Jean-Louis Malinge pour une durée de 4 ans.

DIXIEME RESOLUTION – Constatation de la fin du mandat d’Administrateur de M. Michel Faure, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, constate la fin du mandat de M. Michel Faure à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée le remercie pour son engagement durant son mandat.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Michel Faure pour une durée de 4 ans.

ONZIEME RESOLUTION – Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil d’administration

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et compte tenu du contexte de l'épidémie du Covid-19, décide de fixer à 30 000 euros bruts (avant prélèvements sociaux obligatoires) la somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

Cette somme pourra être versée à compter de ce jour jusqu'à la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale décide par ailleurs de rétribuer les services de Madame Colette Lucas au titre des 6 premiers mois de l'année 2020 à hauteur de 5 000 euros, en complément de l'enveloppe de rémunération ci-avant décidée.

DOUZIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Texte des résolutions extraordinaires :

TREIZIEME RESOLUTION – Réduction de capital par réduction du nominal de chaque action

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, décide de réduire le nominal de chacune des 10 346 868 actions de 2 euros à 0,50 euro et de réduire ainsi le capital à 5 173 434 euros.

Le montant de la réduction de capital sera affecté (i) au compte de « Report à nouveau » qui, sous réserve de l'affectation du résultat du dernier exercice clos sera ramené à 0 après apurement des pertes à hauteur de 10 209 296,05 euros et (ii) à un compte de réserves indisponibles servant à apurer les pertes futures à hauteur de 5 311 005,95 euros.

L'article 6 des statuts est corrélativement modifié comme suit, annulant et remplaçant la rédaction actuelle :

Article 6 - Capital social - Avantage particulier

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (5 173 434) Euros, divisé en 10 346 868 actions d'un montant nominal de CINQUANTE (50) centimes chacune, toutes de même catégorie.

Avantage particulier

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit d'associés ou de non associés.

QUATORZIEME RESOLUTION – Modification de l'article 12 relatif aux droits de vote des usufruitiers et des nus-proprétaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 12 « *Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit* » des statuts de la Société comme suit, annulant et remplaçant la rédaction actuelle :

« Article 12 - Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'une part sociale indivise sont représentés par un mandataire unique, choisi parmi les indivisaires ou en dehors d'eux. En cas de désaccord, le mandataire sera désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives. Le droit de vote appartient au nu-proprétaire, toutefois, il peut valablement se faire représenter par l'usufruitier. »

QUINZIEME RESOLUTION : Modification de l'article 16 relatif aux consultations écrites du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, pour prendre en compte la nouvelle possibilité de prévoir dans les statuts que certaines décisions (notamment les attributions propres au conseil d'administration et les décisions de transfert de siège social dans le même département) soient prises par écrit, décide d'insérer un article 16-bis dans les statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« **Article 16 bis : Consultations écrites du Conseil d'Administration**

Dans les cas et modes prévus par la réglementation en vigueur au moment de la consultation, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par écrit. »

SEIZIEME RESOLUTION : Modification de l'article 19 relatif aux rémunérations des administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 19 des statuts, à savoir :

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société. Cette somme demeure identique au titre des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le reste des dispositions de l'article 19 demeure inchangé.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION – Modification de l'article 20 relatif aux conventions conclues entre la Société et un administrateur ou directeur général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, afin de permettre le contrôle de toute convention, décide de supprimer l'exception de l'article 20, à savoir :

« ~~Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du conseil d'administration aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.~~ »

DIX-HUITIEME RESOLUTION – Modification de l'article 28 relatif au calcul de la majorité en assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 28 des statuts comme suit :

« Elle statue à la majorité des voix exprimées, non blanc, non nulles, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Le reste des dispositions de l'article 28 demeure inchangé.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION - Modification de l'article 29 relatif au calcul de la majorité en assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 29 des statuts comme suit :

« Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées, non blanc, non nulles, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Le reste des dispositions de l'article 29 demeure inchangé.

VINGTIEME RESOLUTION - Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dénommées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L225-177 du code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi (les « **Options** ») au bénéfice de des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L225-180-I dudit code, étant précisé qu'aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur un marché réglementé, le conseil devra pour pouvoir attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants de la Société visés au quatrième alinéa de l'article L225-185 du code de commerce, se conformer aux dispositions de l'article L225-186-1 du code de commerce (à ce jour, attribution d'options ou d'actions gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés de la Société et d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales au sens de l'article L233-1 du code de commerce et relevant de l'article L210-3 dudit code ou mise en place par la Société d'un accord d'intéressement ou de participation au bénéfice d'au moins 90 % de l'ensemble des salariés de ses filiales au sens de l'article L233-1 du code de commerce et relevant de l'article L210-3 dudit code) (les « **Bénéficiaires** »).

Elle décide de fixer comme suit les termes de l'autorisation ainsi consentie au conseil d'administration :

1. Le nombre total des Options qui seront consenties par le conseil d'administration est limité à 10 % du capital social, étant entendu que le nombre d'actions auquel les Options donnent droit ne s'imputera pas sur le nombre d'actions des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée et que l'ensemble de ces nombres d'actions pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant, chaque Option donnant le droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action de la Société, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur à 10 % du capital ;
2. Le prix de souscription ou d'achat des actions issues des Options sera déterminé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties ainsi qu'il suit :
 - S'agissant d'options de souscription d'actions nouvelles, le prix ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'Option est consentie ;
 - S'agissant d'options d'achat d'actions existantes, le prix ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'Option est consentie, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L225-208 et L225-209 du code de commerce ;
3. Le prix de souscription ou d'achat des actions ordinaires ainsi fixé ne pourra pas être modifié pendant la durée des Options, sauf en cas de réalisation de l'une des opérations visées à l'article L225-181 du code de commerce. Tant que les Options n'auront pas été exercées, la Société ne pourra procéder aux opérations nécessitant la protection des droits des titulaires des Options en vertu notamment des dispositions des articles L225-181 et L228-99 du code de commerce qu'à la condition d'informer les titulaires des Options et de réserver leurs droits dans les conditions définies par le conseil d'administration qui utilisera la présente délégation. La préservation des droits des titulaires des Options sera effectuée au choix du conseil d'administration par l'application des mesures prévues au 1° et 2° de l'article L228-99 du code de commerce ou par l'ajustement autorisé au 3° dudit article. Pour le cas où il serait nécessaire de procéder à l'ajustement prévu à l'article L228-99 3° du code de commerce, l'ajustement sera précisé dans le contrat d'émission dont les termes seront arrêtés par le conseil d'administration, lequel fera application de la méthode prévue à l'article R228-91 du code de commerce sous réserve des dispositions des articles R225-138 et suivants du code de commerce ;
4. Le délai pendant lequel les Options pourront être exercées sera de 7 ans à compter de leur date d'attribution par le conseil d'administration ;
5. Il ne pourra être consenti d'Options aux salariés ou dirigeants sociaux détenant, au jour de la décision du conseil d'administration, une part du capital supérieure à 10 % et ce conformément à la loi ;
6. La durée de l'autorisation est fixée à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée ;
7. Décide que par dérogation aux dispositions de l'article L233-32 du code de commerce, l'usage de la présente délégation de compétence sera suspendu en période d'offre publique ;
8. Enfin, elle délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites fixées par les dispositions légales et règlementaires en vigueur et dans les limites fixées par l'assemblée, à l'effet de :
 - Fixer la liste des Bénéficiaires des Options et la répartition entre eux ;
 - Arrêter les modalités des plans d'Options et notamment fixer les conditions dans lesquelles les Options pourront être exercées ; fixer le(s) calendrier d'exercice, les conditions d'exercice et notamment soumettre les levées d'Options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du Bénéficiaire dans la Société ou dans l'une de ses filiales ; prévoir une période initiale pendant laquelle les Options ne pourront pas être exercées, ainsi que des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'Options ;
 - Décider des conditions et des modalités dans lesquelles le prix et le nombre d'actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières visées à l'article L 225-181 du code de commerce ;
 - Prévoir, s'il le juge opportun, la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois (3) mois en cas d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire ;
- Déléguer, s'il le juge opportun, tous pouvoirs au directeur général ou au directeur général délégué pour constater les augmentations de capital et modifier les statuts ;
- Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Elle prend acte qu'en application des dispositions de l'article L225-178 du code de commerce, la présente autorisation emporte au profit des Bénéficiaires des Options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'Options.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation

La présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise

Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise	Pages du présent document
Informations relatives à la gouvernance	50 - 55 ; 63 - 65
Informations relatives aux rémunérations	57 - 62
Structure du capital	79 - 80
Informations requises par l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	148 - 154
Informations relatives aux conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote (article L. 225-37-4 2° du Code de Commerce)	80
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	109 - 110 ; 118 ; 148
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, le Document d'enregistrement universel contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	81
Honoraires des Commissaires aux comptes	110 - 111
Attestation du responsable du document	8

Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion

Élément du rapport de gestion de l'exercice 2019	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2019	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2019	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2019	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.2
Événements postérieurs à la clôture 2019	12.2
Perspectives d'avenir	12.3
Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	4.6
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur le gouvernement d'entreprise	14 & 16
Informations sur la rémunération des dirigeants	15
Informations sur la détention du capital	18 & 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	26.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	26.2
Engagements sociétaux en matière de développement durable	26.3
Informations sur les filiales et participations	7.2 & 25
Informations boursière	21.3
Informations sur les charges non fiscalement déductibles	20.5.6
Informations sur les dividendes	20.5.7
Informations sur les prêts consentis par la société	20.5.8
Utilisation des délégations de compétence	20.3.2.5.5
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.1.5.7